

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE



Convention Territoriale Globale



2^{ème} convention

1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029

VILLE DE
corbas

Commune de Corbas



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

- la caisse d'Allocations familiales du Rhône représentée par sa Présidente, Edith GALLAND et par sa Directrice générale, Véronique HENRI-BOUGREAU, dûment autorisées à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « la Caf » ;

et :

- la commune de Corbas , représentée par son Maire, Alain Viollet, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal

ci-après dénommée « la commune »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Rhône en date du 12 novembre 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Corbas en date du 26 juin 2025.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Acteur majeur de la politique sociale, la Caf du Rhône s'appuie sur la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 de la Cnaf, signée le 10 juillet 2023, pour déployer les Ctg. Elle s'articule autour de deux enjeux principaux et dix ambitions majeures. Les deux enjeux principaux sont :

1. revenir à une meilleure qualité de service, attendue par nos concitoyens.
2. mettre en œuvre des projets porteurs de progrès pour tous.

Les dix ambitions majeures incluent :

- contribuer à la mise en place du Service public de la petite enfance
- favoriser l'accès aux activités péri et extrascolaires pour les enfants et les jeunes
- accompagner les parents, notamment lors des situations de séparation
- renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap
- offrir une relation de service adaptée à tous
- bâtir la Solidarité à la source pour favoriser l'accès aux droits
- lutter contre les erreurs et la fraude
- coopérer avec les partenaires sur les territoires
- innover pour répondre aux besoins nouveaux
- s'engager pleinement dans la transition écologique

Et pour atteindre ces objectifs, la Caf collabore depuis l'origine avec ses partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Le plan d'accessibilité aux services de la Caf du Rhône porte notamment sur la personnalisation des contacts, la performance technologique, la complémentarité avec les partenaires des Caf, la qualité du service et de la réponse apportée, l'analyse des comportements des usagers et de leurs attentes, et la mise en place de dispositifs d'écoute client.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, animation de la vie sociale, logement, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté... En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Un territoire en bordure de métropole qui partage ses frontières et ses préoccupations de bassin de vie avec des communes rurales, n'ayant pas les mêmes préoccupations, interlocuteurs ou dispositifs tout à fait identiques.
- Un territoire « loin » du centre-ville et « loin » des villes avoisinantes, où l'on constate une problématique importante de mobilité pour les publics les plus fragiles
- Un éparpillement des services publics problématique pour les publics les moins autonomes (non seulement hors de la commune, mais répartis sur différentes communes alentours), ce qui rend l'accès aux droits difficile.
- Une population ayant tendance à se stabiliser (\pm 11 000 habitants) après avoir connu une période de baisse entre 2015 et 2021 (contrairement au reste de la Métropole, où la tendance est plutôt à la hausse de la population sur la même période).
- Une commune attractive pour les familles, avec enjeux sociaux et éducatifs forts
- Une population très familiale (42% contre 32 % à l'échelle de la Métropole) qui s'implante sur la commune après la naissance des enfants, dans un parcours de promotion sociale. Parcours s'accompagnant de forts enjeux de réussite d'une part, et de fortes exigences d'autre part, du fait des sacrifices (financiers) engagés pour cela.
- Une forte hausse des familles monoparentales (+29 % entre 2015 et 2021) alors que le nombre de couples avec enfants baisse (-7%)
- Des familles dont les besoins sont généralement plus importants en matière d'accompagnement à la parentalité.
- Une part d'enfants bénéficiaires de l'AEEH (4%), supérieure à celle de la Métropole (2%).

- Une population active et biactive très forte (90 % d'actifs sur la commune), cumulée à des emplois situés hors de la commune (80 % des familles travaillent en dehors de la collectivité, contre 60 % sur la Métropole), génère des besoins de garde importants, aux horaires étendus.
- Mais un nombre de demandeurs d'emploi en hausse depuis 2023 (+4,5%), ce qui incite à la vigilance, malgré un taux de chômage qui reste inférieur à celui de la Métropole.
- Une problématique de cohésion sociale forte, du fait des dynamiques de population et de l'émergence des problématiques de prévention, dans un contexte où cette thématique n'est pas expressément prise en charge.
- Une précarité moins quantitative (seuls 8 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté) qu'à l'échelle de la Métropole, mais tout aussi complexe (cumul de problématiques cf. surendettement, accès au soin, logement trop petit).
- Une part des allocataires CAF bénéficiaires de prestations relevant de la solidarité en augmentation (+11 points par rapport à 2018) qui rejoint désormais celle de la Métropole.
- → Enjeu d'accompagnement et de qualification de ces publics fragiles
- Une population vieillissante ; le poids des personnes âgées est en augmentation : 15,9 % de 60–74 ans contre 12,7 % à l'échelle de la Métropole.
- Diminution des jeunes de moins de 18 ans depuis 2010 (-6%).
- Une demande forte concernant l'accès au logement social : des difficultés à répondre aux demandes des personnes seules, des personnes âgées et des plus précaires. Un risque de dégradation, avec des bailleurs sociaux ou privés qui ne sont pas tous au même niveau d'implication dans l'entretien de leur patrimoine.
- Une forte croissance des logements sociaux sur la commune (+14,6 % depuis 2017).
- Un urbanisme dynamique (nombre de logements multiplié par 1,6 entre 1990 et 2021). Une part importante de propriétaires (73 % contre seulement 43 % sur la Métropole), avec une ancienneté d'emménagement importante (17,5 ans en moyenne)

Sur ce territoire la Caf intervient à plusieurs niveaux :

Par le versement de prestations légales aux allocataires : environ 826 000 euros versés pour le mois de décembre 2022 à plus de 1 743 allocataires. 47 % de la population est ainsi couverte par une prestation de la Caf en 2022, un taux inférieur à la moyenne métropolitaine.

Par le versement d'aides au fonctionnement à des équipements de services aux familles (crèches, centre de loisirs, etc) : environ 1 455 123 euros versés à 4 structures petite enfance et 6 activités accueil de loisirs et adolescents.

Par l'octroi d'aides financières individuelles et par l'accompagnement social proposé aux allocataires : 5 837 euros ont été versés au titre des prêts et subventions. Et 39 séjours allocataires ont bénéficié d'une aide aux vacances, soit 37 846 euros en 2022. Enfin, les familles ont pu bénéficier des 10 interventions individuelles conduites par les travailleurs sociaux de l'équipe de Vénissieux, ainsi que de 11 actions collectives.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Rhône et la commune de Corbas souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune de Corbas ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 : LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune de Corbas concernent :

- L'aide aux familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale :
 - o Versement de la prestation d'accueil du jeune enfant pour les familles ayant recours à un assistant maternel (complément de mode de garde) ou choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leurs enfants,
 - o Financement en investissement et en fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais d'assistants maternels ; aide au démarrage pour les maisons d'assistants maternels.
- Le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parents-enfants :
 - o Versement de prestations d'entretien aux familles (allocations familiales, allocations de rentrée scolaire, etc.),
 - o Financement de structures et de services dédiés à la jeunesse et au soutien à la fonction parentale : centres de loisirs, aides au départ en vacances, lieux d'accueil enfants parents, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, accès aux structures de médiation familiale, espace rencontres...
 - o Accompagnement social proposé aux familles confrontées à un évènement de vie fragilisant (rupture, décès d'enfant, décès de conjoint, naissances multiples).
- L'accompagnement des familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :

- Versement de prestations pour solvabiliser les ménages face aux charges de logement (aide au logement),
 - Versement d'aides extralégales pour améliorer leur cadre de vie (équipement) ou leur habitat (sous forme de prêt),
 - Accompagnement social proposé en cas d'impayés de loyer.
 - La création des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles :
 - Versement des prestations liées à la précarité, au handicap et à l'aide aux foyers monoparentaux,
 - Soutien au fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale (centre social et espace de vie sociale).
- L'accessibilité des services au public, levier de l'accès aux droits :
- *Sous un angle quantitatif, l'accessibilité se matérialise par la mise en œuvre de volumes de services :*
 - L'accueil physique,
 - L'accueil téléphonique,
 - La réponse aux courriels et aux courriers,
 - Caf.fr / application mobile.
 - *Sous un angle qualitatif, l'accessibilité est pensée en fonction des différents profils de publics au moyen par exemple :*
 - De rendez-vous personnalisés,
 - De modalités d'accueil spécifiques ciblées pour certains publics en situation de fragilité : situation d'urgence, situation d'indus élevés, situation de handicap, situation d'illettrisme...,
 - D'offres attentionnées du travail social,
 - De parcours organisés facilitant l'orientation des publics,
 - D'actions en faveur de l'inclusion numérique pour favoriser l'accessibilité aux services en ligne,
 - D'actions proactives favorisant le recours aux droits.

ARTICLE 3 : LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE DE CORBAS

La commune de Corbas met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

3.1 Les champs de compétences de Corbas au 1^{er} janvier 2025

Les compétences obligatoires de la commune :

- État civil
- Formation enseignement
- Construction et entretien des écoles maternelles et primaires
- Gestion des agents techniques, ouvriers et de services des écoles
- Action sociale : Instruction de dossiers d'aide sociale légale (RSA, aide médicale, domiciliation, etc)
- Sécurité : protection de l'ordre public via le pouvoir de police du maire (prévention de la délinquance, mesures de Rappel à l'ordre)

Les compétences optionnelles et facultatives qui concernent le champ couvert par cette convention : (menées en régie directe)

- Action sociale : CCAS, aides facultatives
- Gestion de EAJE, RAM, etc.
- Vie économique : actions d'accompagnement vers la formation et l'insertion socio professionnelle
- Culture, vie sociale, jeunesse et loisirs
- Gestion des centres de loisirs, organisation des accueils périscolaires et extrascolaires, actions familiales, enfance et jeunesse
- Gestion d'équipements sportifs et de loisirs et manifestations sportives
- Gestion des équipements culturels (médiathèque, écoles de musique, école d'arts plastiques, salle de spectacles) et manifestations culturelles
- Subventions aux associations

ARTICLE 4 : LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Le diagnostic partagé élaboré par la commune de Corbas et la Caf du Rhône a permis de dégager les champs d'intervention prioritaires suivants et leurs enjeux :

Petite enfance :

- Évaluer les besoins sur le territoire et évaluer les enjeux à partir du diagnostic partagé.
- La qualité d'accueil et l'offre est au-dessus de la moyenne métropolitaine avec un taux de couverture satisfaisant. Cependant une vigilance particulière doit être apportée aux nouveaux besoins des parents et des enfants (temps partiels, âge des enfants, baisse de la demande, etc.) ;
- Une fragilité potentielle sur les assistants maternels a été repérée en particulier avec les départs en retraite et la baisse des contrats ;
- La remise à jour du projet d'établissement va être l'occasion de remettre à jour l'ensemble des pratiques de manière participative au sein de la petite enfance et d'avoir une vision commune, transversale ;
- La formation est un enjeu pour les professionnels afin de monter en compétence et d'assurer la qualité de l'offre et le bien être des équipes ;
- Le partenariat associatif reste à développer ainsi que la participation des familles à la politique petite enfance.

Enfance :

- Améliorer la communication en direction des nouveaux arrivants ;
- Poursuivre le déploiement du projet inclusion ;
- Continuer de répondre aux besoins des familles en proposant une offre de loisirs de qualité ;
- Renforcer les projets partenariaux et transversaux, visant à faciliter la continuité éducative tout au long de la vie de l'enfant ;
- Fidéliser, former et stabiliser les effectifs d'animateurs.

Jeunesse :

- Faire davantage participer les jeunes, les impliquer en partant de leurs centres d'intérêts ;
- Mieux informer les familles sur les services existants : lever les freins rencontrés par certains parents pour laisser leurs enfants participer aux activités ;
- Concilier le double enjeu du gain d'autonomie des jeunes dans leurs déplacements à accompagner / et de la sécurisation de ces déplacements ;

- Travailler collectivement (entre professionnels et en incluant les jeunes) les représentations associées à ces déplacements et à la présence des jeunes dans l'espace public ;
- Travailler sur les représentations afin d'améliorer la connaissance du public jeune ;
- Renforcer les équipes, développer les partenariats ;
- Besoin d'interconnaissance des professionnels pour mieux orienter les jeunes et les familles ;
- Conforter la mise en cohérence de la politique et clarifier les frontières entre les différents intervenants ;
- Un besoin de coordonner les acteurs pour mieux toucher les jeunes ;
- Mieux capter les jeunes « invisibles » qui ne viennent pas dans les structures ;
- Identifier davantage les besoins en termes d'inclusion dans les accueils de loisirs ;
- Des enjeux forts autour de la santé mentale, et en particulier de la prise en charge des jeunes en souffrance ;
- Des actions de prévention et de soutien à conforter (soutien à la scolarité, cellule CLSPD, PAEJ...).

Parentalité :

- S'orienter vers une approche décloisonnée et pas forcément par tranches d'âge lorsqu'on s'adresse aux parents ;
- Mieux faire connaître l'offre communale par les partenaires afin de faciliter l'orientation des familles ;
- Mieux faire connaître l'offre existante aux familles ;
- Proposer une offre d'accompagnement à la parentalité sur le territoire
- Développer l'aller vers en direction des familles ;
- Accompagner les familles autour des enjeux du numérique ;
- Trouver d'autres événements que le format conférence pour aller à la rencontre des familles ;
- Favoriser le regroupement et l'échange entre parents ;
- Rassurer les parents sur les possibilités d'accueil des enfants à besoins spécifiques ;
- Accompagner les nouveaux parents.

Logement :

- Forte pression avec une demande importante de logements sociaux, particulièrement des T2 et T3 en PLAI, pour des dé-cohabitants, des personnes séparées ou des jeunes couples : comment répondre à des besoins de travailleurs précaires sur le territoire ou de personnes en situation de vulnérabilité (violences intrafamiliales, etc.) en l'absence de logements temporaires à Corbas ? ;
- Maintenir l'équilibre et la cohésion sociale entre anciens habitants et nouveaux arrivants ;
- Maintenir un partenariat de qualité avec les bailleurs sociaux, la métropole et les réservataires des logements sociaux pour répondre à des besoins spécifiques du territoire ;
- Plus de 80 % de corbasiens ont un véhicule : il y a un enjeu de mobilité sur le territoire ;
- Le guichet d'enregistrement au CCAS permet de récolter les besoins des familles et des ménages corbasiens ;
- Sur le logement indécemment : contribuer et s'inscrire dans le partenariat avec la métropole, l'ARS, la caf, le réseau de lutte contre l'habitat indigne et les bailleurs sociaux pour repérer au mieux les situations d'indécence ;
- Travailler sur la précarité et la prévention des expulsions.

Accès aux droits & Accompagnement social :

- Face à la précarisation de la population de Corbas, à la complexification des situations sociales et à la montée du non-recours aux droits, il y a un enjeu important de maintien des actions d'accompagnement des services de proximité du CCAS, de la MDLM, de la Caf, des

associations d'accès aux droits et de l'espace emploi, permettant à une partie des Corbasiens de bénéficier d'un accompagnement global : financier, social, administratif, juridique, d'aide d'urgence et d'insertion sociale et professionnelle ;

- Face à la montée des difficultés psychiques, du nombre de victimes de violences intrafamiliales, des deuils, du vieillissement, de l'isolement, des addictions rencontrées par les publics fragilisés, vulnérables, il est important de prévoir des lieux d'écoute spécifiques, d'orienter vers des professionnels spécialisés et d'entretenir des liens étroits avec les partenaires en santé mentale, ainsi qu'avec tout partenaire pertinent permettant d'apporter une réponse ;
- Le renforcement de la présence de l'ensemble des structures de proximité en particulier de la métropole (MDLM, PMI) est déterminant pour répondre à tous les besoins, en particulier ceux des familles, et d'éviter les effets de guichet ;

Pilotage :

- Les enjeux principaux de la Ctg incluent le pilotage à l'échelle interservices et la mise en place de la politique sociale et familiale globale ;
- La Ctg de Corbas couvre l'ensemble des thématiques définies par la Caf du Rhône, ouvrant de nouvelles perspectives d'action sur le territoire ;
- La mise en œuvre et la coordination des orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement et de coordination du territoire sont essentielles pour répondre aux besoins des acteurs de se retrouver régulièrement afin de partager les enjeux liés aux politiques publiques.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- Les groupes de travail ont mis en évidence un fort besoin des acteurs de se retrouver régulièrement pour partager les enjeux liés aux politiques publiques auxquelles ils participent.
- Le travail à venir sur le Service public de la petite enfance et les nouveaux projets d'établissement va permettre d'approfondir les axes de travail prioritaires (en particulier l'inclusion, l'aller vers les familles)
- Un diagnostic « jeunesse » devient nécessaire pour clarifier la politique « Jeunesse » et aligner l'organisation des services sur les objectifs Ctg / Ij.
- De nombreux besoins sur l'axe parentalité ont été pointés, notamment la nécessité de créer davantage de lien entre pairs pour toucher les parents les plus éloignés. La mise en place d'un conseil de la parentalité devrait faciliter la mise en œuvre de projets et la coordination des actions autour de la parentalité.
- Des besoins sociaux qui demandent de plus en plus de temps d'accompagnement avec des axes prioritaires en lien avec le maintien dans le logement, la lutte contre l'isolement et le non-recours aux droits

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 : MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune de Corbas.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune de Corbas ;

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

ARTICLE 7 : ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 : EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 4.

ARTICLE 10 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 : EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La commune de Corbas reconnaît avoir pris connaissance de la Charte de la laïcité de la branche famille.
(https://www.caf.fr/sites/default/files/AfficheCharteLaiciteDEF_logoministere.pdf)

Fait à Lyon le 27 Juin 2025

La Directrice Générale
de la Caf du Rhône,

Véronique HENRI-
BOUGREAU

La Présidente
du Conseil d'Administration
de la Caf du Rhône

Edith GALLAND

Le Maire
de la Commune de Corbas

Alain VIOLLET

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engageant par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles pouvant être précisées dans

le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscribed et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.



Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le



ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

ANNEXE 1

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



Diagnostic de territoire

Corbas



PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DE SA POPULATION

- Territoire et démographie
- Emploi et activité
- Conditions de vie et vulnérabilité

OFFRE DE SERVICES PARTENARIALE POUR LES FAMILLES

- Accès aux droits
- Accompagnement social
- Logement
- Financements au titre de l'Action sociale
- Petite enfance (moins de 3 ans)
- Enfance (3 ans à moins de 12 ans)
- Jeunesse (12 ans à moins de 25 ans)
- Parentalité





Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

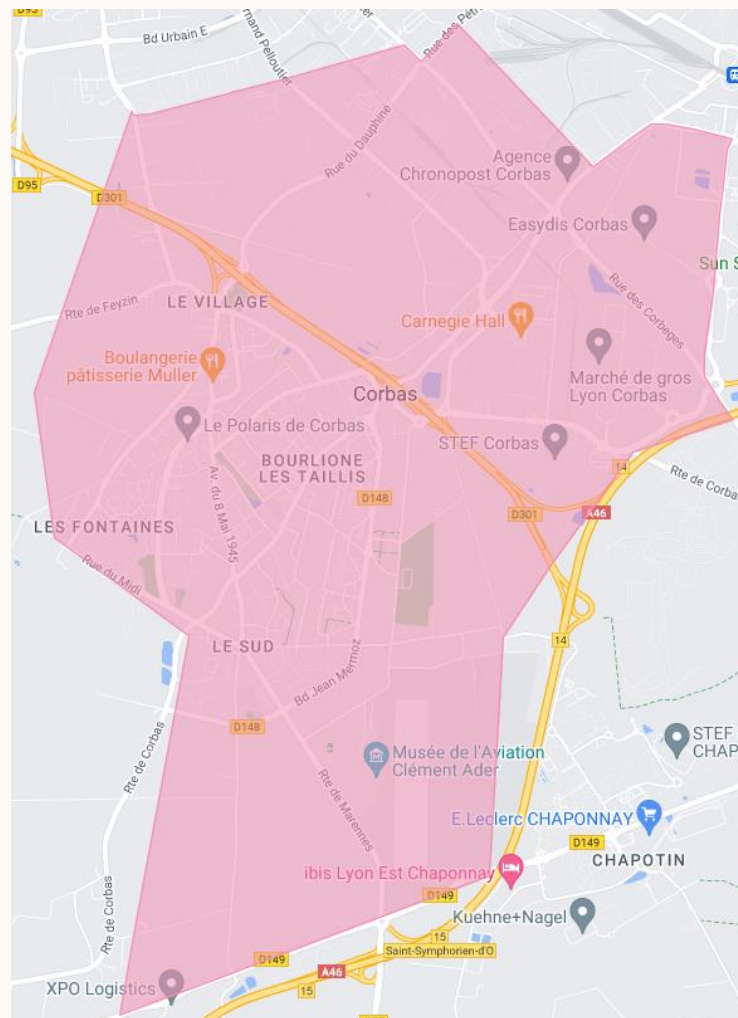
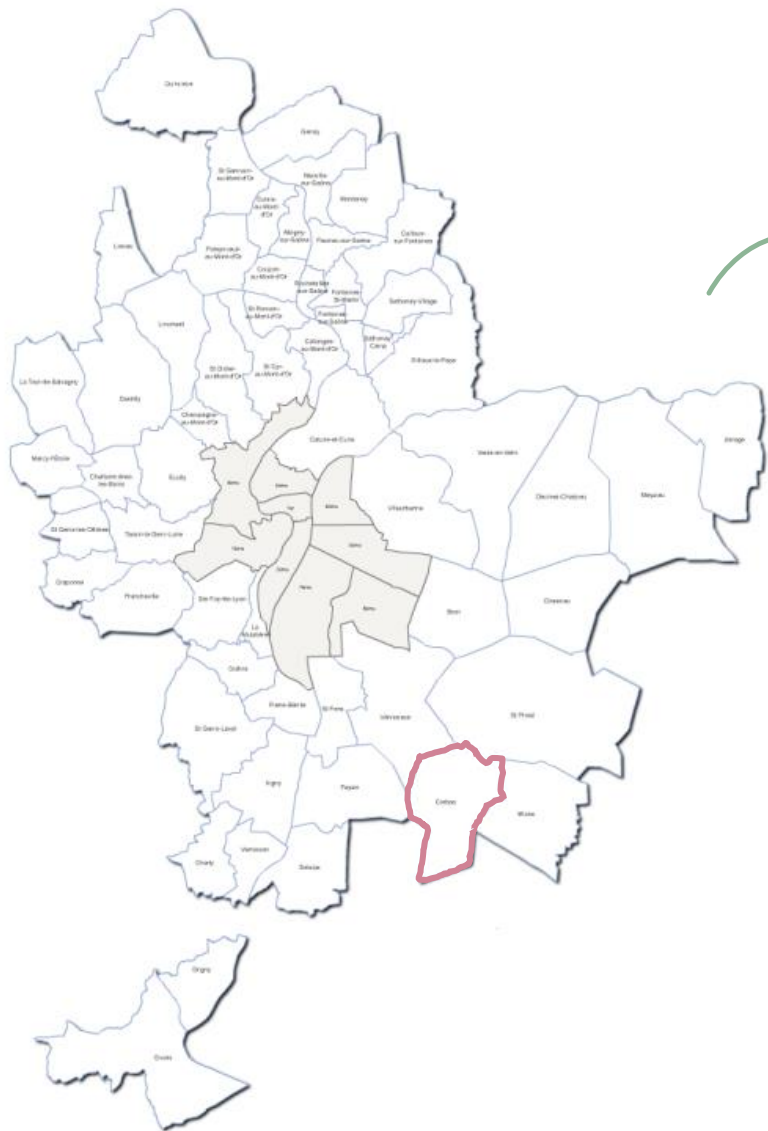
PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DE SA POPULATION

- Territoire et démographie
- Emploi et activité
- Conditions de vie et vulnérabilité





TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE



Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE



Corbas fait partie de la collectivité territoriale de la Métropole de Lyon.
Corbas est signataire d'une Convention Territoriale Globale depuis 2020.

	Corbas 2016	Corbas 2020	Métropole de Lyon 2020
POPULATION	11 209	11 161	1 416 545
DENSITÉ MOYENNE (HAB / KM²)	943,50	939,5	2 654,3

Source : INSEE, RP2016 et RP2020, géographie au 01/01/2023

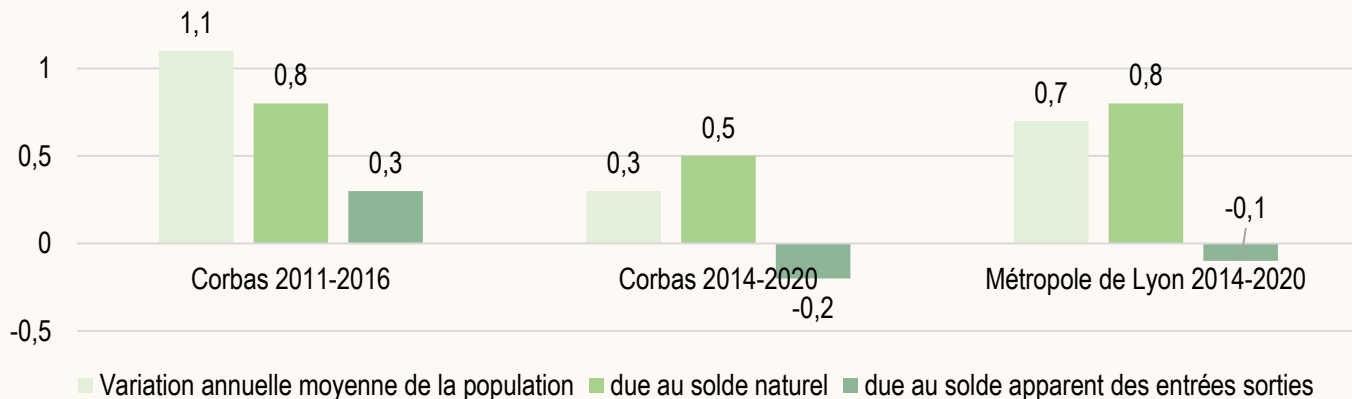


TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE

UNE COMMUNE EN CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE MALGRÉ UNE NATALITÉ ET UNE ATTRACTIVITÉ EN PERTE DE VITESSE.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

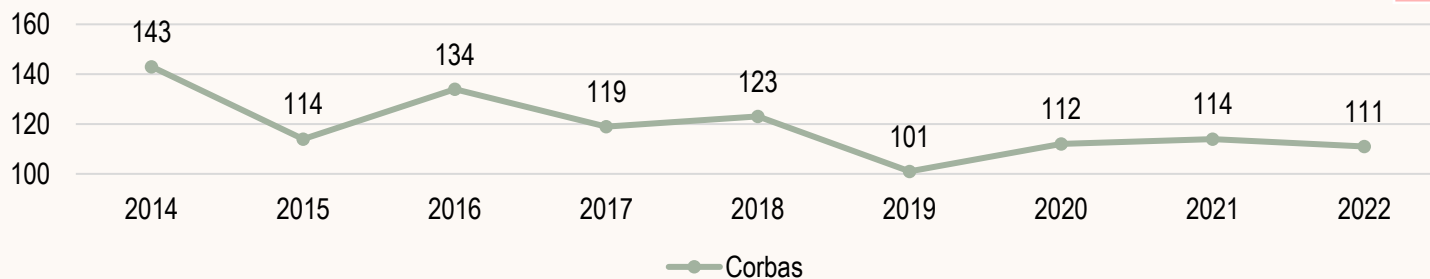
EVOLUTION DE LA POPULATION (EN %)



Entre 2014 et 2020, la population de Corbas a augmenté de + 0,3 % par an en moyenne. Le solde naturel (+ 0,5 % par an en moyenne) compense le solde migratoire (- 0,2 % par an en moyenne).

Source : INSEE, RP2011-2016 et RP2014-2020, Etat civil, géographie au 01/01/2023

NOMBRE DE NAISSANCES DOMICILIÉES



	Corbas	Métropole de Lyon
TAUX DE NATALITÉ ENTRE 2011 ET 2016	12,8	15,6
TAUX DE NATALITÉ ENTRE 2014 ET 2020	11,1	15
NOMBRE DE NAISSANCES MOYEN ENTRE 2014 ET 2021	119	20 332

Une natalité en perte de vitesse (12,8 naissances pour 1 000 habitants entre 2011 et 2016 contre 11,1 ‰ entre 2014 et 2020) et inférieure à l'échelle métropolitaine (15,6 ‰ entre 2014 et 2020).

Source : INSEE, Etat civil, géographie au 01/01/2023

SOLDE NATUREL : Il renvoie à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés.

SOLDE APPARENT DES ENTRÉES-SORTIES : Il approche la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire donné (qui s'y installent) et le nombre de personnes qui en sont sorties (ont quitté le territoire pour aller s'y installer).

TAUX DE NATALITÉ : Il se calcule en rapportant le nombre de naissances à la population moyenne. Il s'exprime en « pour mille » (‰).



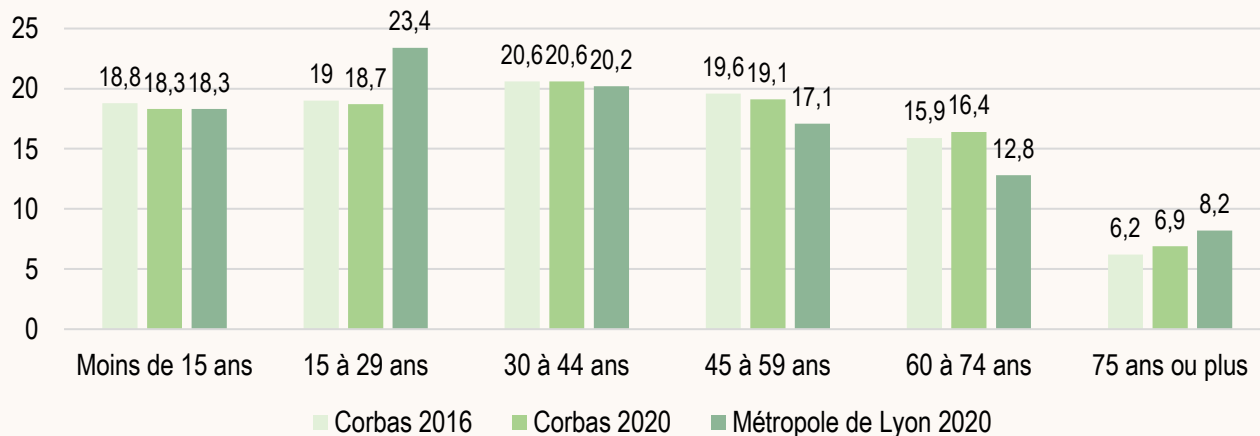


TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE

CORBAS EST CARACTÉRISÉE PAR UNE PRÉSENCE IMPORTANTE DE MOINS DE 25 ANS, UNE MAJORITÉ DE PLUS DE 60 ANS

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le 12/07/2025
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

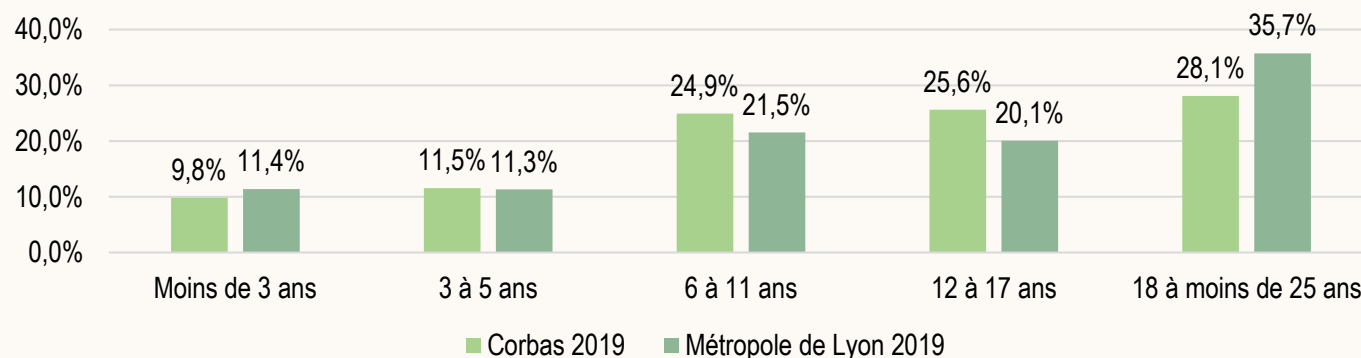
POPULATION PAR TRANCHES D'ÂGES (EN %)



Une répartition par tranches d'âges qui révèle davantage de 60 à 74 ans : 16,4 % de la population de Corbas contre 12,8 % à l'échelle de la Métropole de Lyon.

Source : INSEE, RP2016 et RP2020, géographie au 01/01/2023

MOINS DE 25 ANS PAR TRANCHES D'ÂGES (EN %)



Un quart des moins de 25 ans de Corbas ont entre 6 et 11 ans (24,9 %), entre 12 et 17 ans (25,6 %) ou entre 18 et 25 ans (28,1 %). La forte proportion de 18-25 ans à l'échelle de la Métropole de Lyon est expliquée par la forte présence d'étudiants.

Source : INSEE, RP2019, géographie au 01/01/2023



MOINS DE 25 ANS PAR TRANCHES D'ÂGES : Les tranches d'âges mobilisées renvoient aux champs d'intervention de la Caf mais il est important de noter au moment de l'analyse que les tranches d'âge retenues ne sont pas de tailles égales (3 ans pour les 3-5 ans contre 7 ans pour les 18-25 ans par exemple).

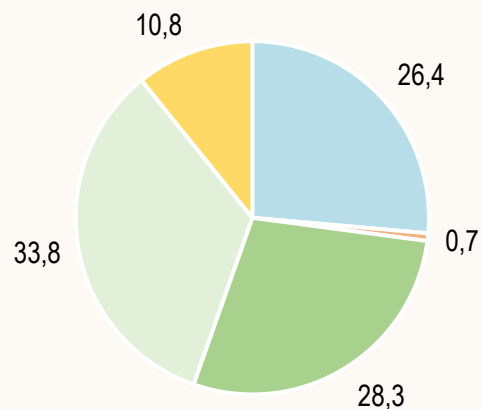


TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE

UNE MAJORITÉ DE FAMILLES AVEC ENFANTS À CORBAS, DONT UNE PART IMPORTANTE DE FAMILLES AVEC 2 ENFANTS.

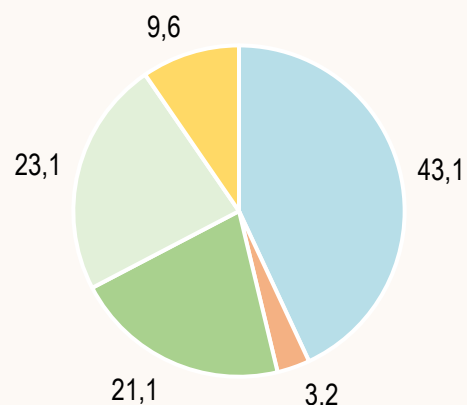
Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

COMPOSITION DES MÉNAGES DE CORBAS (EN %)



- Ménages d'une personne
- Un couple sans enfant
- Une famille monoparentale
- Autres ménages sans famille
- Un couple avec enfant(s)

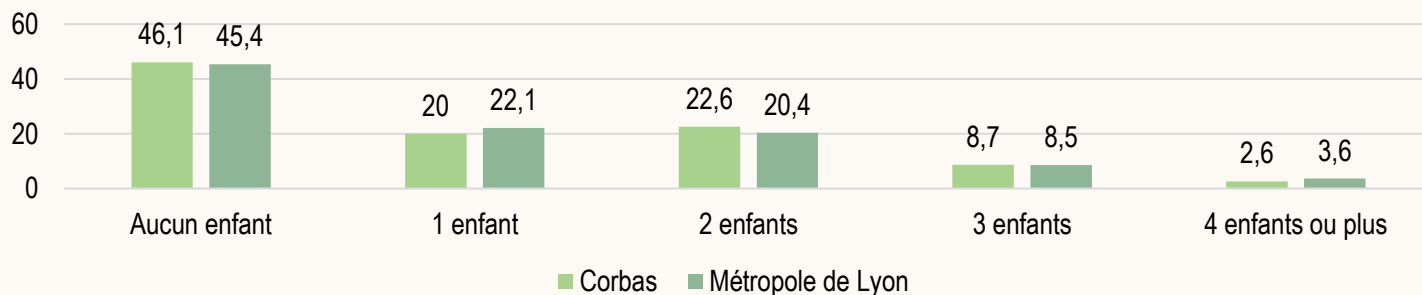
MÉTROPOLE DE LYON (EN %)



33,8 % des ménages de Corbas sont des couples avec enfant(s). Les familles monoparentales représentent 10,8 % des ménages contre 9,6 % des ménages métropolitains.

Source : INSEE, RP2020, géographie au 01/01/2023

FAMILLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS (EN %)



C'est la part de familles avec deux enfants qui est la plus importante à Corbas (22,6 % de familles) contre 20,4% à l'échelle de la Métropole de Lyon.

Source : INSEE, RP2020, géographie au 01/01/2023

AUTRES MÉNAGES SANS FAMILLE : Cela renvoie aux ménages composés de plusieurs personnes isolées (colocation d'étudiants par exemple).





TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE

Focus allocataires Caf

47 % DE LA POPULATION DE CORBAS EST COUVERTE PRESTATION LÉGALE DE LA CAF EN 2022.

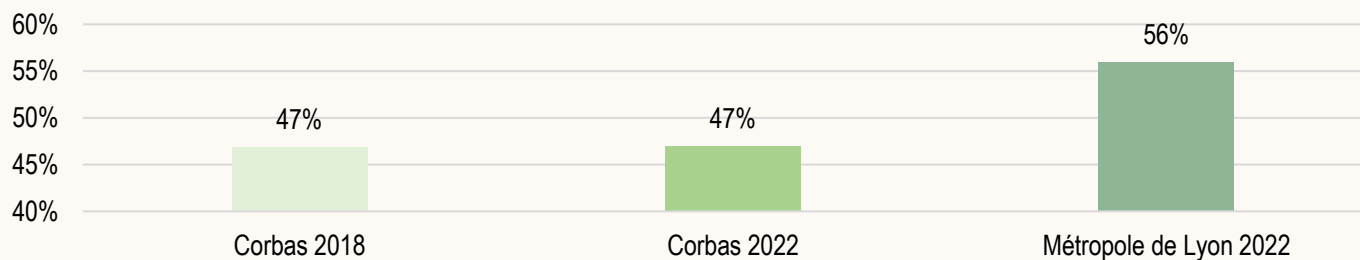
Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

	Corbas 2018	Corbas 2022	Métropole de Lyon 2022
NOMBRE D'ALLOCATAIRES	1 664	1 743	352 355
NOMBRE D'ENFANTS D'ALLOCATAIRES DE MOINS DE 20 ANS	2 502	2 511	308 990
NOMBRE DE PERSONNES COUVERTES	5 182	5 219	787 971

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2018 et 31/12/2022



TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION PAR LA CAF



TAUX DE COUVERTURE PAR LA CAF : Le taux de couverture de la population par la Caf renvoie aux allocataires ainsi que leurs conjoints, enfants et d'éventuelles autres personnes à charge.



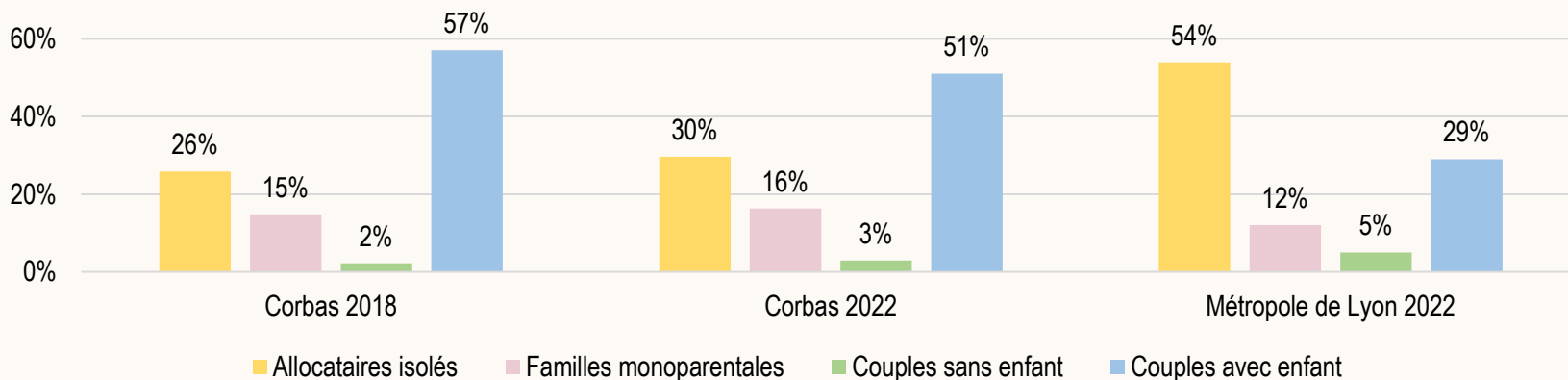
TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE

Focus allocataires Caf

UNE PART IMPORTANTE DES ALLOCATAIRES DE CORBAS VIVENT EN COUPLE AVEC ENFANTS (51 %) ET OCCUPENT UN EMPLOI (72 %).

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
 Reçu en préfecture le 09/07/2025
 Publié le
 ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

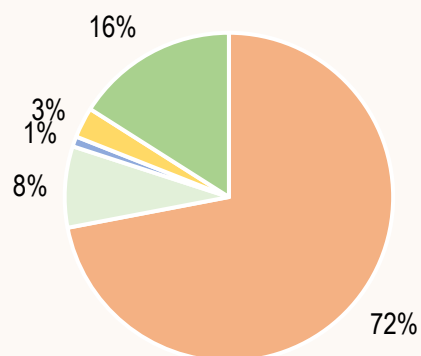
ALLOCATAIRES SELON LA COMPOSITION FAMILIALE



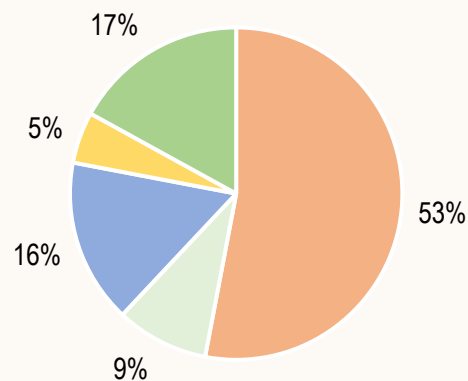
La part de couples avec enfant a diminué à Corbas entre 2018 et 2022 (- 6 points) mais elle reste supérieure à la part de couples avec enfants à l'échelle de la Métropole de Lyon (29 % en 2022).

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2018 et 31/12/2022

ALLOCATAIRES DE CORBAS SELON L'ACTIVITÉ



MÉTROPOLE DE LYON



Allocataires avec emploi Au chômage Etudiants A la retraite Inactifs

72 % des allocataires de Corbas sont en situation d'emploi. La Métropole de Lyon est caractérisée par une part importante d'allocataires étudiants (16 %).

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2022



EMPLOI ET ACTIVITÉ

DES ACTIFS PEU ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI, Y COMPRIS ENFANTS.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
 Reçu en préfecture le 09/07/2025
 Publié le
 ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

	Corbas	Métropole de Lyon
TAUX DE CHÔMAGE (EN %)	10,4	12,7
TAUX D'EMPLOI (EN %)	60,6	64,3
TAUX D'EMPLOI DES 15 À 24 ANS (EN %)	26,1	29,5
TAUX D'EMPLOI DES FEMMES (EN %)	64,2	61

Le taux de chômage est moins élevé à Corbas (10,4 %) qu'à l'échelle métropolitaine (12,7 %).

Source : INSEE, RP2020, géographie au 01/01/2023

	Corbas 2015	Corbas 2019	Métropole de Lyon 2019
NOMBRE DE COUPLES AVEC ENFANTS	1 275	1 311	141 652
DONT COUPLES AVEC 2 ACTIFS OCCUPÉS	77%	76%	64%
DONT COUPLES AVEC 1 ACTIF OCCUPÉ	20%	20%	28%
DONT COUPLE AVEC 2 ACTIFS NON OCCUPÉS	3%	4%	8%
NOMBRE DE MONOPARENTS AVEC ENFANTS	300	337	51 641
DONT MONOPARENTS ACTIFS OCCUPÉS	75%	77%	71%
DONT MONOPARENTS NON ACTIFS OCCUPÉS	25%	23%	29%

76 % des couples avec enfants sont bi-actifs à Corbas contre 64 % des couples de la Métropole de Lyon. 77 % des familles monoparentales sont actives en 2019.

Source : INSEE, RP2015 et RP2019, géographie au 01/01/2023

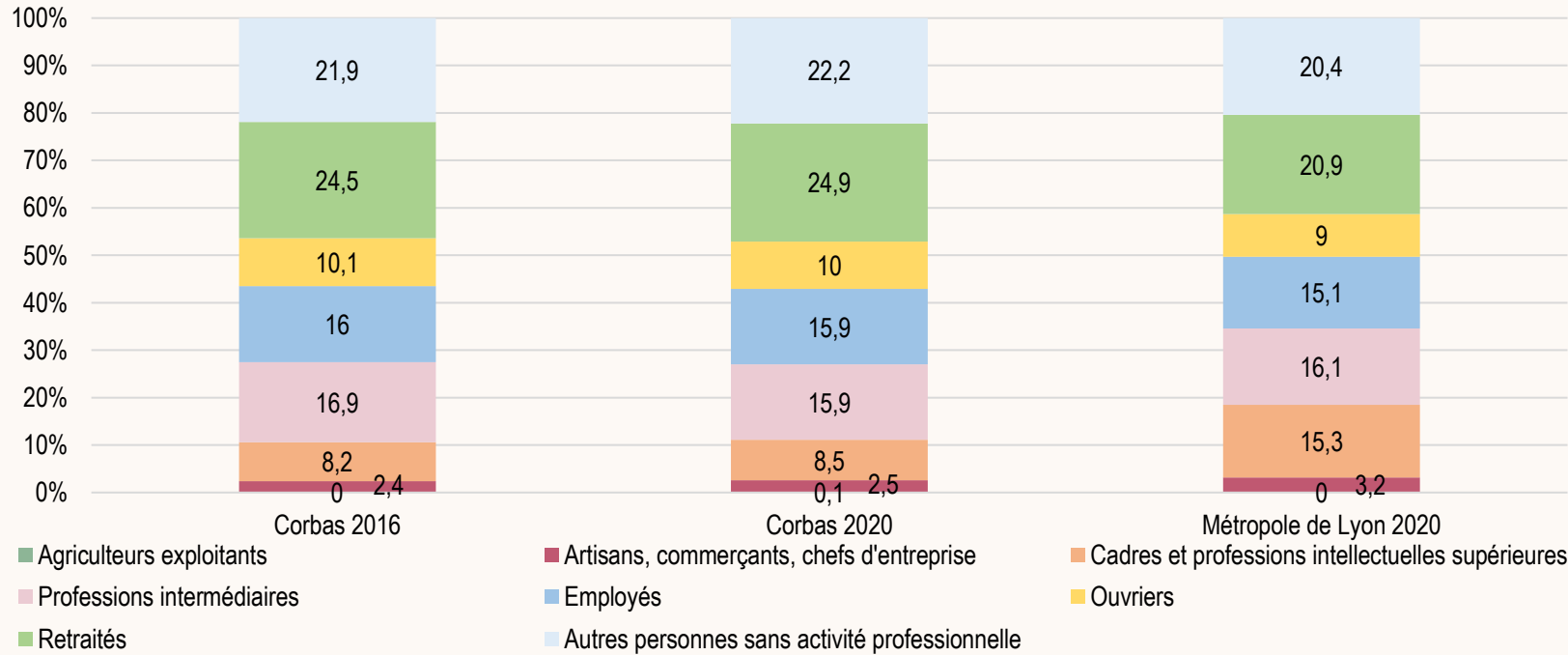


TAUX DE CHÔMAGE : Rapport entre le nombre de chômeurs et l'ensemble de la population active (actifs occupés + chômeurs).

TAUX D'EMPLOI : Rapport entre le nombre d'individus ayant un emploi (actifs occupés) et l'ensemble de la population. Cela renvoie à ceux qui sont en situation de travail.



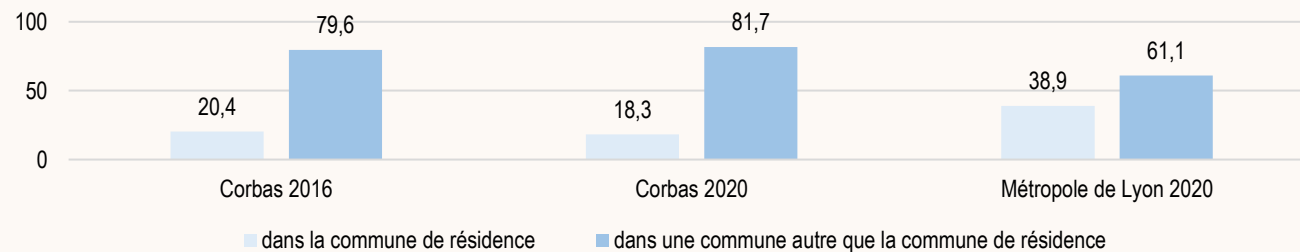
POPULATION DES 15 ANS OU PLUS SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (EN %)



Une part importante moins important de cadres (8,5 % contre 15,3 % pour l'échelle métropolitaine). La part de retraités est d'un quart à Corbas (24,9 %).

Source : INSEE, RP2016 et RP2020, géographie au 01/01/2023

LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS RÉSIDENTS (EN %)



La part d'actifs résidents de Corbas qui travaillent dans une autre commune, atteint 81,7 % en 2020 (+ 2,1 points par rapport à 2016 et + 20,6 points par rapport à la Métropole de Lyon).

Source : INSEE, RP2016 et RP2020, géographie au 01/01/2023



CONDITIONS DE VIE ET VULNÉRABILITÉ

A CORBAS, LES INDICATEURS FINANCIERS DESSINENT UN NIVEAU DE VIE SUPÉRIEUR À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE.

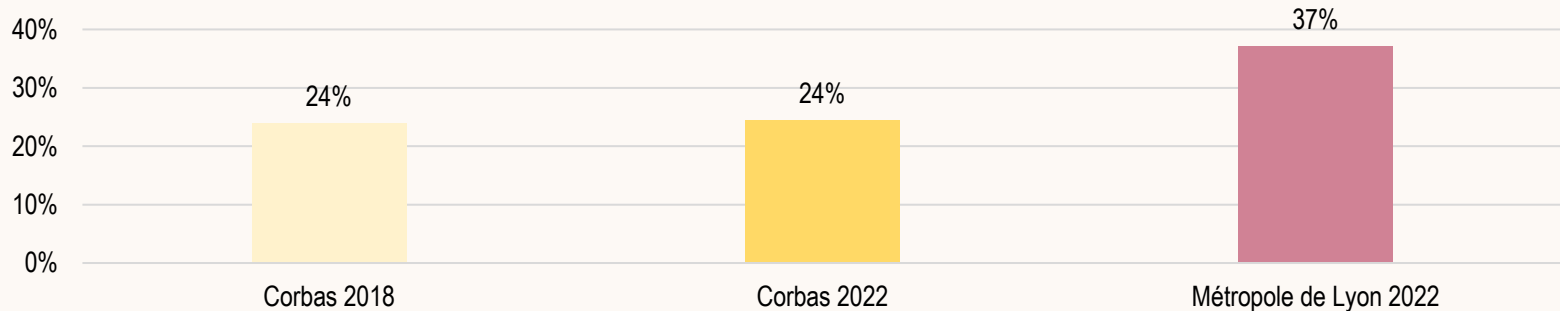
Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

	Corbas 2016	Corbas 2020	Métropole de Lyon 2020
MÉDIANE DU REVENU DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION (EN €)	23 174	24 730	23 200
TAUX DE PAUVRETÉ DU RÉFÉRENT FISCAL (EN %)	7	7	16

7 % des ménages fiscaux vivent sous le seuil de pauvreté. C'est moins important qu'au niveau métropolitain (16 %).

Source : INSEE, RP2016 et RP2020, Etat civil, géographie au 01/01/2020

TAUX ALLOCATAIRES À BAS REVENUS



24 % des allocataires de Corbas vivent sous le seuil de bas revenus : ils sont 37 % à l'échelle de la Métropole de Lyon.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2018 et 31/12/2022



SEUIL DE PAUVRETÉ : Fixé à 60% du revenu médian après impôt ; soit 1 102 € en 2020.

SEUIL DE BAS REVENUS : Fixé à 60% du revenu médian avant impôt ; soit 1 167 € en 2018. Calcul reposant sur le Revenu par Unité de Consommation (RUC) qui a comme population de référence les non-étudiants et les allocataires de moins de 65 ans. L'unité de consommation est utilisée pour comparer des foyers avec des tailles différentes (1 pour le premier adulte, 0,5 pour le 2e ou pour un enfant de + 14 ans, etc.)



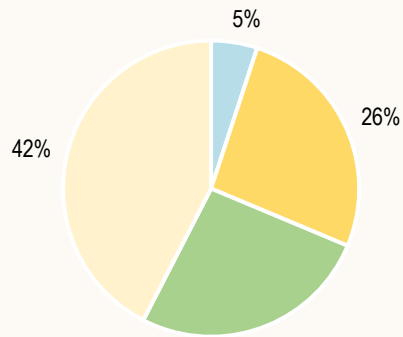
CONDITIONS DE VIE ET VULNÉRABILITÉ

16 % DES ALLOCATAIRES DE CORBAS ONT DES RESSOURCES MOINS 50 % DE PRESTATIONS LÉGALES CAF.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

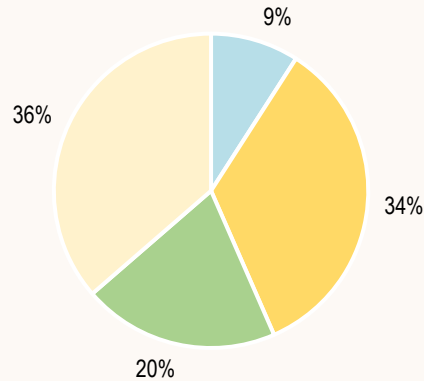
FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 20 ANS DE CORBAS

SELON LEUR QUOTIENT FAMILIAL



- Part de familles avec un QF inférieur à 400 €
- Part de familles avec un QF entre 400 et 800 €
- Part de familles avec un QF entre 800 et 1200 €
- Part de familles avec un QF supérieur à 1200 €

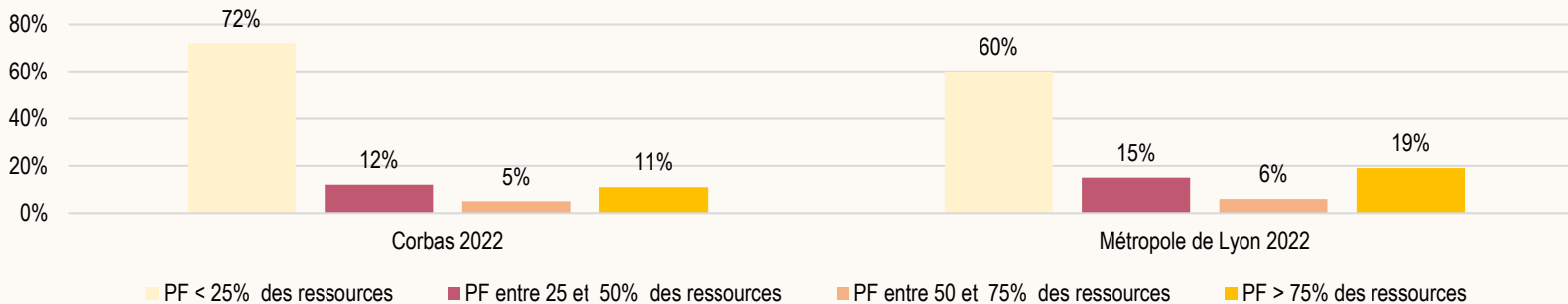
MÉTROPOLE DE LYON



68 % des familles de Corbas ont un quotient familial supérieur à 800 €. Cela concerne 56 % des familles à l'échelle de la Métropole de Lyon.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2022

PART DES PRESTATIONS FAMILIALES DANS LES RESSOURCES DES ALLOCATAIRES



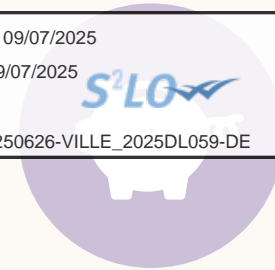
11 % des allocataires de Corbas ont des ressources composées d'au moins 75 % de prestations légales : à l'échelle métropolitaine, cela concerne 19 % des allocataires.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2022



QUOTIENT FAMILIAL : Cet indicateur est utilisé pour l'attribution de certaines aides par la Caf (prime à la naissance, Allocation de Rentrée Scolaire, etc.). Il se calcule en rapportant les revenus imposables d'un foyer en N-2 au nombre de parts fiscales (par exemple pour 3 parts, un QF à 400 € équivaut à un revenu d'environ 7 000 € annuels et un QF à 800 € correspond à 25 000 € annuels).

PART DES PRESTATIONS FAMILIALES DANS LES RESSOURCES : Le calcul repose sur le Revenu par Unité de Consommation (RUC) qui a comme population de référence les non-étudiants et les allocataires de moins de 65 ans.



OFFRE DE SERVICES PARTENARIALE POUR LES FAMILLES

- Accès aux droits
- Logement
- Accompagnement social
- Financements au titre de l'Action sociale
- Petite enfance (moins de 3 ans)
- Enfance (3 ans à moins de 12 ans)
- Jeunesse (12 ans à moins de 25 ans)
- Parentalité





ACCÈS AUX DROITS

Soutien financier individuel

UNE PART CONSÉQUENTE D'ALLOCATAIRES BÉNÉFICIAIRES OU DE LA PRIME D'ACTIVITÉ (45 % EN 2022).

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

UN MINIMA SOCIAL
S²LO

POIDS DES ALLOCATAIRES PAR FAMILLE DE PRESTATIONS ET MONTANT VERSÉS AU MOIS DE DÉCEMBRE

	Corbas 2018	Corbas 2022		Métropole de Lyon 2022	
PETITE ENFANCE	22%	18%	105K €	12%	13 635K €
ENFANCE ET JEUNESSE	63%	60%	340K €	36%	43 573K €
dont AEEH	4%	4%	15K €	2%	2 084K €
dont ASF	5%	6%	31K €	5%	5 844K €
LOGEMENT	28%	24%	98K €	52%	38 236K €
SOLIDARITÉ-INSERTION	34%	45%	283K €	46%	61 686K €
dont AAH	8%	8%	105K €	7%	20 489K €
dont RSA	-	8%	77K €	12%	21 725K €
dont PPA	-	31%	101K €	30%	19 472K €
TOTAL	1664	1743	826K €	352 355	157 129K €
dont Handicap (AEEH + AAH)	12%	12%	121K €	9%	22 573K €

Entre 2018 et 2022, la part de bénéficiaires de prestations relevant de la solidarité et de l'insertion a augmenté, passant de 34 % à 45 % des allocataires, contre 46 % des allocataires à l'échelle métropolitaine.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2018 et au 31/12/2022

PETITE-ENFANCE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), Prestation Partagée d'Education de l'Enfant (PREPARE)

ENFANCE ET JEUNESSE : Allocation Familiale (AF), Complément Familial (CF), Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP), Allocation de Soutien Familial (ASF) et Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

HANDICAP ENFANT : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

MONOPARENTALITÉ : Allocation de Soutien Familial (ASF)

LOGEMENT : Aide Personnalisée au Logement (APL), Allocation de Logement à caractère Social (ALS), à caractère Familial (ALF)

SOLIDARITÉ ET INSERTION : Revenu de Solidarité Active (RSA) et Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), qui correspondent à des minima sociaux, ainsi qu'à la Prime d'Activité (PPA)

HANDICAP ADULTE : Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Certains bénéficiaires peuvent cumuler plusieurs prestations, de plusieurs familles différentes.



ACCÈS AUX DROITS

Soutien financier individuel

MOINS DE 15 AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES ORDONNANCÉES EN 2022

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

NATURE DES AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES (AFI) ACCORDÉES	Corbas			Caf du Rhône
	NOMBRE D'AFI ACCORDÉES	MONTANT PAIEMENTS AFI	% AFI PAYÉES	% AFI PAYÉES
LES AIDES SUR CRITÈRES	< 10	3 236 €	41%	42%
PRÊTS D'AIDE À LA VIE DE FAMILLE (prêt pour des frais liés à l'arrivée d'un enfant, pour des frais liés à l'équipement du logement, pour des frais liés aux études ou à l'emploi, pour des frais liés au handicap)	< 10	3 236 €	41%	38%
Dont prêt pour des frais liés à l'équipement du logement	< 5	2 600 €	33%	37%
PRÊTS POUR LE LOGEMENT (prêt amélioration de l'habitat avec intérêts, prêt relais au prêt d'amélioration de l'habitat)	0	0 €	0%	3%
LES AIDES POUR LE BAFA (bourse BAFA approfondissement et bourse BAFA petite-enfance)	0	0 €	0%	1%
LES AIDES SUR PROJET (prêt pour l'habitat des gens du voyage, projet dans le cadre de l'insertion, projet suite à sortie CHRS, projet pour parent non-gardien)	< 5	1 650 €	21%	13%
LES AIDES D'URGENCE	< 10	2 500 €	31%	39%
AIDES EN DIRECTION DES ASSISTANTS MATERNELS (prêt à l'amélioration du domicile des assistants maternels et prime à l'installation des assistants maternels)	< 5	600 €	8%	6%
TOTAL DES AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES	< 15	7 986 €	100%	100%

Source : Fichier statistiques et SIAS.AFI, au 31/12/2022



AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES : Ces aides sont déclinées dans le règlement intérieur d'action sociale qui fixe les conditions d'attribution.

Les aides sur projet sont attribuées suite à la réalisation d'un diagnostic social, les aides sur critères sont sur la base de critères prédéfinis et les aides d'urgence viennent en réponse à une situation d'urgence.

N.B. A partir de 2022, la date prise en compte est celle de l'ordonnancement. Précédemment, les données s'appuyaient sur la date de décommissionnement.



ACCÈS AUX DROITS

Soutien financier individuel

EN 2022, À CORBAS, 39 SÉJOURS ALLOCATAIRES ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE AUX VACANCES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VACAF.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

	Corbas	
	NOMBRE DE SÉJOURS	MONTANT TOTAL PAYÉ
VACANCES ENFANTS (AVE)	11	6 538 €
VACANCES FAMILLES (AVF)	28	29 008 €
TOTAL DES AIDES AUX VACANCES	39	35 546 €

Source : Caf du Rhône, SID SIAS et Vacaf au 31/12/2022

AUTRES SOUTIENS AU DÉPART EN VACANCES

Les Centres sociaux et d'autres structures de proximité réalisent un accompagnement au départ des vacances dans le cadre de Vacances Familles Solidarité (VFS).
Depuis 2022, la Caf verse des **AIDES AU TRANSPORT**, quel que soit le mode de transport choisi, en complément de l'Aide aux Vacances Familles (AVF). L'objectif est de faciliter et favoriser le départ en vacances des familles.



	CORBAS (2022)
NOMBRE AIDES AU TRANSPORT VERSÉES	15
MONTANT AIDES AU TRANSPORT VERSÉES	2 300 €

AIDE AUX VACANCES ENFANTS (AVE) : Permet l'accès à une structure d'animation socioculturelle pour les enfants pendant les vacances (colonie de vacances, centres de loisirs, etc.)

AIDE AUX VACANCES FAMILLES (AVF) : Permet un séjour en vacances pour la famille (camping, mobil-home, location, etc.)

Depuis 2020, les aides au départ en vacances ont évolué : la Caf du Rhône a rejoint le service « Vacaf ».

AIDE AU TRANSPORT : Sous conditions, elle est calculée selon la distance entre le lieu de résidence et la destination de vacances des allocataires. Elle fonctionne lorsque le départ a lieu pendant les vacances d'été uniquement.





ACCÈS AUX DROITS

LA MAJORITÉ DES ALLOCATAIRES DE CORBAS CONTACTENT LA CAF PAR TÉLÉPHONE (63 %).

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
 Reçu en préfecture le 09/07/2025
 Publié le
 ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES RSA

	Corbas 2022	Métropole de Lyon 2022
BÉNÉFICIAIRES DEPUIS MOINS DE 6 MOIS	8%	8%
BÉNÉFICIAIRES DEPUIS 6 MOIS À MOINS DE 1 AN	7%	8%
BÉNÉFICIAIRES DEPUIS 1 AN À MOINS DE 2 ANS	14%	11%
BÉNÉFICIAIRES DEPUIS PLUS DE 2 ANS	71%	73%

71 % des bénéficiaires du RSA le sont depuis plus de 2 ans à Corbas.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2022

NOMBRE DE CONTACTS SELON LE CANAL

	Corbas 2022	Métropole de Lyon 2022
NOMBRE TOTAL DE CONTACTS DIRECTS	3 027	702 541
DONT RDV À L'ACCUEIL	5%	6%
DONT ACCUEIL PHYSIQUE TOUT VENANT	3%	12%
DONT RDV TÉLÉPHONIQUES	2%	2%
DONT APPELS TÉLÉPHONIQUES ABOUTIS	63%	54%
DONT MAILS	26%	27%
NOMBRE DE CONTACTS PAR COURRIER	16 350	322 186

3 % des contacts directs des allocataires de Corbas renvoient à l'accueil physique tout venant, contre 12% à l'échelle de la Métropole de Lyon.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2022



ACCÈS AUX DROITS



Antenne Caf de Corbas

ACTIONS DE LA CAF

Les allocataires peuvent accéder aux services à distance de la Caf : rendez-vous téléphonique, mail ou Caf.fr, ou rencontrer un agent sur rendez-vous dans les sites les plus proches.

La Caf conduit des rendez-vous des droits.

Les travailleurs sociaux conduisent des actions collectives autour de l'accès aux droits.

FRANCE SERVICES

France Services a pour but d'informer, accompagner et aider tous les publics dans leurs démarches : Caf, Cnam, Assurance retraite, La Poste, Pôle Emploi, Bailleurs sociaux, Engie, etc.

ACTIONS DES CENTRES SOCIAUX

75% des centres sociaux du Rhône mènent au moins une action d'accès aux droits. Parmi ces 75% de centres sociaux, un tiers ont un écrivain public.

44% des centres sociaux accueillent des permanences administratives et juridiques (institutions extérieures).

FINANCEMENT D'ASSOCIATIONS (2022)

ATD QUART MONDE : Accompagnement de familles en situation de grande pauvreté et/ou d'isolement dans leurs démarches administratives et afin de lutter contre l'exclusion.



ACCÈS AUX DROITS

Numérique

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE



ACTIONS DE LA CAF

La Caf propose des offres de services complémentaires afin de renforcer l'accès à son offre en distanciel : rendez-vous téléphoniques, accompagnement Caf.fr, aide aux démarches.

La Caf organise plusieurs fois dans l'année des **WEBINAIRES À DESTINATION DES PARTENAIRES** afin de les accompagner sur les dernières actualités, les aspects réglementaires, etc. L'inscription est libre sur le Caf.fr.

ACTIONS DES CENTRES SOCIAUX

RÉFÉRENT NUMÉRIQUE : Accompagnement des populations vers le numérique, en lien avec la commune.

100% des centres sociaux du Rhône proposent au moins 2 actions de médiation numérique

80% des centres sociaux font de l'initiation à l'informatique ou au numérique

80% accompagnent les habitants dans l'accès aux droits par le numérique

1 centre social sur 2 propose des accès libres à l'informatique

FINANCEMENT D'ASSOCIATIONS

SECOURS CATHOLIQUE : a accompagné 300 familles en 2021 en complétant leur équipement informatique et en accompagnant les parents et les enfants dans la maîtrise des outils informatiques, notamment en lien avec la scolarité et le maintien des droits.

EMMAÛS CONNECT : distribution de matériel informatique et de connexions internet gratuites via des structures partenaires. Mise en œuvre d'un parcours e-parentalité afin de permettre l'accompagnement numérique par les parents de la scolarité

FRÉQUENCE ECOLE : Développer l'éducation aux médias numériques à l'échelle du territoire du Rhône auprès des professionnels et des publics jeunes.



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

10 INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ONT EU LIEU ALLOCATAIRES DE CORBAS.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
 Reçu en préfecture le 09/07/2025
 Publié le
 ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

	Corbas 2022	Caf du Rhône 2022
NOMBRE DE MISES À DISPOSITION (MAD) ENVOYÉES	22	5 953
NOMBRE D'INTERVENTIONS INDIVIDUELLES	10	4153
dont information-conseils	5	1 757
dont accompagnements	5	2 396
IMPAYÉS DE LOYER PARI MI LES INTERVENTIONS INDIVIDUELLES	n.d.	11%
SÉPARATION / DIVORCE PARI MI LES INTERVENTIONS INDIVIDUELLES	n.d.	24%
DÉCÈS (CONJOINT + ENFANT) PARI MI LES INTERVENTIONS INDIVIDUELLES	n.d.	7%
PARENTS SEULS PARI MI LES INTERVENTIONS INDIVIDUELLES	n.d.	7%

Source : Caf du Rhône, GESICA, 2022

MISES À DISPOSITION (MAD) : courriers envoyés aux allocataires pour présenter l'offre de travail social lorsqu'un fait fragilisant, en lien avec les offres de service nationales de travail social, intervient dans la vie de l'allocataire : séparation, décès enfant, décès conjoint, impayés de loyer ALF, monoparents de moins de 35 ans avec enfant et sans emploi.

INTERVENTIONS INDIVIDUELLES : peuvent prendre la forme d'un **ACCOMPAGNEMENT** (désigne l'accompagnement régulier d'une famille à moyen terme et renvoie donc à plusieurs rencontres) ou d'une **INFORMATION – CONSEIL** (renvoie à un accompagnement d'une famille sur 2 rendez-vous en moyenne pour les rendre plus autonomes).

Les interventions individuelles et mises à disposition sont comptabilisées à partir de l'adresse du dossier social des allocataires.





ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

DES ACTIONS COLLECTIVES AUTOUR DE LA PARENTALITÉ, LOGEMENT À VÉNISSIEUX.

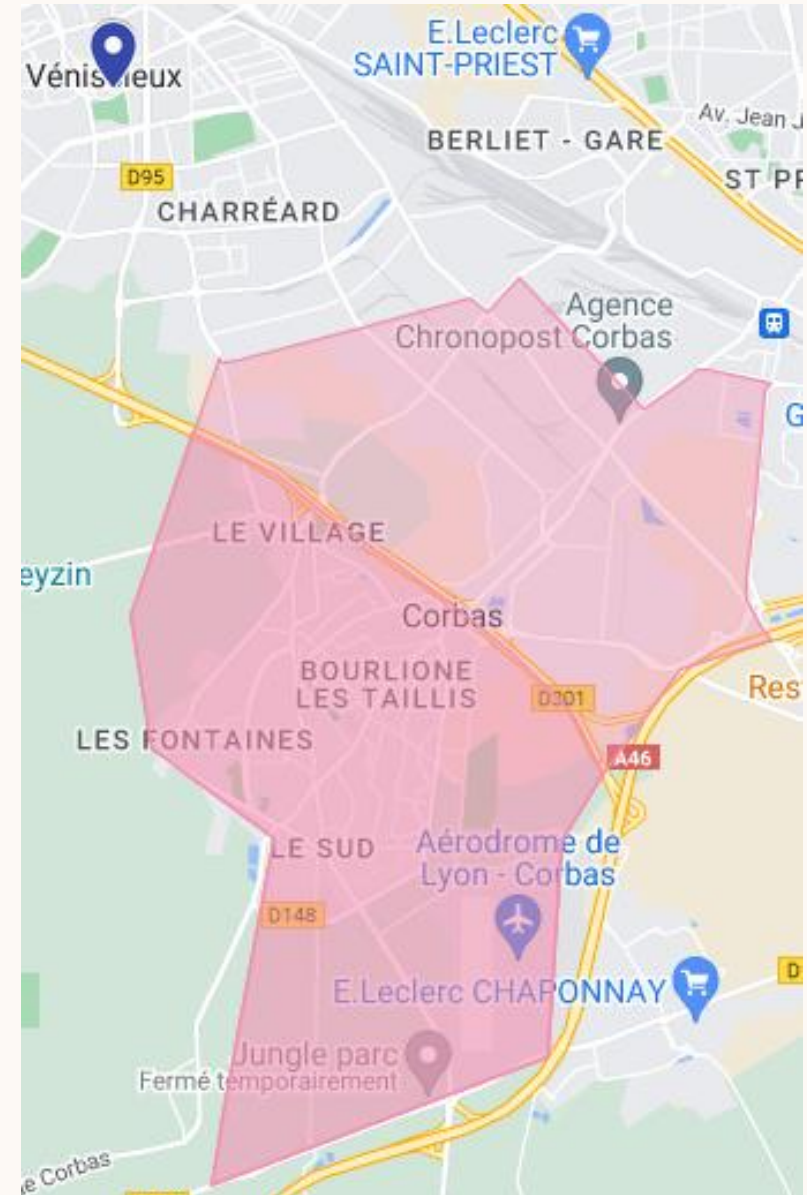
Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

LA COMMUNE DÉPEND DE L'ÉQUIPE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DE VÉNISSIEUX.

Cette équipe, en 2022, a organisé des actions collectives (composées de plusieurs sessions) :

- ☞ Parentalité - Café des parents
- ☞ Parentalité - Séances Être parents après la séparation
- ☞ Insertion - Femme, mère, le choix de l'emploi
- ☞ Logement - Café Logement

Equipe de travailleurs sociaux Caf (Vénissieux)





LOGEMENT

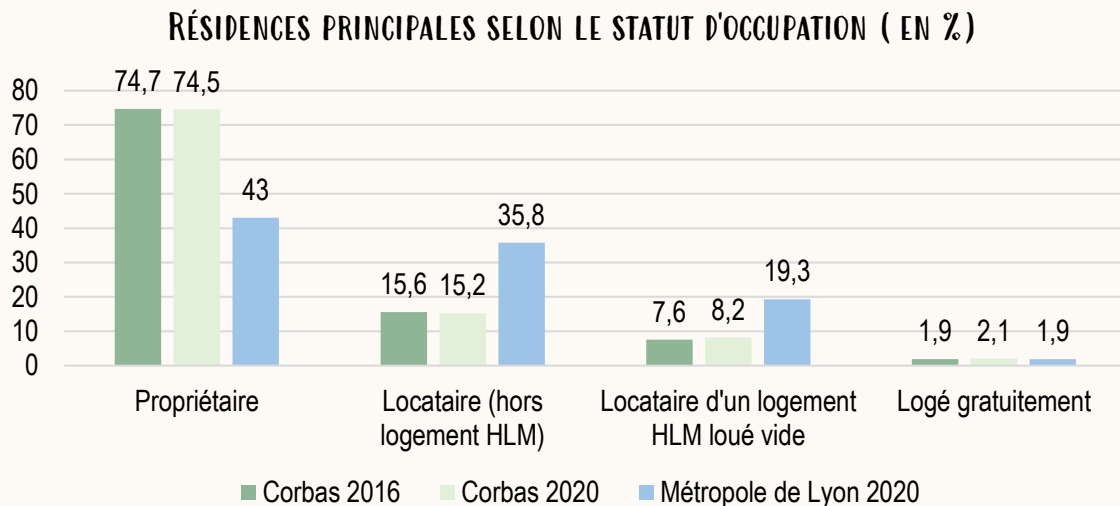
DES RÉSIDENTS PEU MOBILES ET TROIS QUARTS DE PROPRIÉTAIRES À CORBAS

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
 Reçu en préfecture le 09/07/2025
 Publié le
 ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

	Corbas	Métropole de Lyon
NOMBRE DE LOGEMENTS	4 264	731 784
DONT RÉSIDENCES PRINCIPALES	97%	89%
EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS EN 6 ANS	3%	8%
PART DE MÉNAGES RÉSIDANT DANS LEUR RÉSIDENCE PRINCIPALE DEPUIS MOINS DE 2 ANS (EN %)	9%	16,2%

Corbas est caractérisée par une plus faible mobilité résidentielle qu'à l'échelle métropolitaine : 9 % des ménages occupent leur domicile depuis moins de 2 ans contre 16,2 % des ménages métropolitains.

Source : INSEE, RP2020, géographie au 01/01/2023



La part de propriétaires est de 74,5 % à Corbas en 2020. A l'échelle de la Métropole de Lyon, cela concerne 43 % des résidents.

Source : INSEE, RP2016 et RP2020, géographie au 01/01/2023



LOGÉ GRATUITEMENT : Les ménages logés à titre gratuit ne sont pas propriétaires de leur logement mais ne paient pas de loyer. Ils peuvent néanmoins payer des charges. Il s'agit par exemple de personnes logées par leur employeur, par un membre de leur famille ou un ami, à titre gracieux.



LOGEMENT

LA CAF INTERVIENT DANS LA LUTTE CONTRE LE S'APPUYANT SUR DES ASSOCIATIONS LOCALES.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
 Reçu en préfecture le 09/07/2025
 Publié le
 ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

	Corbas 2022	Caf du Rhône 2022
ALLOCATAIRES AVEC LOGEMENT INDÉCENT	0	292
ALLOCATAIRES AVEC LOGEMENT INSALUBRE	0	36

Aucune situation d'indécence n'a été diagnostiquée à Corbas.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2022

FINANCEMENT D'ASSOCIATIONS

SOLIHA ET ALPIL : Conduite de diagnostics d'indécence, orientation et accompagnement des locataires
ASSOCIATION D'AIDE AU LOGEMENT DES JEUNES (AILJOJ) : Accompagne les jeunes de 18 ans à 30 ans autour de la question du logement.
ADMIL : Propose aux familles et aux partenaires des conseils et de l'information en matière de logement.

LOGEMENT INDÉCENT : Il s'agit d'un logement ne présentant pas les caractéristiques de confort minimum (surface d'au moins 9m², réseau électrique et chauffage aux normes, accès à l'eau potable, présence d'infiltrations, etc.)

LOGEMENT INSALUBRE : Il s'agit d'un logement tellement dégradé que cela représente un risque pour la santé ou la sécurité des occupants.

Les données ici déclarées renvoient aux allocataires ayant eu un droit en décembre, pour une situation déclarée au cours de l'année.

Ces données ne renvoient qu'aux situations connues par la Caf. Il est à noter que les situations locatives font toujours l'objet d'une sous-déclaration.





LOGEMENT

LA CAF INTERVIENT DANS LA LUTTE CONTRE LES IMPAYÉS DE LOYER ET LES EXPULSIONS LOCATIVES.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
 Reçu en préfecture le 09/07/2025
 Publié le
 ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

	Corbas	Caf du Rhône
ALLOCATAIRES AVEC IMPAYÉS DE LOYER	< 5	1 071
MONTANT MOYEN ANNUEL DE L'IMPAYÉ DE LOYER	867 €	1 762 €
ALLOCATAIRES AVEC DROITS SUSPENDUS SUITE A UN IMPAYÉ DE LOYER (AU MOINS UNE FOIS DANS L'ANNÉE)	< 5	210

Moins de 5 allocataires ont été en situation d'impayés de loyer en 2022 à Corbas.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, en 2022

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

La Caf propose un **PARCOURS DE TRAVAIL SOCIAL** « Impayés de loyer ».
 Les travailleurs sociaux participent à **L'INSTANCE TERRITORIALE DU LOGEMENT** qui a pour vocation de prévenir les expulsions locatives.
 Ils participent à la **PERMANENCE AUTOUR DES EXPULSIONS LOCATIVES** aux Palais de justice de Lyon et Villeurbanne : accueil tripartite par un avocat, un travailleur social, un chargé de mission associatif en lien avec le logement.



IMPAYÉS DE LOYER : En cas de non-paiement total d'une somme au moins égale à 2 fois le montant mensuel brut du loyer et des charges (avant déduction de l'aide au logement dans le cas où l'aide est versée à l'allocataire et après déduction de l'aide au logement dans le cas où l'aide est versée au tiers – bailleur ou prêteur –).
 Ces données ne renvoient qu'aux situations connues par la Caf.
 En cas d'impayés de moins de 3 000 € des dispositifs de droits communs peuvent être mobilisés (FSL par exemple). Entre 3 000 et 6 000 €, ces situations nécessitent un montage financier entre plusieurs dispositifs, y compris associatifs. Au-delà de 6 000 €, les situations sont complexes et nécessitent souvent une saisie de la Banque de France.

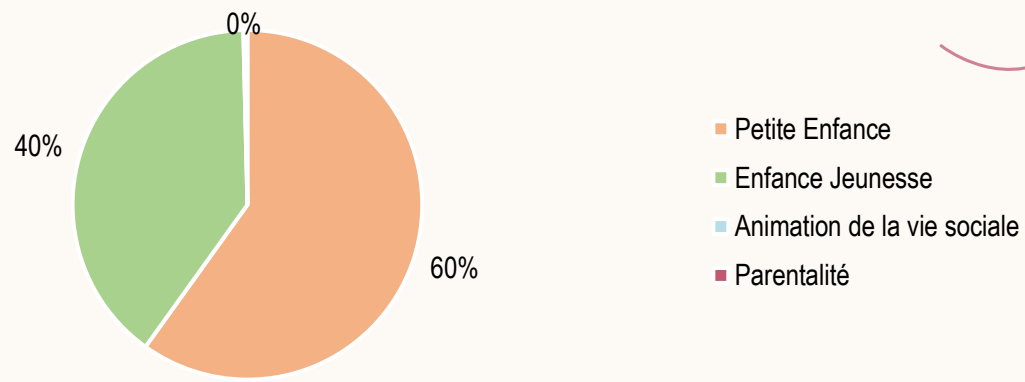


FINANCEMENTS AU TITRE DE L'ACTION SOCIALE

FINANCEMENT ACTION SOCIALE PAR HABITANT
 (PS + Sub. De fonctionnement hors AFI et ATL + CTG) **129,73 €**

Source : Caf du Rhône, 2021

FINANCEMENT DE FONCTIONNEMENT **1 012 399 €**



Source : Caf du Rhône, PS Réel 2021


PETITE ENFANCE	EAJE	521 519 €
	Dont bonus mixité sociale	
	Dont bonus inclusion handicap	4 194 €
	Aide exceptionnelle Covid-19	31 975 €
	Relais Petite Enfance Publics et Territoires Enfance	48 861 €
TOTAL PETITE ENFANCE		606 546 €
ENFANCE JEUNESSE	Accueil Collectif de Mineurs	364 110 €
	Plan Mercredi	4 984 €
	PS Jeunes	12 956 €
	Publics et Territoires Jeunesse	20 000 €
TOTAL ENFANCE-JEUNESSE		402 050 €
ANIMATION VIE SOCIALE	Centres sociaux	
	Espace de la Vie Sociale	
	Habitat Jeunes	
TOTAL ANIMATION VIE SOCIALE		
PARENTALITÉ	LAEP	3 803 €
	CLAS	
	REAAP	
TOTAL PARENTALITÉ		3 803 €

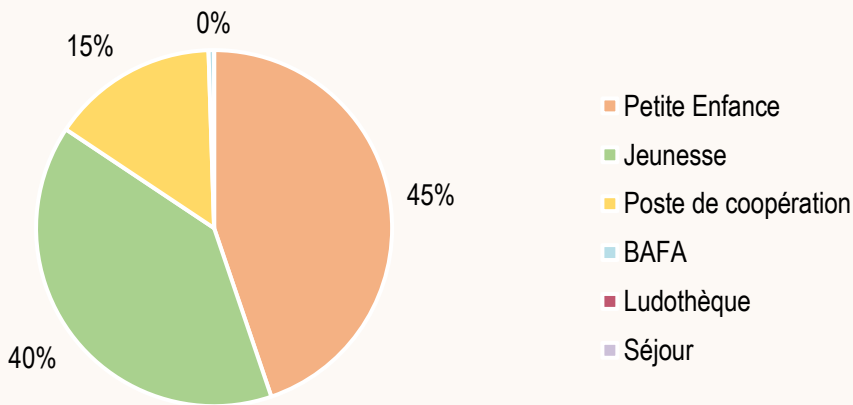


BONUS INCLUSION HANDICAP : permet de financer des formations, du matériel, etc. dans les structures accueillant des bénéficiaires de l'AEEH.
BONUS MIXITÉ SOCIALE : vise à compenser les freins à l'accueil des publics précaires : mobilisation des professionnels, durées d'accueil plus courtes, etc.



FINANCEMENTS AU TITRE DE L'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le Bonus Territoire 
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

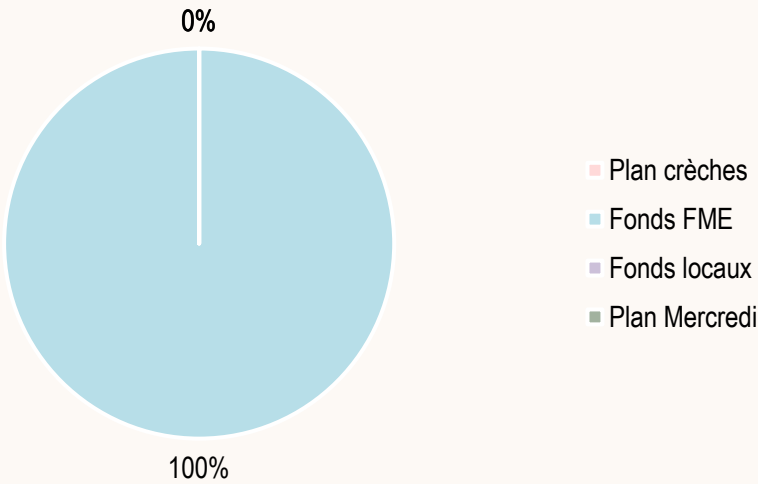


TYPE DE FINANCEMENT ACTUEL	
FINANCEMENT BONUS TERRITOIRE	442 724 €
DATE DE FIN DE CTG	31/12/2025

Source : Caf du Rhône, 2021

COOPÉRATION ENFANCE ETP	1,36
COOPÉRATION JEUNESSE ETP	0,34
COOPÉRATION PARENTALITÉ ETP	-
COOPÉRATION AVS-LOGEMENT ETP	-

Source : Caf du Rhône, 2021



FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT (subventions accordées entre 2018 et 2022)	48 079 €
--	----------

Source : Caf du Rhône, 2018-2022



BONUS TERRITOIRES : est versé directement aux gestionnaires de structures soutenues par la ou les collectivité(s) dans le cadre de l'ex-Contrat Enfance Jeunesse. Les équipements concernés sont les EAJE, ACM, RPE et LAEP ainsi que les postes de coopérateur, BAFA et séjours. Ce bonus vise à encourager le développement des places d'accueil.



PETITE ENFANCE (MOINS DE 3 ANS)

CORBAS OFFRE 55,15 PLACES D'ACCUEIL POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS EN 2020, UN CHIFFRE EN HAUSSE.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

	Corbas 2020	Corbas 2022	Métropole de Lyon 2022
NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS	356	336	47 756
NOMBRE DE FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS	329	302	42 995
ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS SOUS LE SEUIL DE BAS REVENUS	17,1%	18,8%	29,4%
FAMILLES MONOPARENTALES PARI MI LES FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS	9,4%	9,6%	15,5%
FAMILLES OÙ TOUS LES PARENTS TRAVAILLENT PARI MI LES FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS	59,3%	59,9%	52,7%

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a légèrement diminué entre 2020 et 2022 mais la part d'enfants de moins de 3 ans sous le seuil de bas revenus a augmenté (+ 1,7 point).

Source : CNAF, CCMSA, AcoSS-Centre Pajemploi, IMAJE, 2022

	Corbas 2017	Corbas 2020	Métropole de Lyon 2020
TAUX DE COUVERTURE PETITE ENFANCE	55,15	65,10	57,80

Un taux de couverture en hausse (+9,95 points) entre 2017 et 2020.

Source : CAF du Rhône (Sidothèque, SIAS, Oméga), 2017 et 2020



TAUX DE COUVERTURE PETITE ENFANCE : Renvoie à la capacité d'accueil théorique du territoire pour 100 enfants de moins de 3 ans : $[Places\ de\ crèches\ (PSU + PAJE) + Places\ assistants\ maternels\ pour\ les\ moins\ de\ 3\ ans + Enfants\ de\ 2\ à\ 3\ ans\ scolarisés + Enfants\ de\ moins\ de\ 3\ ans\ gardés\ à\ domicile\ dont\ les\ parents\ bénéficient\ de\ la\ PAJE] / Nombre\ d'enfants\ de\ moins\ de\ 3\ ans\ (Caf + MSA)$.
En 2020, le taux de couverture moyen national est de 59,3 places pour 100 enfants. Un territoire avec un taux inférieur est considéré comme prioritaire en matière de développement.



PETITE ENFANCE (MOINS DE 3 ANS)

UNE OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF QUI REPOSE SUR 94 PLACES.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

2 EAJE PSU

Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
2 Multi-accueils

	Corbas 2018	Corbas 2022	Métropole de Lyon 2022
NOMBRE DE PLACES	84	84	13 082
NOMBRE D' ENFANTS INSCRITS	223	170	30 791
NOMBRE D' ENFANTS PAR PLACE	2,65	2,02	2,43
TAUX D' OCCUPATION FINANCIER	72%	69%	71%
PART USAGERS (EN €)	1,45 €	1,79 €	1,73 €
ENFANTS BÉNÉFICIAIRES DE L' AEEH	< 5	< 5	538
ENFANTS INSCRITS SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ	39%	28%	35%
TAUX D' AUDIENCE DES EAJE PSU	60%	50%	57%


Source : Caf du Rhône, 2022

1 MICRO-CRÈCHE PAJE

soit 10 places

PÔLE RESSOURCES HANDICAP SOURIS VERTE

Accompagne les familles et les professionnels pour sensibiliser et faciliter l'accès des enfants à besoins spécifiques dans les accueils.

 Territoire métropolitain



TAUX D' OCCUPATION FINANCIER : Calculé en rapportant le nombre d'actes facturés à la capacité théorique retenue des établissements.

TAUX D' AUDIENCE : Rapporte le nombre d'enfants inscrits en EAJE au nombre total d'enfants moins de 3 ans du territoire.



PETITE ENFANCE (MOINS DE 3 ANS)

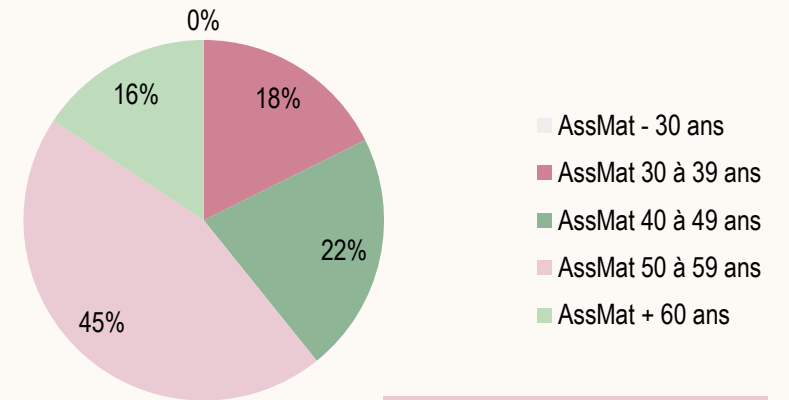
UN ACCUEIL INDIVIDUEL EN PERTE DE VITESSE MAIS SOUTIENU PAR UN RPE QUI EST GUICHET UNIQUE.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

	Corbas 2018	Corbas 2022	Métropole de Lyon 2022
ASSISTANTS MATERNELS AU 31/12	63	51	4 439
TOTAL ENFANTS GARDÉS DE MOINS DE 3 ANS	99	88	9 941
TAUX D' AUDIENCE DES ASSISTANTS MATERNELS	18%	17,2%	9,58%

Source : Caf du Rhône, 2018 et 2022

ÂGE DES ASSISTANTS MATERNELS EN ACTIVITÉ (2022)



Source : Caf du Rhône, 31/12/2022

1 RPE

Relais Petite Enfance

Organisation de temps collectifs pour les assistants maternels et les enfants, lieu d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels et les parents.

= 1,93 ETP ANIMATION

	RPE DE CORBAS
ETP	1,93
NOMBRE FAMILLES DIFFÉRENTES – INFORMATION	130
NOMBRE D' ASSISTANTS MATERNELS AYANT PARTICIPÉ AU MOINS UNE FOIS	55
NOMBRE ASSISTANTS MATERNELS DIFFÉRENTS – RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELS	28
NOMBRE ASSISTANTS MATERNELS DIFFÉRENTS – RENSEIGNEMENTS COLLECTIFS	46
NOMBRE ASSISTANTS MATERNELS DIFFÉRENTS – ATELIERS ÉVEIL	38
NOMBRE ENFANTS DIFFÉRENTS – ATELIERS ÉVEIL	104



TAUX D' AUDIENCE : Rapporte le nombre d'enfants inscrits chez un assistant maternel au nombre total d'enfants moins de 3 ans du territoire.



ENFANCE (3 ANS À MOINS DE 12 ANS)

UN TAUX D'EFFORT MOYEN INFÉRIEUR À LA PRÉCONISATION POUR LES ACCUEILS DE CORBAS.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
 Reçu en préfecture le 09/07/2025
 Publié le
 ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

	Corbas	Métropole de Lyon
PART DE 3 ANS À MOINS DE 11 ANS PARMIS LES MOINS DE 25 ANS	36,5%	32,8%
PARTICIPATION FAMILIALE MOYENNE (EN €)	1,77 €	1,66 €
TOTAL HEURES RÉALISÉES ENFANTS BÉNÉFICIAIRES DE L' AEEH	1 740	466 436
PART DES HEURES ENFANTS AEEH PARMIS L' ENSEMBLE DES HEURES RÉALISÉES	0,50%	1,8%
TAUX D' EFFORT MOYEN PÉRISCOLAIRE PAR HEURE	0,097%	0,130%
TAUX D' EFFORT MOYEN EXTRASCOLAIRE PAR HEURE	0,108%	0,108%

Source : Caf du Rhône, 31/12/2022 et INSEE, RP2019

1 ACTION PLATEFORME HANDICAP

Financées dans le cadre de l'appel à projets Fonds Publics et Territoires

Co-financement des personnes supplémentaires nécessaires à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les ALSH



Axe 1 - Mairie de Corbas – Mission pour une approche inclusive dans les accueils enfance jeunesse à Corbas



Le **TAUX D' EFFORT** est un indicateur qui mesure le poids de la dépense pour un accueil de loisirs sur le budget des ménages allocataires. Ce budget est considéré à partir du Quotient Familial. Le taux d'effort maximal préconisé par la Caf est de 0,125 % pour une heure d'accueil.



ENFANCE (3 ANS À MOINS DE 12 ANS)

5 ACTIVITÉS ACCUEIL DE LOISIRS PORTÉES PAR LE G « LES ALOUETTES ».

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
 Reçu en préfecture le 09/07/2025
 Publié le
 ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE



5 ACTIVITÉS ACCUEILS DE LOISIRS

Accueil de Loisirs sans Hébergement/Accueil Collectif de Mineurs
 4 périscolaires et 1 extrascolaires



	NOMBRE HEURES RÉALISÉES (PÉRISCOLAIRE)	NOMBRE HEURES RÉALISÉES (EXTRASCOLAIRE)	PARTICIPATION FAMILIALE MOYENNE
Les Alouettes (<i>Extrascolaire</i>)	-	80 804	1,37 €
Les Alouettes (<i>Périscolaire</i>)	263 340	-	1,24 €
TOTAL CORBAS	344 144		1,27 €

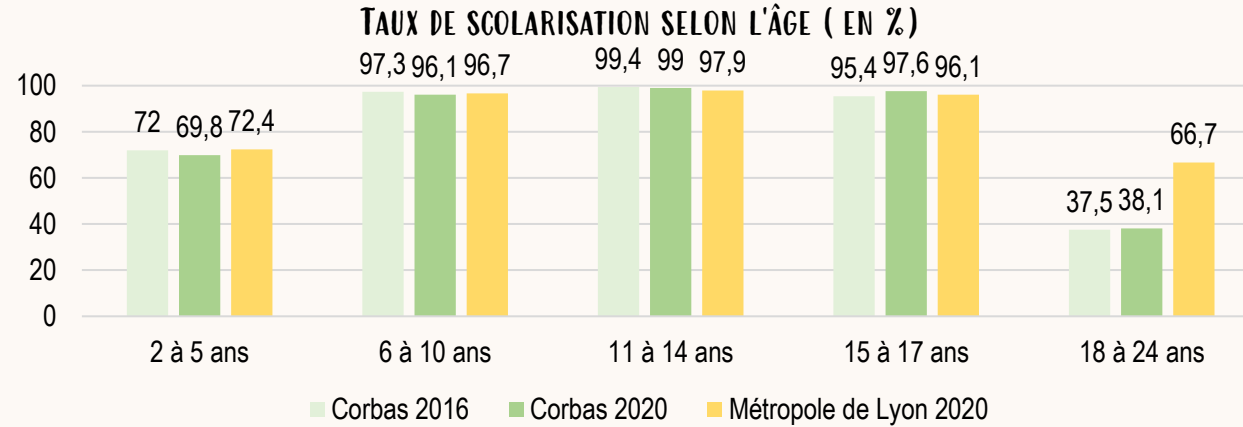
Source : Caf du Rhône, 2022



ENFANCE (3 ANS À MOINS DE 12 ANS)

UNE COMMUNE SIGNATAIRE D'UN PEDT ET D'UN PLAN MERCREDI

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE



Source : INSEE, RP2016 et RP2020, géographie au 01/01/2023

PEDT

Projet Educatif de Territoire

Le PEDT vise la mobilisation des ressources d'un territoire pour offrir un parcours éducatif cohérent aux enfants, avec une complémentarité entre projets d'école et activités proposées hors des temps scolaires.



2023-2026

Les objectifs éducatifs sont de :

- Permettre à l'enfant la découverte et le développement par des activités diversifiées (sport, culture, création, sensoriel...);
- Développer la confiance en soi ;
- De favoriser l'expérience du vivre ensemble et de la citoyenneté et d'inviter à l'ouverture au monde.

Le PEDT vise également une cohérence entre les temps et leurs offres avec des échanges réciproques entre les acteurs

PLAN MERCREDI

L'objectif est d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs le mercredi, en cohérence avec les enseignements scolaires.



RENOUVELÉ EN 2023

Trois sujets sont identifiés sur la question du vivre ensemble, le développement de l'enfant et la formation du citoyen



AU TITRE DU PLAN MERCREDI	
TOTAL DES ACTES DROIT	MONTANT DROITS VERSÉS
11 639	5 327 €

Source : Caf du Rhône, 2022



JEUNESSE (12 ANS À MOINS DE 25 ANS)

UNE PRÉSENCE PHYSIQUE ET NUMÉRIQUE À CORBAS POUR LES 12 ANS À MOINS DE 25 ANS.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

	Corbas	Métropole de Lyon
PART DE 12 ANS À MOINS DE 18 ANS PARI MI LES MOINS DE 25 ANS	25,6%	20,1%
PART DE 18 ANS À MOINS DE 25 ANS PARI MI LES MOINS DE 25 ANS	28,1%	35,7%

Source : INSEE, RP2019

1 ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS

Accueil de Loisirs destinés aux jeunes (entre 11 et moins de 18 ans).



	TOTAL ACTES OUVRANT DROITS (ACCUEILS ADOS, 12 ANS À MOINS DE 18 ANS)	PARTICIPATION FAMILIALE MOYENNE
PAJ Corbas	2 027	2,71 €

Source : Caf du Rhône, 2022

1 PROJET PS JEUNES

Projets agréés dans le cadre de la Prestation de Service Jeunes

Encourage les initiatives des adolescents, leur engagement citoyen et renforce leur accompagnement éducatif en finançant des animateurs qualifiés et des améliorations dans l'offre et les activités proposées.

Mairie de Corbas

1 POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES

Pilotage Caf en cours de structuration

Structures qui offrent écoute, accueil et information aux jeunes de 12 à 25 ans ou 30 ans, ainsi qu'aux parents de ces jeunes



PAEJ Sud-Est Lyonnais, basé à Vénissieux
Couvre les communes de Vénissieux, Saint-Fons, Corbas et Feyzin

- POINT INFORMATION JEUNESSE
- CHANTIERS JEUNESSE

PROMENEURS DU NET

Le Promeneur entre en contact et crée des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux. L'objectif est d'occuper l'espace numérique afin de prévenir/soutenir. Animateur, éducateur, professionnel exerçant en Centre social, en foyer de jeunes travailleurs ou en maison des jeunes.



PARENTALITÉ

LA COMMUNE DE CORBAS EST SIGNATAIRE DE LA CONVENTION MÉDIATION FAMILIALE.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
 Reçu en préfecture le 09/07/2025
 Publié le
 ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

1 LAEP

Lieux d'Accueil Enfants-Parents

Lieu ouvert et convivial autour du jeu qui a pour vocation de créer du lien entre enfants et parents, sociabiliser l'enfant et rompre l'isolement du parent.

45 FAMILLES DIFFÉRENTES

SIGNATAIRE DE LA CONVENTION MÉDIATION FAMILIALE

Convention cadre départementale relative à la médiation familiale

AIDE À DOMICILE

ADIHAM OU FÉDÉRATION ADMR

Soutient et aide temporairement les familles à la résolution de difficulté ponctuelle, par l'intervention de Techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF) ou d'Auxiliaires de vie sociale (AVS) au domicile de la famille.


Cet accompagnement peut prendre la forme d'une aide matérielle, éducative et/ou sociale.

Territoire métropolitain (ADIHAM)

	NOMBRE DE MESURES DE MÉDIATION FAMILIALE RÉALISÉES	NOMBRE DE FAMILLES BÉNÉFICIAIRES D'UNE MESURE	NOMBRE DE SÉANCES PAYANTES RÉALISÉES	NOMBRE D'ACCORDS OBTENUS	ESTIMATION DU COÛT
Corbas	< 5	< 5	< 5	< 5	96 €

Source : CAF du Rhône , 2022






Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE



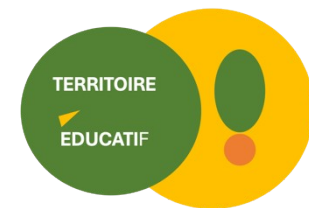
- Zone industrielle, moins densément peuplée
- Zone plus densément peuplée
- EAJE PSU
- Micro-crèches PAJE
- Relais Petite enfance (Rpe)
- Accueil de loisirs Périscolaires et extrascolaires
- Accueil de loisirs Adolescents
- Lieu d'Accueil Enfants-Parents (Laep)
- Prestation de service Jeunes
- Travailleurs sociaux Caf de Vénissieux
- Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE



Diagnostic CTG

Renouvellement 2025



PLAN

Introduction et contexte

I. Principales tendances sociodémographiques

II. Zoom par thématique

1. Petite enfance
2. Enfance - jeunesse
3. Parentalité et inclusion
4. Habitat - logement
5. Accès aux droits et accompagnement social

→ Territoire Educatif et Trajectoires Reflex sont missionnés par la Ville de Corbas pour l'accompagnement sur l'**évaluation de la CTG 2020 – 2024** et l'**élaboration de la nouvelle CTG, en lien avec la CAF.**



Pour mener à bien cette démarche, ***la commune a souhaité réaliser un diagnostic de territoire afin d'identifier les caractéristiques sociodémographiques de sa population, et les principales évolutions par rapport au diagnostic CTG précédent.***



Objectifs de ce document :

Ce diagnostic vise à identifier le profil des habitants et l'offre disponible sur la commune dans des champs larges : petite enfance, enfance – jeunesse, parentalité et inclusion, habitat-logement, accès aux droits et accompagnement social, etc..



Ce document a été réalisé sur la base du recueil des données socio-démographiques et études disponibles, complété par des entretiens avec les principaux pilotes et partenaires de la CTG (élus et services de la Ville concernés, CAF)

Étapes complémentaires à venir :

- ✓ **Une enquête en ligne auprès des familles** pour mieux appréhender leur niveau de satisfaction et leurs besoins
- ✓ **Le bilan des actions de la précédente CTG** en lien avec les chargées de coopération
- ✓ **Un benchmark** en comparant 3 communes aux caractéristiques similaires
- ✓ **Animation de 4 groupes de travail thématiques** avec les élus, techniciens et partenaires du territoire

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

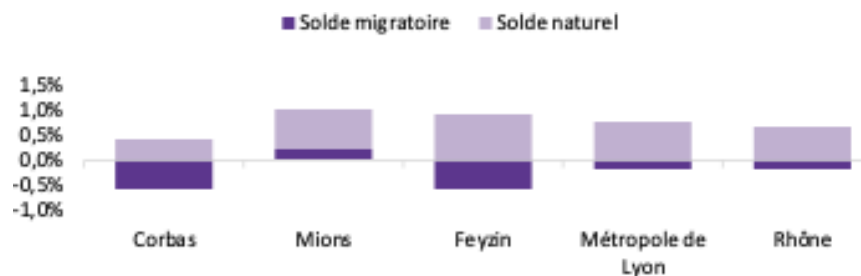


I. PRINCIPALES TENDANCES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Évolution annuelle de la population entre 2015 et 2021



Variation annuelle moyenne de la population entre 2015 et 2021



Cette diminution de la population s'explique par une natalité moins dynamique

→ Une **variation annuelle moyenne de -0,2% entre 2015 et 2021**, soit une perte d'environ 120 habitants sur la période (une vingtaine par an). On observe plutôt une hausse sur la Métropole (+0,5%), et sur les communes de Feyzin (+0,4) et Mions (+1%).



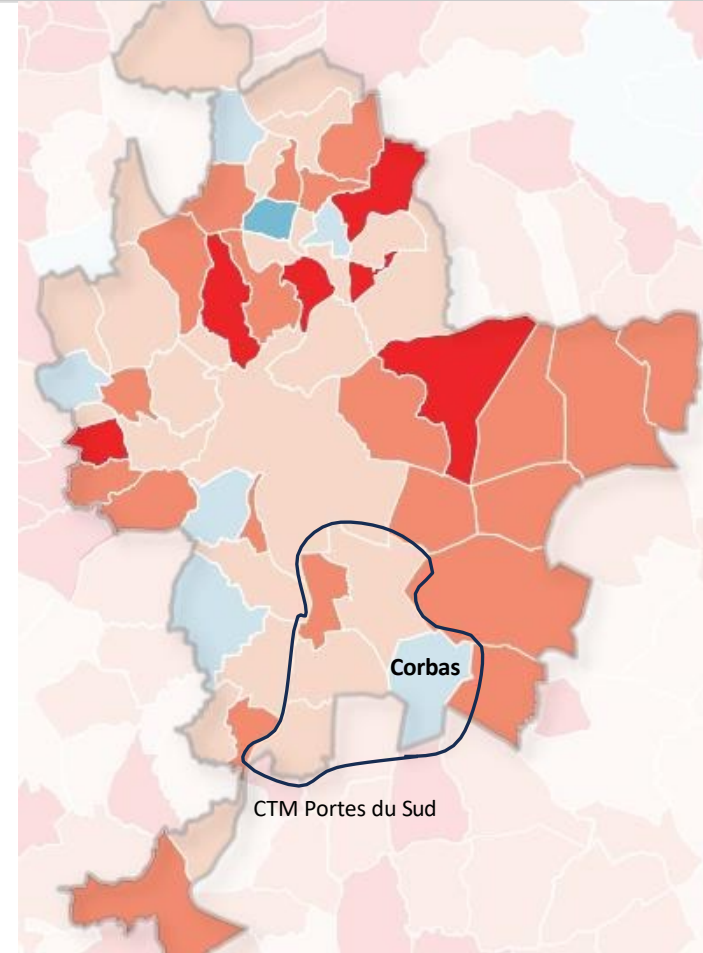
- Un solde migratoire négatif (-0,6%), comme sur les autres territoires. **Corbas se distingue par une dynamique moins forte des naissances**, avec un solde naturel de 0,4% **qui ne compense plus les départs de la commune.**
- Cette variation s'explique aussi par la présence de grands logements occupés par des foyers de plus en plus réduits.

→ Le **dernier chiffre Insee de 2023** donne une population stable : 11011 habitants (INSEE)

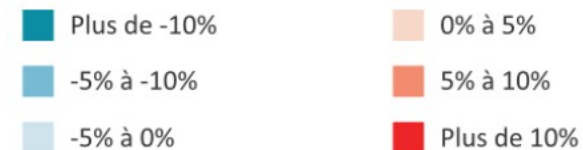
Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties sur une année.

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et de décès enregistrés sur une année.

- Corbas fait ainsi partie des rares communes de la Métropole à avoir connu une diminution de sa population entre 2015 et 2021.
- Sur la **CTM Portes du Sud**, la tendance est plutôt à la **hausse de la population sur la période.**



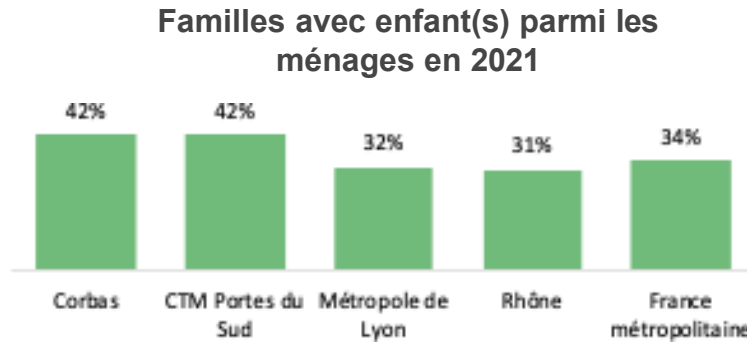
Évolution de la population entre 2015 et 2021



PRINCIPALES TENDANCES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Un profil d'habitants particulièrement familial

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE



Source : INSEE recensement 2021

Évolution des compositions familiales

	2015	2021	Evo. 2015-2021
Couple avec enfant(s)	1395	1293	-7%
Famille monoparentale	363	468	+29%
Couple sans enfant	1123	1182	+5%
Personne seule	971	1216	+25%

Source : INSEE recensement 2015-2021

Un poids des familles avec enfant(s) important, avec de plus en plus de familles monoparentales

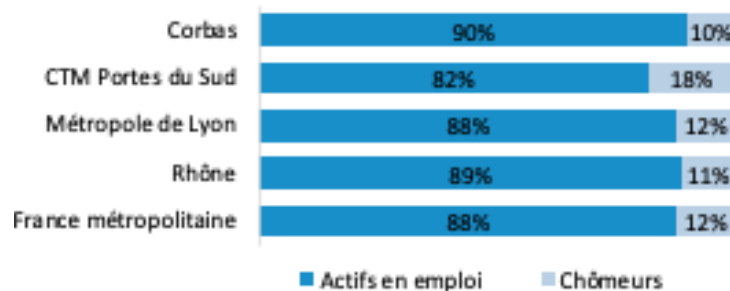
→ **42% des ménages sont des familles avec enfant(s)** soit 1 762 familles en 2021 : **un profil beaucoup plus familial que la moyenne du Rhône et de la Métropole.**

22% de familles nombreuses : une part inférieure à la CTM mais comparable aux autres territoires.



- Une forte hausse des familles monoparentales entre 2015 et 2021 (+29%), alors que le nombre de couples avec enfant(s) est en baisse (-7%).
- Une augmentation également forte pour les personnes seules (+25%).

Part d'actifs en emploi et de chômeurs parmi les actifs en 2021



Source : INSEE recensement 2021

Evolution des demandeurs d'emploi entre 2018 et 2023 (catégories A, B et C)



Source : France Travail 2018 - 2023

Une part importante d'habitants de la commune qui travaillent, une vigilance à avoir sur la hausse des demandeurs d'emploi en 2023

* Il existe 2 sources de mesure du chômage :

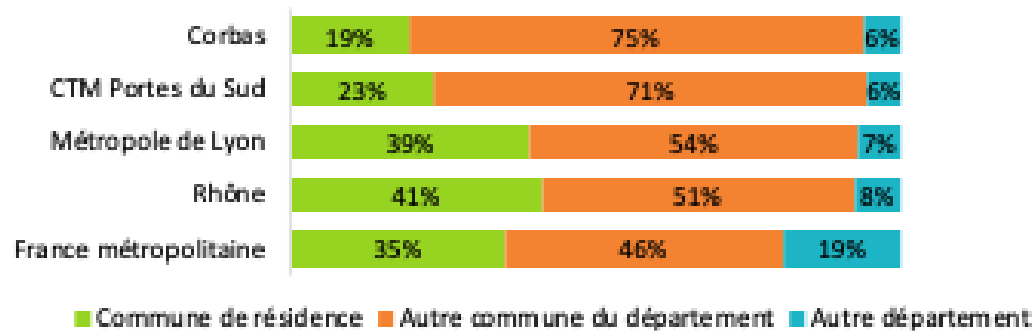
- Recensement INSEE : personne de 15-64 ans privée d'emploi et en recherchant un.
- France Travail : personne inscrite sur les listes de France Travail et en recherche d'emploi.

→ **Un taux de chômage** au sens de l'INSEE* **inférieur aux autres territoires** : 10% contre 12% sur la Métropole et 18% sur la CTM.



- Après une baisse du **nombre de demandeurs d'emploi** entre 2020 et 2022, **une légère augmentation en 2023** d'après les données de France Travail (+4,5%). À l'échelle nationale, ce chiffre reste stable.

Lieu de travail des actifs en emploi



Source : INSEE recensement 2021

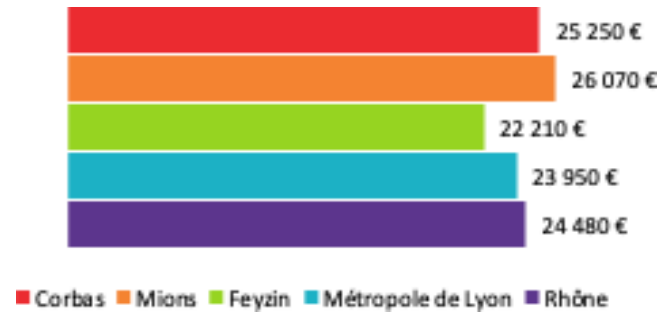
De plus en plus d'actifs travaillent en dehors de la commune, ce qui génère des migrations pendulaires importantes

→ **81% des Corbasiens en emploi travaillent en dehors de la commune** : une part plus élevée que sur la CTM Portes du Sud (77%) la Métropole (61%) et le Rhône (59%). Cette part a augmenté par rapport à 2016 (+1,5 points).



- 81% des actifs en emploi se rendent au travail en voiture (contre 65% en moyenne sur la CTM et 49% sur la Métropole).

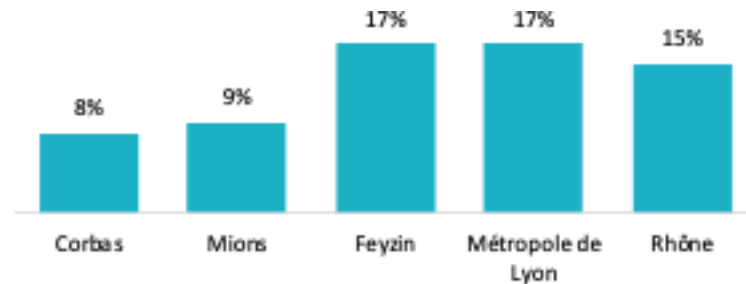
Revenu médian en 2021



- Le **revenu médian est de 25 520€** : un montant supérieur à celui de Feyzin (22 210€) et de la Métropole (23 950€), mais un peu moins élevé qu'à Mions (26 070€).

Le revenu médian correspond au montant qui divise une population en deux groupes égaux, la moitié ayant un revenu supérieur et l'autre moitié ayant un revenu inférieur

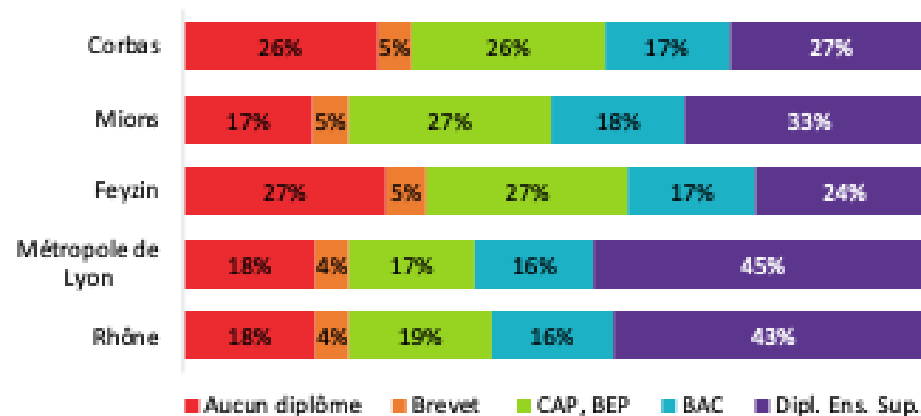
Taux de pauvreté en 2021



- 8% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté** : une part proche de la commune de Mions mais moins importante qu'à Feyzin.

Seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu médian après impôt.

Diplôme le plus élevé des 15 ans ou plus non scolarisés en 2021



Un peu plus d'un quart des Corbasiens de 15 ans ou plus n'ont pas de diplôme

→ **26% de personnes de 15 ans ou plus non scolarisés non diplômés**, une part comparable à la commune de Feyzin mais plus élevée qu'à Mions et que la moyenne de la Métropole et du Rhône. Un poids des diplômés de l'enseignement supérieur également moins fort qu'à ces échelles.

- La part de personnes sans diplôme reste stable par rapport à 2010, alors que celle des diplômés de l'enseignement supérieur a augmenté (+2,9).

Une proportion d'allocataires CAF moins élevée que sur la Métropole, et des profils moins précaires

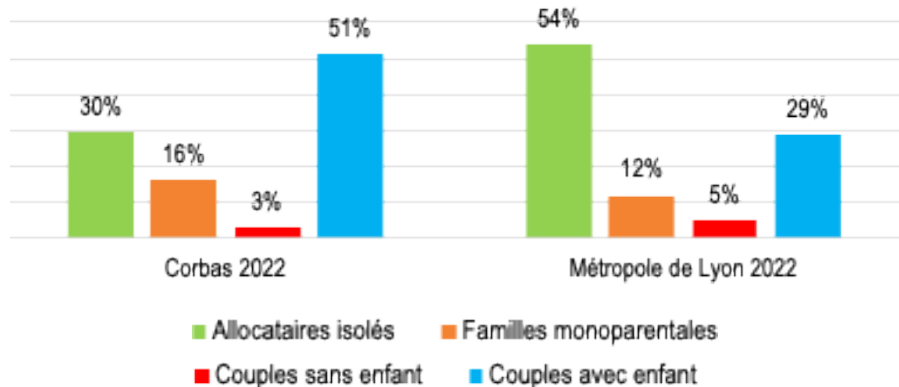
→ 47 % de la population de Corbas est couverte par au moins une prestation CAF en 2022 (soit 5 182 personnes couvertes) : un taux de couverture stable dans le temps et inférieur à la Métropole (56%). (source : CAF 2022).

- 🔍

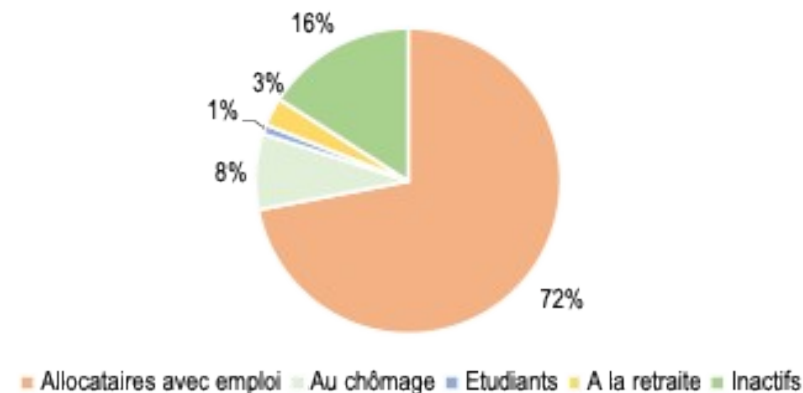
 Des allocataires plus souvent en emploi (72% contre 53% en moyenne sur la Métropole). On compte également **moins d'allocataires à bas revenus** à Corbas (24%, 37% sur la Métropole).
- Une forte part de familles parmi les allocataires, mais une hausse de la part de personnes seules (+4 points par rapport à 2018).

Le taux de couverture de la population par la Caf renvoie aux allocataires ainsi que leurs conjoints, enfants et éventuelles autres personnes à charge.

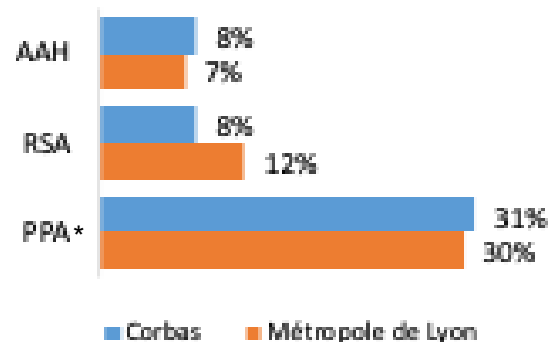
Composition familiale des allocataires en 2022



Situation par rapport à l'emploi des allocataires en 2022



Détail des allocataires solidarité - insertion en 2022



* La Prime d'activité (PPA), versée par la CAF, remplace le RSA « Activité » et la Prime pour l'emploi. Cette aide est à destination des travailleurs aux ressources modestes.

→ **45% des allocataires CAF sont bénéficiaires de prestations relevant de la solidarité et de l'insertion** (minima social ou prime d'activité) en 2022 : **une part qui augmente** (+11 points par rapport à 2018) pour rejoindre le niveau de la Métropole (46% des allocataires). (source : CAF 2022).

- Parmi eux, **8% sont bénéficiaires du RSA** : une **part inférieure à la moyenne métropolitaine** (12%).
- Toutefois, **une part de travailleurs précaires** (touchant la prime pour l'emploi) **élevée** et équivalente à la Métropole (31%).

Une démographie peu dynamique en lien avec la baisse de la natalité, un profil d'habitants qui reste familial

- **Corbas se distingue par une tendance à la baisse de sa population** entre 2015 et 2021 (-0,2% soit une perte d'environ 120 habitants). On observe plutôt une sur des communes comparables comme Mions ou Feyzin, la Métropole et le Rhône.
- Cette diminution est liée à un **solde migratoire négatif** (plus de départs que d'arrivées sur la commune) déjà observable sur la période précédente, **qui se cumule** désormais **avec une dynamique moins forte des naissances** (solde naturel inférieur aux autres territoires).
- Elle est aussi à mettre en lien avec la part importante de grands logements occupés par des **ménages propriétaires dont la taille se réduit** (*voir partie habitat - logement page 28*).
- **42% des ménages sont des familles avec enfant(s)** (soit 1 762 familles en 2021) : **une part supérieure à la moyenne de la Métropole et du Rhône.**
- Une attention à avoir sur l'**augmentation du nombre de familles monoparentales** sur la commune (+29% entre 2015 et 2021). On observe une tendance similaire pour les personnes seules (+25%).

Une situation socio-économique des habitants favorable mais une part non négligeable de travailleurs précaires

- **Un niveau de ressources plus élevé qu'ailleurs**, avec un revenu médian supérieur à la commune de Feyzin, à la moyenne de la Métropole et du Rhône et un taux de pauvreté largement inférieur aux autres territoires.
- **Une part élevée des habitants travaillent** (90% des actifs en 2021, un chiffre légèrement supérieur à la Métropole et bien plus élevé que sur la CTM). **Toutefois, une hausse des demandeurs d'emploi en 2023**, qui sera à confirmer dans le temps.
- **Les habitants en emploi sont particulièrement mobiles** : plus de 8 sur 10 travaillent en dehors de la commune. **Des migrations pendulaires plus importantes que sur les autres territoires.**
- **Un taux de couverture CAF stable dans le temps et moins élevé que sur la Métropole** (47% à Corbas, contre 56% en moyenne), avec **moins d'allocataires à bas revenus et inactifs.**
- Si la part d'allocataires au RSA est inférieure à la Métropole, **une part relativement élevée de travailleurs précaires** : 30% touchent la prime d'activité, une part comparable à la Métropole et en hausse. Ce chiffre est à mettre en lien avec le **niveau de formation des habitants de la commune, moins élevé qu'ailleurs**, et témoigne d'un **enjeu d'accompagnement et de qualification de ces publics fragiles.**

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE



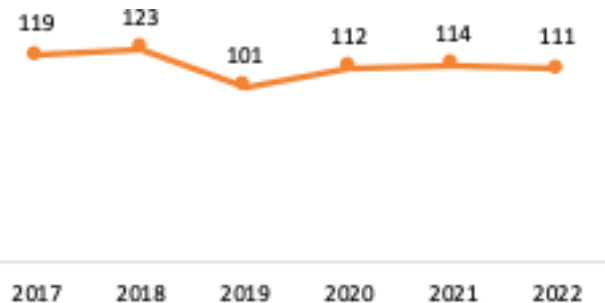
II. ZOOM PAR THÉMATIQUE



PETITE ENFANCE (0 – 3 ans)

Une part d'enfants de moins de 3 ans moins forte qu'ailleurs et en diminution

Evolution du nombre de naissances domiciliées à Corbas de 2017 à 2022



Source : INSEE Etat civil 2017-2022

Part des moins de 3 ans dans la population

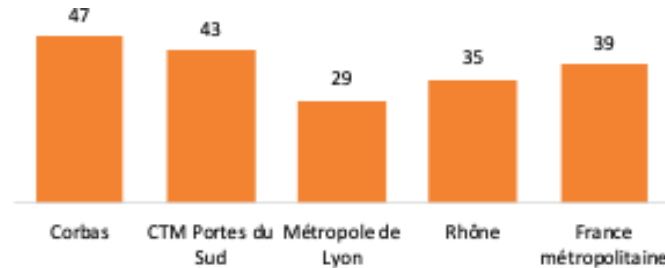
	2010	2015	2021
Corbas	4,1%	3,6%	2,8%
CTM Portes du Sud	5,2%	5,2%	4,4%
Métropole de Lyon	4,1%	4,1%	3,6%
Rhône	4,0%	3,9%	3,5%
France métropolitaine	3,7%	3,5%	3,1%

Source : INSEE recensement 2010-2021

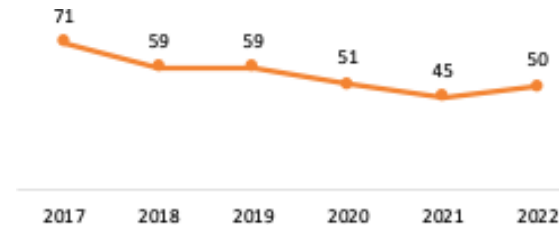
- On compte **302 enfants de moins de 3 ans à Corbas en 2021**, dont soit **2,8%** de l'ensemble des habitants.
- Cette **part est inférieure aux autres territoires et a diminué entre 2010 et 2021** : -29% d'enfants de moins de 3 ans, contre -6% sur la CTM et -4% sur la Métropole.
- **Une natalité en perte de vitesse** : 11,1 % naissances pour 1 000 habitants entre 2014 et 2020 contre 12,8 entre 2011 et 2016. **Depuis 2020, le nombre de naissances stagne sur la commune**, même si une augmentation semble s'amorcer en 2024.
- À Mions et à Feyzin, une baisse plus marquée de la natalité entre 2020 et 2022

Des besoins en mode de garde qui restent plus importants qu'ailleurs

Allocataires de la PAJE pour 100 enfants de moins de 6 ans en 2022



Evolution des allocataires de PreParE) de 2017 à 2022



Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) = principale aide au mode de garde, qui se divise en 2 catégories :

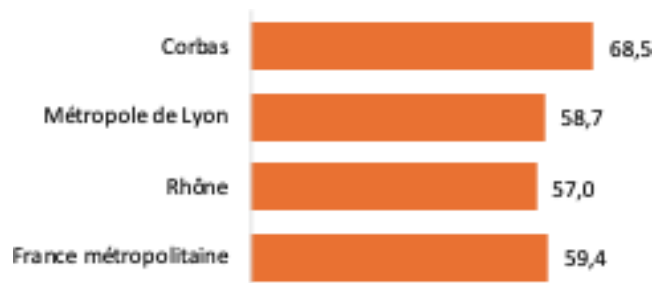
- *La PreParE : parents qui ont réduit ou cessé leur activité professionnelle pour élever leur(s) enfant(s)*
- *La CMG : parents en emploi qui ont recours à un mode de garde*

→ **Un taux de 47 bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant pour 100 enfants de moins de 6 ans** (soit 325 foyers allocataires), une part plus élevée qu'ailleurs.

- Parmi eux, 125 sont bénéficiaires de la CMG (recours à un mode de garde) et 50 de la PreParE (garde des enfants par un/les parent.s).

→ **Une baisse du nombre d'allocataires gardant eux-mêmes leurs enfants** (bénéficiaires de la PreParE) depuis 2017, **alors que les besoins en modes de garde restent forts** : 67% d'enfants de moins de 3 ans dont le monoparent ou les 2 parents travaillent (contre 58% sur la Métropole et 62% dans le Rhône).

Nombre total de places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2021

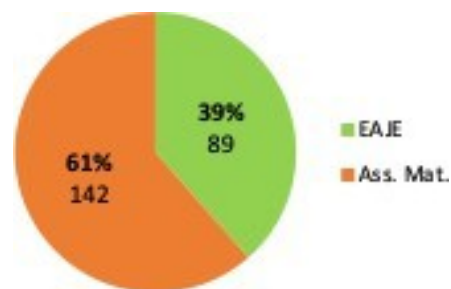


Source : CAF 2021

68,5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans

→ **Un taux de couverture** (accueil collectif et individuel) **supérieur à la moyenne métropolitaine, départementale et nationale.**

Places d'accueil du jeune enfant par type

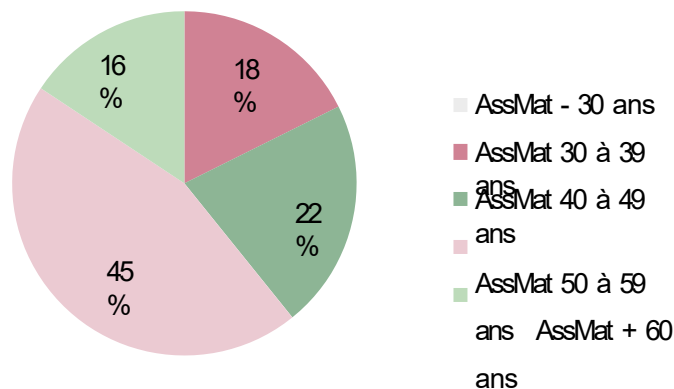


Source : CAF 2021

- **Une offre d'accueil majoritairement individuelle** : 61% des places sont portées par des assistantes maternelles (contre moins de 39% d'offre collective).

→ Un poids plus important de l'accueil individuel par rapport à la moyenne départementale (56%) et métropolitaine (46%).

Âge des assistantes maternelles en activité en 2022



Source : CAF 2022

* Il existe 2 données sur les assistantes maternelles :

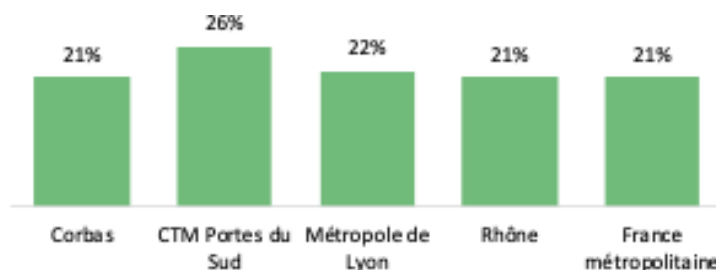
- Données CAF : professionnelles déclarées sur PAJE Emploi. La CAF comptabilise 51 assistantes maternelles en 2022.
- Données PMI : ensemble des professionnelles en activité (même si s'interrompent quelques mois, ne gardent que leurs petits-enfants...). La PMI comptabilise 66 assistantes maternelles en 2022.

- **Une baisse du nombre d'assistantes maternelles en activité : -19% entre 2018 et 2022** (passant de 63 à 51) d'après les données CAF.
 - **Le nombre d'enfants gardé est ainsi passé de 99 en 2018 à 88 en 2022.**
- **Une diminution qui devrait s'amplifier dans les années à venir du fait d'arrivées à la retraite de professionnelles à venir** : 61% des professionnelles en activité en 2022 ont 50 ans et plus, dont 16% ayant plus de 60 ans.



ENFANCE – JEUNESSE (3 – 11 ANS ET 12 – 25 ANS)

Part des moins de 18 ans au sein de la population



Source : INSEE recensement 2021

Indice de jeunesse en 2021



Source : INSEE recensement 2021

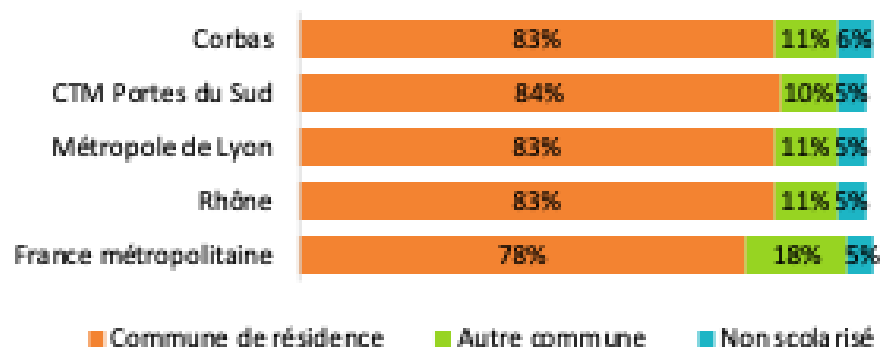
Une part d'enfants et de jeunes en légère baisse, et un indice de jeunesse légèrement moins élevé

- La **part des moins de 18 ans** parmi les habitants de la commune se situe **dans la moyenne de la Métropole et du Rhône**. Elle est inférieure à la moyenne de la CTM.
 - Une diminution des jeunes de moins de 18 ans depuis 2010 (-6%).
- Avec 9,7 personnes de moins de 20 ans pour 10 personnes de plus de 60 ans, **un indice de jeunesse moins élevé** que sur la Métropole (11,9) et la CTM (14,5) **qui traduit un vieillissement de la population eu plus marqué**.

Indice de jeunesse = rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et les plus de 60 ans.

Plus l'indice est élevé, plus la population est jeune.

Lieu de scolarisation des 3-10 ans

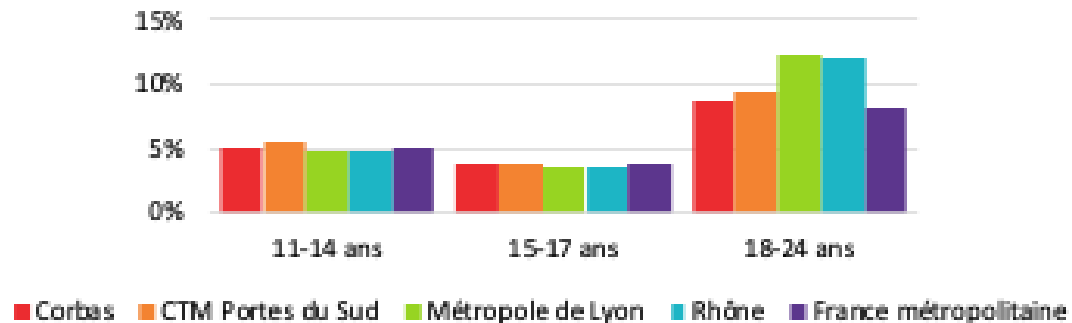


Source : INSEE recensement 2021

→ On compte **9,6% de 3-10 ans à Corbas** (soit 1 054 enfants) : cette **part est supérieure à la moyenne d'agglomération (8,9%)** mais légèrement inférieure à la CTM (10%).

- 🔍 Parmi les 991 enfants de 3 à 11 ans **scolarisés**, **83%** le sont **sur la commune** (une part comparable aux autres territoires).

Part des 11-24 ans au sein de la population



Un poids plutôt important des 11-24 ans, comme sur les autres territoires, mais une tendance à la hausse moins forte

→ **18% des habitants de la commune ont entre 11 et 24 ans en 2021 (soit 1 922 jeunes) : une part comparable à la CTM et à la Métropole.**



- Le nombre de jeunes âgés de 15 à 24 ans a légèrement augmenté depuis 2010 (+3%) : c'est moins que sur la Métropole (+9%) et la CTM (12%).



- Un poids des 18-24 ans un peu moins élevé qu'ailleurs** (8% à Corbas contre 9% sur la CTM et 12% en moyenne sur la Métropole), un chiffre à mettre en lien avec l'éloignement des campus universitaires par rapport à la commune.



PARENTALITÉ ET INCLUSION



De plus en plus de familles monoparentales sur la commune, et une part un peu plus élevée de familles avec enfant en situation de handicap

Évolution des familles monoparentales de 2010 à 2021

	2010	2015	2021	Evol. 2010-2021
Famille monoparentale	356	363	468	+24%

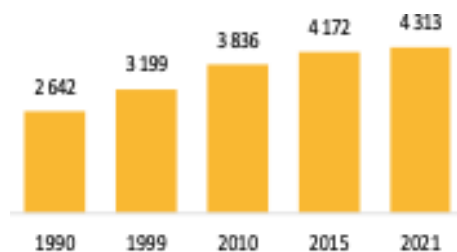
Source : INSEE recensement 2009-2019

- **11% des ménages corbasiens sont des familles monoparentales : une part en augmentation** et supérieure à l'échelle métropolitaine +24% entre 2010 et 2021, soit +112 monoparents depuis 2010.
- Des familles dont les besoins sont généralement plus importants en matière d'accompagnement à la parentalité ou de mode de garde.

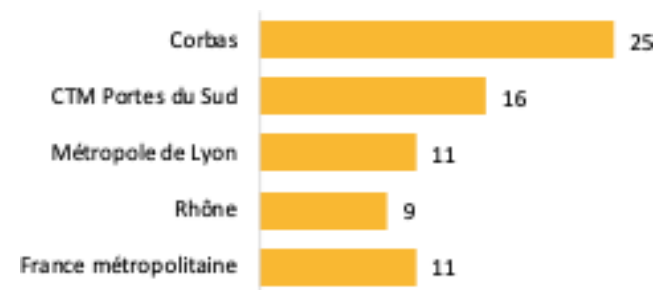
- Les **bénéficiaires de l'AAEH** (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) représentent 4% des allocataires concernés par une prestation enfance-jeunesse en 2022 : cette **part** est stable dans le temps, mais **supérieure à la moyenne Métropole (2%)**. Source : CAF 2022



HABITAT - LOGEMENT

Evolution du nombre de logements
entre 1990 et 2021

Source : INSEE recensement

Logements autorisés en moyenne chaque année
pour 1000 logements existants entre 2018 et 2023

Source : base sit@del2 2023

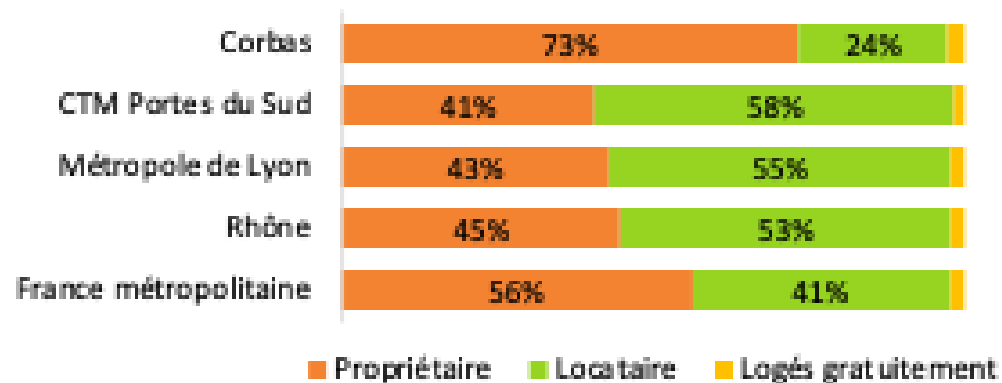
Une hausse non négligeable du nombre de logements sur en 10 ans, avec une dynamique forte sur la construction ces dernières années

- **Le nombre de logements à Corbas a été multiplié par 1,6 entre 1990 et 2021**, une hausse légèrement supérieure aux territoires de comparaison.
- **Un taux de construction annuel moyen de 25 pour 1000 logements entre 2018 et 2023** : un résultat bien **plus élevé que sur la CTM** (16 pour 1000), la Métropole (11) et le Rhône (9).
 - **Une légère baisse de la dynamique de construction ces dernières années**, en lien avec la crise du secteur du logement : 19 permis de construire enregistrés en 2022 et 18 en 2023 (contre 29 en 2021).
 - **Plusieurs projets de construction en cours ou à l'étude** (livraisons prévues à partir de fin 2024-2025) qui devraient engendrer une hausse de la population.



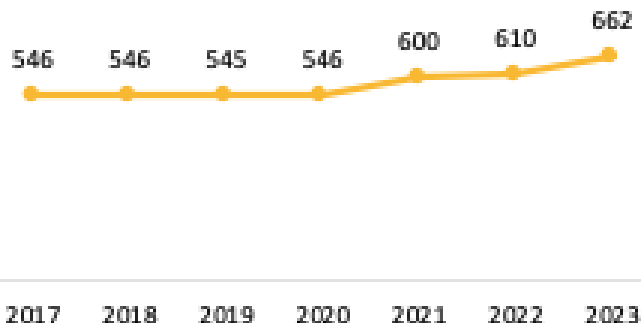
Une part d'habitants propriétaires de leur logement, présents depuis longtemps sur la commune

Part de propriétaires et de locataires pour les résidences principales en 2021



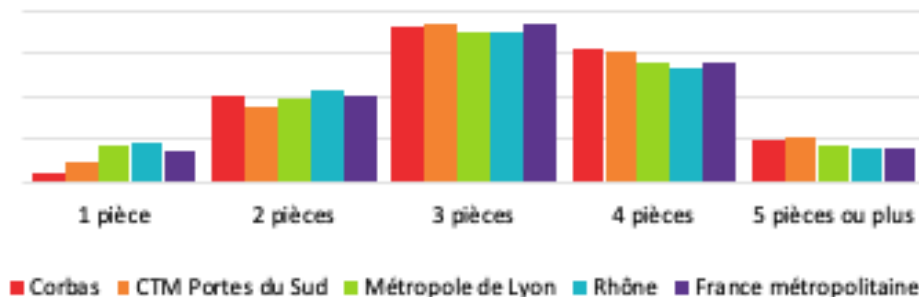
- **73% des occupants d'une résidence principale sont propriétaires** contre seulement 41% en moyenne sur la CTM et 43% sur la Métropole.
- Des Corbasiens résidant au sein de leur logement depuis 17,5 ans en moyenne : **une ancienneté d'aménagement plus importante qu'ailleurs** (14,1 sur la CTM, 12,3 sur la Métropole et 12,5 dans le Rhône).

Evolution du nombre de logements sociaux entre 2017 et 2023



Source : Répertoire du Parc Locatif Social

Typologies des logements sociaux en 2023



Source : Répertoire du Parc Locatif Social

→ On compte **17,3% de logements locatifs sociaux à Corbas**

(Source : Inventaire SRU, DDT)

On est en hausse depuis 2017 (14,6%) pour répondre à l'impératif de rattrapage du taux SRU, en lien avec le contrat de mixité sociale établi avec l'Etat.



- Cette augmentation est appelée à se poursuivre dans les prochaines années avec des livraisons à venir de programmes incluant du LLS.

→ **Moins de petits logements qu'ailleurs** (23% de T1-T2 contre 28% en moyenne sur la Métropole) **et davantage de grands logements** (41% de T4 et plus contre 34% sur la Métropole).

Pression sur le logement social en 2023



Source : Système National d'Enregistrement 2023

*Indice de pression =
nombre de demandes
actives / nombre de
demandes satisfaites.*

*Il varie selon 3 facteurs :
l'importance de la
demande, de l'offre
disponible et de la
mobilité au sein du parc.*

Une pression forte sur le logement social en 2023, avec un peu plus de 9 demandes pour une attribution

→ Avec **529 demandes et 57 attributions** à Corbas en 2023, la **pression sur le parc social est élevée** : 9,3 demandes pour une attribution, un indice **proche de la moyenne métropolitaine et bien supérieur à la CTM**. Parmi ces 529 demandeurs, un tiers résident déjà sur la commune (167).



- Une pression en hausse par rapport à 2022 (+0,9) alors qu'elle reste stable sur la CTM. Cette augmentation s'explique par une baisse des attributions (-15%).

→ Des **difficultés à satisfaire les demandes des personnes seules, des personnes âgées de 60 ans et plus, et des plus précaires** (qui relèvent du premier quartile de ressources).

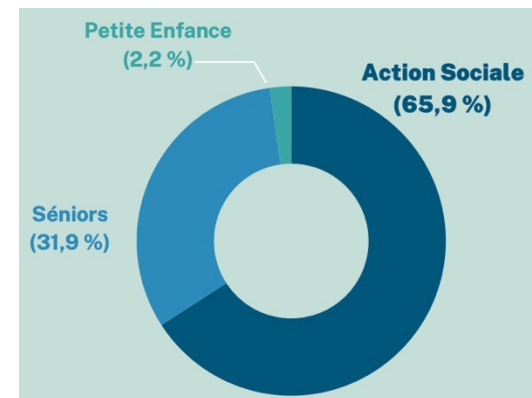


ACCÈS AUX DROITS ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Évolution du flux d'accueillis au CCAS



Motifs des visites ou appels au CCAS



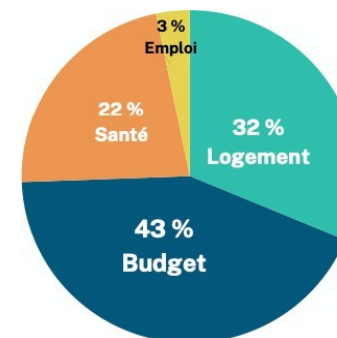
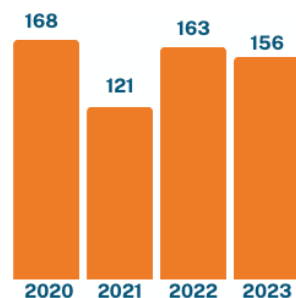
Des interventions portant sur les volets de la lutte contre la pauvreté et la précarité, la petite enfance, les seniors et l'emploi – insertion

→ **6 764 personnes accueillies au SAAD du CCAS** en 2023, un nombre en légère baisse par rapport à 2020 (-5%) mais **un temps d'attente plus long, du fait de la complexité croissante des situations.**

🔍 Deux tiers de ces visites / appels concernent le volet action sociale. Une baisse dans le secteur de la petite enfance grâce à la mise en place du portail familles.

→ **3 592 personnes accueillies au sein de l'Espace Emploi**, une **tendance à la hausse** depuis 2020 (+19%).

Nombre de ménages accompagnés par Types d'accompagnement l'assistante sociale

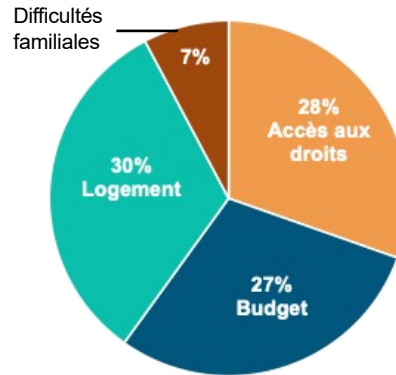


Des interventions portant sur les volets de la lutte contre la pauvreté et la précarité, la petite enfance, les seniors et l'emploi – insertion

- **156 ménages accompagnés par l'assistante sociale** en 2023, avec un **nombre de rendez-vous en hausse**. De plus en plus de ménages qui reviennent plusieurs fois, du fait de la complexité des situations.
 - La majorité sont des **personnes seules** (69%), ayant entre 31 et 65 ans.
- **Deux tiers des accompagnements concernent le budget** (secours alimentaires, aides aux transports et gestion de dettes principalement), devant le **logement**.
- Des **réorientations vers des partenaires pour travailler l'accès aux droits** (conseiller numérique, psychologue, conciliateur de justice, médiation sociale et administrative Amely, UDAF, FNATH...) : 309 personnes reçues à l'occasion de 162 permanences, des chiffres en hausse.

Le CCAS accompagne les personnes seules, les couples sans enfant, ou les familles avec enfants majeurs (les familles avec enfants mineurs sont accompagnées par la MDML).

Types d'accompagnement



Des besoins croissants d'accompagnement de la part des familles avec enfant(s), et notamment monoparentales

- **193 ménages accompagnés par la MDML de Corbas** en 2022 (pour un total de 471 entretiens sociaux) : **des chiffres en augmentation**, avec une part croissante de ménages reçus plusieurs fois (16% ont été reçus plus de 4 fois).
 - 73% des ménages ont des enfants, 38% sont des familles monoparentales
- **Un poids fort des accompagnements concernant le logement (30%), l'accès aux droits (28%) et le budget (27%).** 7% des accompagnements concernent des difficultés familiales.

Accueil PMI au sein de la MDML de
Corbas :

	2019	2021
Bilan de santé 3-4 ans	188 enfants vus	245 enfants vus
Femmes suivies par la sage-femme en périnatal	18	14
Enfants vus en postnatal précoce	82	80

- **Une hausse du nombre d'enfants ayant bénéficié du bilan de santé 3-4 ans de la PMI : 245 en 2021 contre 188 en 2019. Les équipes constatent une majoration des situations médico-sociales précaires sur la commune.**
- **Une hausse des informations préoccupantes enfance également observée : 22 IP ayant fait l'objet d'une évaluation en 2022 contre 11 en 2019.**

Nombre de contacts CAF selon le canal en 2022

	Corbas	Métropole de Lyon
Nombre total de contacts directs	3 027	702 541
dont RDV à l'accueil	5%	6%
dont accueil physique tout venant	3%	12%
dont RDV téléphoniques	2%	2%
dont appels téléphoniques aboutis	63%	54%
dont mails	26%	27%
Nombre de contacts par courrier	16 350	322 186

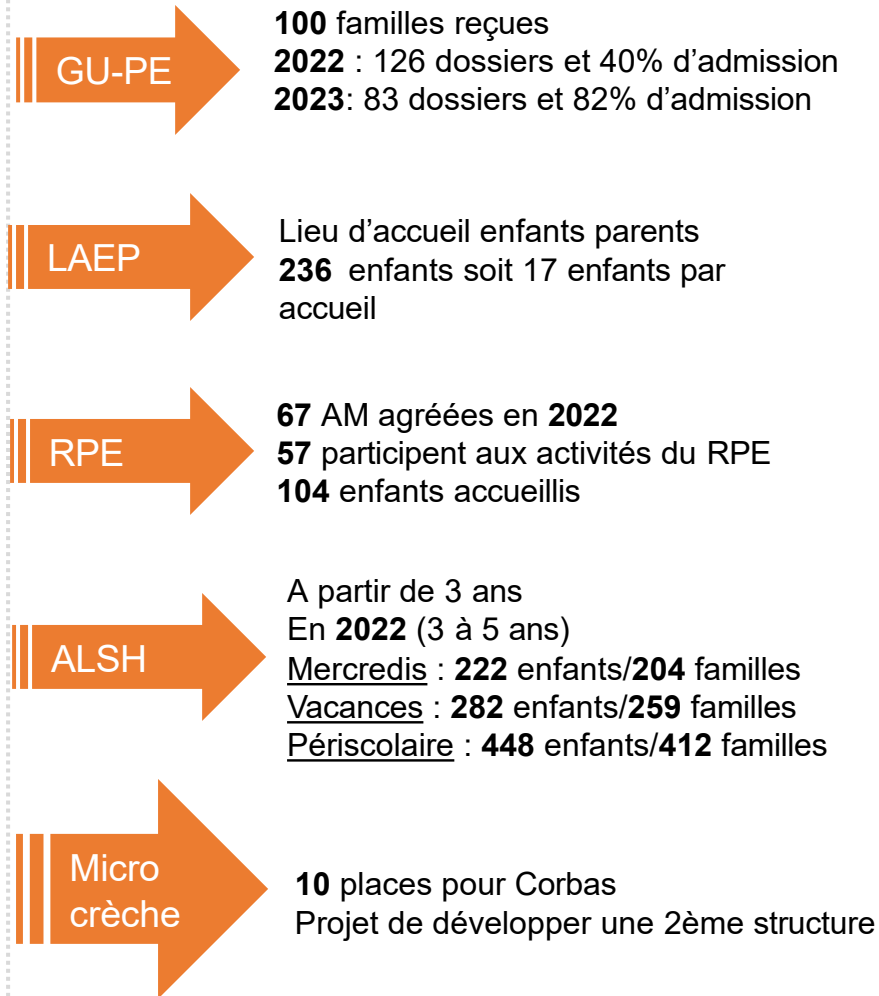
→ **Les allocataires peuvent accéder aux services à distance de la Caf ou rencontrer un agent à l'accueil ou sur rendez-vous à l'antenne de Vénissieux** dont dépendent les Corbasiens : 3 % des contacts directs des allocataires de Corbas renvoient à l'accueil physique tout venant (12% à l'échelle de la Métropole).

- **Des aides financières individuelles accordées par la CAF** : aide à la Vie de Famille, aides d'urgence, aides vacances enfants ou familles, aides aux transports...
- **Les travailleurs sociaux ont également conduit des actions collectives** sur la parentalité, l'insertion et le logement en 2022.

→ **La CAF intervient également dans le des impayés de loyer** et participe à l'instance territoriale de prévention des expulsions locatives.



État des lieux



Ile Aux Enfants (60 places)
93 enfants accueillis
Les Petits Gônes (24 places)
81 enfants accueillis dont **55** en régulier et **25** en occasionnel

L'offre d'accueil de petite enfance est très importante et couvre bien les besoins des familles.



1 offre de garde généraliste

Accueil de loisirs péri & extra scolaires

Toute l'année
Mercredis, ou vacances ou soirs d'école

1 offre thématique

Écoles Municipales Sports, Musique, Arts Plastiques + Partenariats ACM avec Médiathèque et Centre Culturel

Périodique
Mercredis, ou vacances ou soirs d'école

1 offre associative locale thématique

Périodique
Mercredis, ou vacances ou soirs d'école

Des interventions en temps scolaire

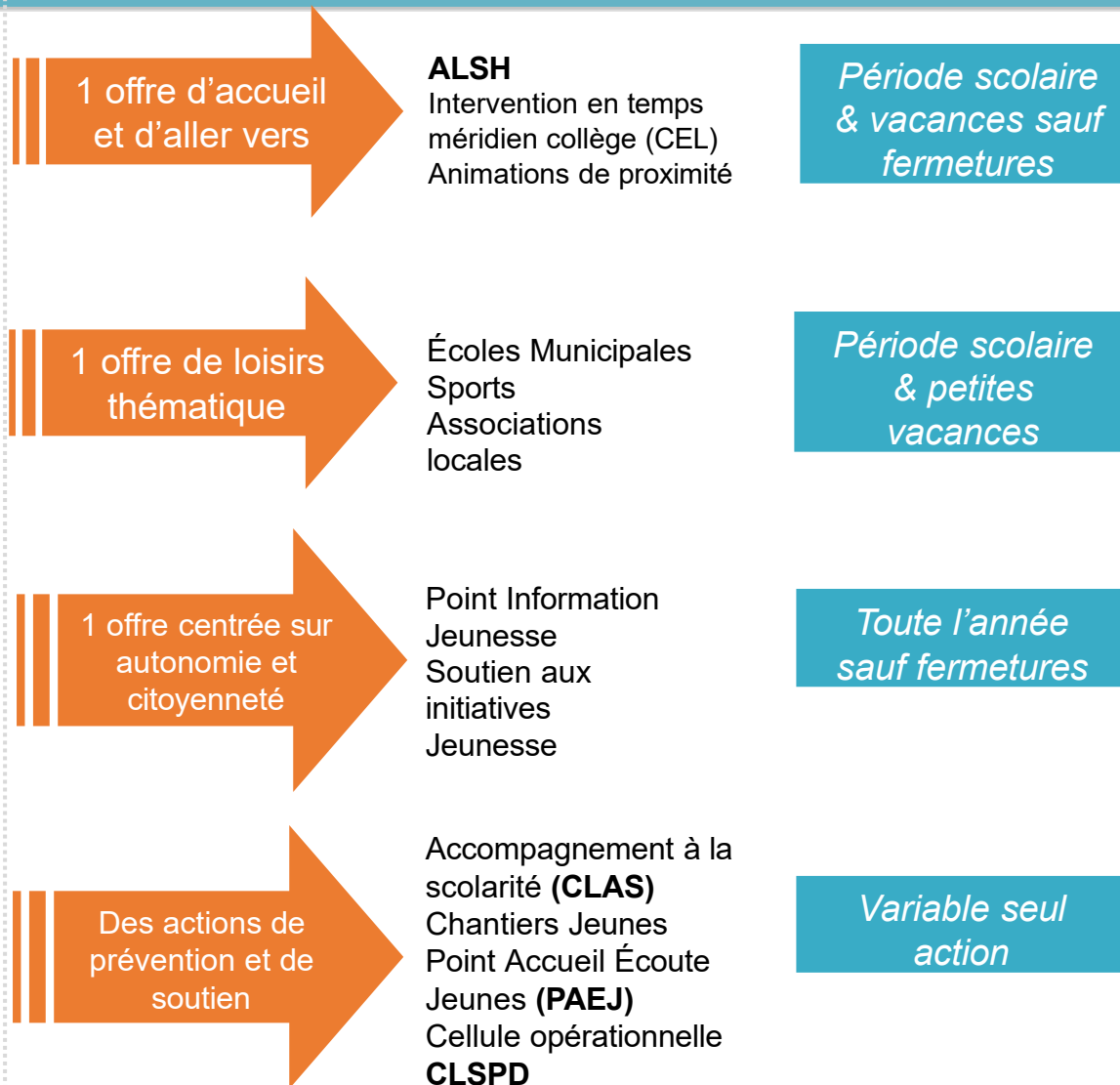
Polaris, Médiathèque, Écoles de musique, sport + Projets spécifiques

Ponctuel ou cyclique

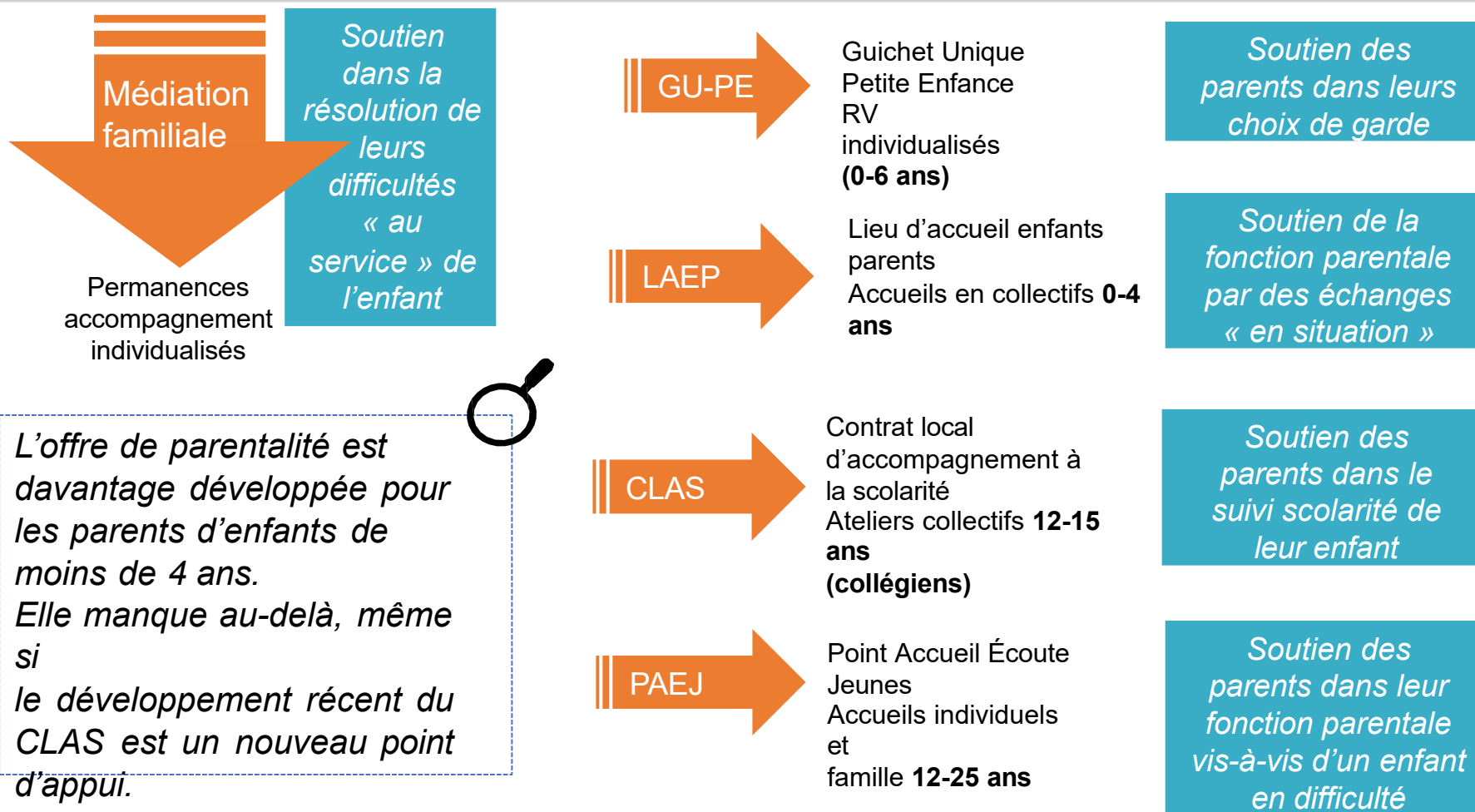
L'offre municipale en direction de l'enfance est importante quantitativement et riche qualitativement.

Elle offre une réponse aux besoins de loisirs des enfants corbasiens.





L'offre jeunesse est diversifiée et permet un continuum de l'accueil de loisirs à l'information jeunesse. La fréquentation par un spectre plus large de jeunes est questionnée ainsi que les frontières entre les différents intervenants.



Animation vie sociale

OFFRE

*Pas d'équipement
spécifiquement dédié à
ces enjeux, mais des
services et des actions
susceptibles de contribuer
à cela.*

Maison des Associations
Le Polaris
Clairière (Club des retraités)
Espace Lachenal (résidents)
Club House (boules,
pétanque,...)
Fête du 8 décembre
Fête des quartiers
Téléthon, ...

*L'accompagnement social par la Ville est très
important et permet d'accompagner
qualitativement de nombreuses personnes en
difficulté.*

*La pérennité de l'intervention de la Métropole
est en revanche questionnée.*

Accompagnement social

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

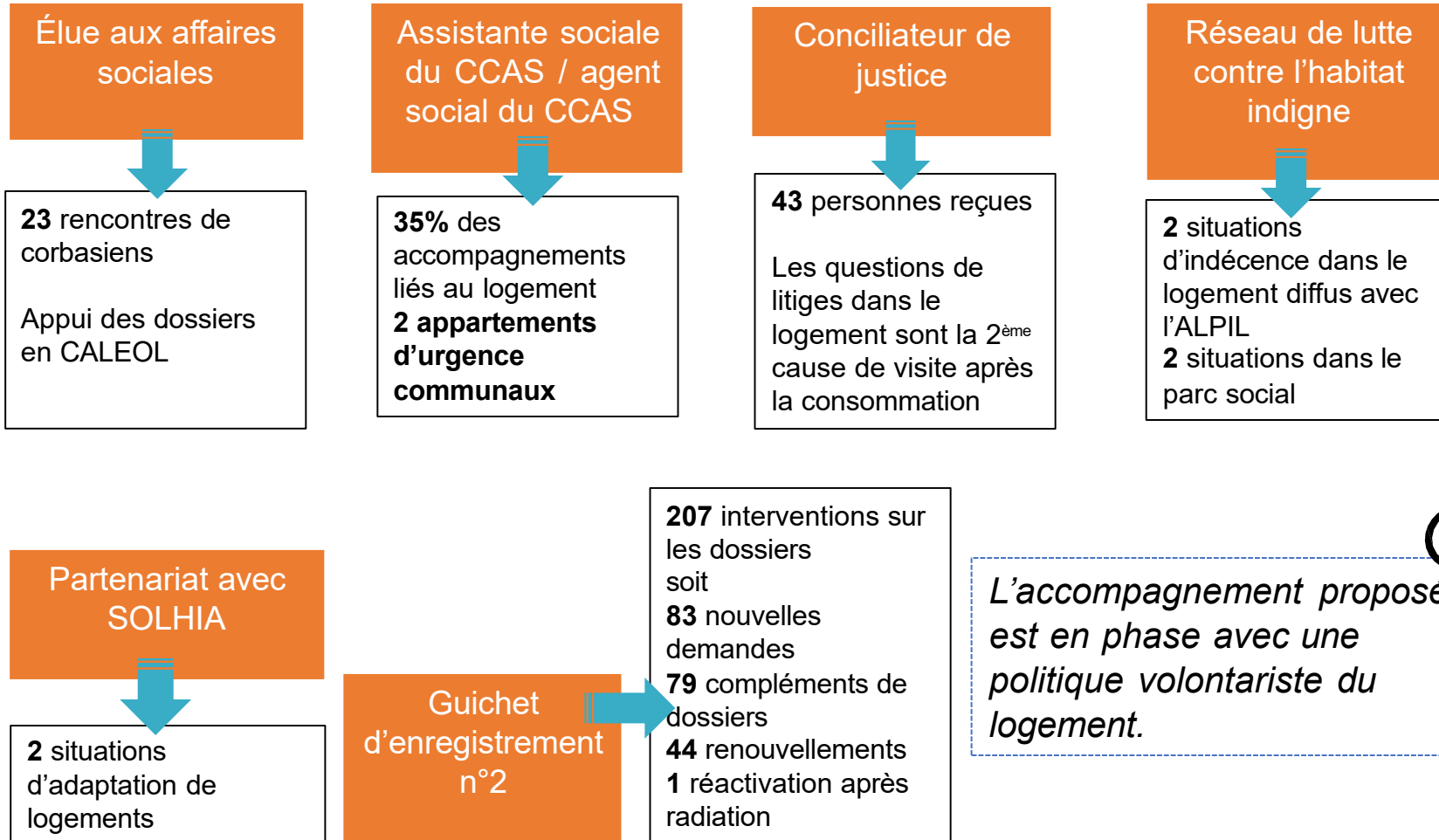
Assistante
sociale du
CCAS à 80%

163 personnes suivies
+ aides facultatives

2 logements
d'urgence
communaux

Antenne de
la
métropole

2 AS dont une à 80%
et
une à 50%
200 familles
accompagnées



Permanence
Amely

Accompagnement
administratif et
numérique
79 personnes reçues
principalement sur
des ouvertures de
droit

Accompagnement
du service social
du CCAS

163 ménages
accompagnés **et de**
la MDM
200 familles
accompagnées

Conciliateur de
justice

43 personnes reçues

Des litiges en
consommation, baux
d'habitation,
voisinage,
commerciaux, etc...

Animateur
numérique

85 personnes reçues
+ **69** permanences
**Ateliers socio-
linguistiques**
243 participants
70 ateliers

L'accompagnement dans l'accès aux droits par la Ville est très important et permet d'accompagner qualitativement de nombreuses personnes en difficulté. La pérennité de l'intervention de la Métropole est en revanche questionnée.



Permanences
UDAF

Point Conseil Budget
9 personnes accompagnées
Médiation familiale
Convention avec la CAF
avec différents opérateurs et
permanence de l'UDAF
22 situations en 2022

FNATH

Permanences dédiées
aux personnes
accidentées du travail
et porteuses de
handicap
10 permanences
10 dossiers traités

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le



ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

ANNEXE 2

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le



ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

EQUIPEMENTS	COMMUNE	ACTIVITE	DETAIL ACTIVITE	PARTENAIRE	COMMUNE EN QPV 2024	ADRESSE	CP
AL PERI LES ALOUETTES	CORBAS	ACM	Périscolaire	COMMUNE DE CORBAS	NON	1 IMPASSE JACQUES PREVERT	69960
LAEP LA CABANE AUX TRESORS	CORBAS	LAEP	Lieu d'Accueil Enfants_Parents	CCAS DE CORBAS	NON	18 RUE DES MARRONNIERS	69960
RPE LES P'TITS CROCOS	CORBAS	RPE	Relais Petite Enfance	CCAS DE CORBAS	NON	18 RUE DES MARRONNIERS	69960
AL EXTRA LES ALOUETTES	CORBAS	ACM	Extrascolaire	COMMUNE DE CORBAS	NON	2 AVENUE DES TAILLIS	69960
AL PERI LES ALOUETTES	CORBAS	ACM	Périscolaire	COMMUNE DE CORBAS	NON	2 RUE MARIE CURIE	69960
AL PERI LES ALOUETTES	CORBAS	ACM	Périscolaire	COMMUNE DE CORBAS	NON	201 ROUTE DE MARENNES	69960
AL EXTRA LES ALOUETTES	CORBAS	ACM	Extrascolaire	COMMUNE DE CORBAS	NON	201 ROUTE DE MARENNES	69960
AL PERI LES ALOUETTES	CORBAS	ACM	Périscolaire	COMMUNE DE CORBAS	NON	45 CHEMIN DE GRANGE BLANCHE	69960
AL ADOS PAJ CORBAS	CORBAS	ACM	Accueils Adolescents	COMMUNE DE CORBAS	NON	5 AVENUE DE CORBETTA	69960

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le



ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

CLAS VILLE CORBAS	CORBAS	CLAS	CLAS	COMMUNE DE CORBAS	NON	5 AVENUE DE CORBETTA	69960
EAJE L ILE AUX ENFANTS CORBAS	CORBAS	EAJE	Crèche	CCAS DE CORBAS	NON	61 AV DE CORBETTA	69960
EAJE LES PETITS GONES CORBAS	CORBAS	EAJE	Multi accueil	CCAS DE CORBAS	NON	92 R CENTRALE	69960
PILOTAGE CORBAS - COMMUNE DE CORBAS	CORBAS	CTGCOOP	CTGCOOP	COMMUNE DE CORBAS	NON	PLACE CHARLES JOCTEUR	69960
STRUCTURE JEUNESSE CORBAS	CORBAS	PS Jeunes	Structure Jeunesse	COMMUNE DE CORBAS	NON	PLACE CHARLES JOCTEUR	69960

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le



ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

ANNEXE 3

THEMATIQUES ET FICHES ACTIONS

Thématique : Petite Enfance

Constats	<p>Le diagnostic a fait apparaître que la politique de la petite enfance conduite à Corbas permet une bonne réponse aux besoins des familles d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Le travail à venir sur le Service Public de la Petite Enfance et les nouveaux projets d'établissement va permettre d'approfondir les axes de travail prioritaires (en particulier inclusion, aller vers les familles, le Développement Durable, des pédagogies nouvelles, l'aménagement des bâtiments).</p> <p>La tendance à la baisse de la natalité, le télétravail, les demandes de plus en plus importantes de temps partiel nous invite à étudier de manière fine les besoins des familles et d'adapter l'offre du territoire.</p>	
Enjeux	<p>1/ Évaluer les besoins sur le territoire et évaluer les enjeux à partir du diagnostic partagé 2/ La qualité d'accueil et l'offre est au-dessus de la moyenne métropolitaine avec un taux de couverture satisfaisant. Cependant une vigilance particulière doit être apportée aux nouveaux besoins des parents et des enfants (temps partiels, âge des enfants, baisse de la demande, etc.). 3/ Une fragilité potentielle sur les assistantes maternelles a été repérée en particulier avec les départs en retraite et la baisse des contrats. 4/ La remise à jour du projet d'établissement va être l'occasion de remettre à jour l'ensemble des pratiques de manière participative au sein de la petite enfance et d'avoir une vision commune, transversale. 5 / La formation est un enjeu pour les professionnelles afin de monter en compétence et d'assurer la qualité de l'offre et le bien être des équipes. 6/ Le partenariat associatif reste à développer ainsi que la participation des familles à la politique petite enfance.</p>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Recueillir les besoins et adapter l'offre de garde, - Orienter au mieux les familles en fonction de leurs besoins, - Maintenir la qualité d'accueil du jeune enfant, - Valoriser et promouvoir le métier d'assistante maternelle, - Avoir un socle commun d'intervention à travers le projet d'établissement et garantir la qualité, - Promouvoir la formation professionnelle des agents et des assistantes maternelles, - Développer des liens partenariaux et la participation des familles. 	
Actions	Réalizations à conduire	Date début- Date butoir de réalisation
	<ul style="list-style-type: none"> - Simplifier les étapes du parcours de la demande (réunions d'information, affiches, communication, présence des Assistantes maternelles dans la présentation, repérage du RPE, etc...) - Développer l'observatoire Petite enfance, partager les informations et avoir une approche prospective du territoire - Mettre en perspectives les besoins et adapter l'offre (revoir les agréments, les amplitudes horaires, être facilitateur administratif pour favoriser le lien avec les assistantes maternelles, ouvrir des places de garde occasionnelles) 	2025-2027
	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les missions du RPE en fonction du référentiel CAF et des besoins du territoire (ouverture de 5 samedis matins à tous les parents, partage des locaux pour le LAEP, organiser des temps forts petite enfance, etc.) - Renforcer l'information aux familles et être identifié comme un lieu ouvert à l'écoute de leurs besoins 	2025-2029

	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les missions d'accueil, d'accompagnement des assistantes maternelles (facilitation administratives, formations, APP, temps collectifs, sorties pompier, EHPAD, etc.). 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser le projet d'établissement composé du projet d'accueil, du projet social et développement durable, du projet éducatif et des projets pédagogiques par structure - Mettre en œuvre le Service Public petite Enfance - Mettre à jour le référentiel bâtimentaire 	<p>2025</p> <p>2025-2029</p> <p>2026</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Séminaire Petite enfance : 2 journées pédagogiques par an avec fermeture des structures - Analyse de la Pratique de direction, pour les agents, pour l'équipe du RPE et pour les assistantes maternelles - Formation écolabel - Formation PSC1 pédiatrique 	2025-2029
	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec l'association « lire et faire lire » - Actions passerelles avec l'enfance : crèche et RPE avec les écoles et le centre de loisirs - Participation au contrat local de santé intercommunal Corbas-Feyzin - Lien partenarial très fort avec la PMI et la CAF - Projets communs avec la Médiathèque, le CCAS, l'Ephad, le comité pour nos anciens, les structures d'insertion emploi, Peps et compagnie - Des intervenants extérieurs, culturels, éveil psychomoteur, etc. 	2025-2029
	<ul style="list-style-type: none"> - Sur la base du volontariat, des parents référents dans les crèches - Utilisation du blog « Toute mon année.com » par l'ensemble des structures petite enfance - Ouverture du RPE aux familles 5 samedis par an - Sorties 1 fois par trimestre RPE / Assistantes maternelles / parents / enfants : lieu culturel, ferme, pompier, etc. - Participation des parents aux temps forts des structures - Participation des parents à la démarche écolo-crèche - Participation au futur Comité local de la parentalité et au fonds national de la parentalité de la CAF 	2025-2029
Territoire d'intervention	Ville de Corbas	
Indicateurs de suivi et de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Adéquation besoins et offre de garde à travers l'observatoire PE - Hausse des contrats pour les assistantes maternelles avec les plannings PMI - Rédaction des supports pédagogiques - Participation des familles aux projets des structures et sur le territoire de Corbas 	
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de coordination Petite enfance - Réunion d'échange petite enfance/enfance - Groupes de travail Petite enfance - Comité de pilotage Petite enfance : PEDT/CTG 	
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - CAF - MDM - Associations locales - LAEP - Éducation Nationale (écoles maternelles) - Centre de loisirs les Alouettes 	

Eléments de cadrage

- **Loi pour le plein emploi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 - Article 17. Gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant**

Les communes sont les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. A ce titre, elles sont compétentes pour :

1. Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles et les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;
2. Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
3. Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ;
4. Soutenir la qualité des modes d'accueil.

Le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant est établi et périodiquement actualisé par l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

Son contenu doit être compatible avec celui du schéma départemental des services aux familles et sa durée d'application doit être cohérente avec celle de ce dernier.

Le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévoit notamment les modalités de développement quantitatif et qualitatif ou de redéploiement des équipements et services d'accueil du jeune enfant ainsi que le calendrier de réalisation et le coût prévisionnel des opérations projetées.

Ces modalités portent notamment sur l'accessibilité financière et géographique de l'offre d'accueil, en particulier pour les familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail, de leur état de santé, d'une situation de handicap ou de la faiblesse de leurs ressources.

Le schéma ainsi que ses actualisations sont transmis au comité départemental des services aux familles dans un délai d'un mois à compter de leur adoption. Sont réalisés et transmis au même comité un bilan intermédiaire et un bilan final de la mise en œuvre du schéma.

- **Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027**

Le rôle des Conventions Territoriales Globales est appelé à se renforcer vis-à-vis des collectivités pour déployer le service public de la petite enfance. Ainsi, sans remettre en cause l'échelon auquel a été conclue la CTG, le schéma de maintien et développement de l'offre d'accueil porté par les autorités organisatrices s'intégrera dans leur CTG.

Etat de l'offre d'accueil petite enfance

	Année de référence	
Taux de couverture petite enfance	2021	68,40 % pour Corbas contre 52,80% pour la métropole
Nombre de places d'accueil formel proposées	2021	84
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	2021	345
Nombre de places d'EAJE PSU	2023	84
Nombre de places d'EAJE soutenues par la collectivité	2023	84
Nombre de places MC PAJE	2023	10
Nombre d'assistants maternels agréés en activité	2022	51 au 31/12 ou 59 sur l'année

Trajectoire de l'offre d'accueil petite enfance d'ici fin 2027

Nombre de places d'accueil formel proposées visées en 2027 (trajectoire calculée avec l'aide de la Caf afin d'atteindre 59,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans)	84
Dont nombre de places d'EAJE soutenues par la collectivité, visées en 2027	84

Nombre de places soutenues par la collectivité

2023 (point de départ)	2024 (cible)	2025 (cible)	2026 (cible)	2027 (cible)
84	84	84	84	84

N.B. Le nombre de places éligibles au bonus « trajectoire de développement » sont les places soutenues dans le cadre d'une CTG et bénéficiant à ce titre du bonus « territoire CTG », supplémentaires en 2025, 2026 et 2027, par rapport à 2023.

Si > 4 % de places supplémentaires : 100 €, si > 8 % supplémentaire : 200 € et si > 12 % de places supplémentaires : 300 €.

Actions de maintien et de développement de l'offre d'accueil petite enfance d'ici fin 2026

Actions relatives au maintien de l'offre d'accueil petite enfance	- Maintenir la qualité d'accueil du jeune enfant - Valoriser et promouvoir le métier d'assistante maternelle
Actions relatives au développement de l'offre d'accueil petite enfance	- Recueillir les besoins et adapter l'offre de garde (agrément, amplitudes horaires, facilitateur administratif, ouvrir des places occasionnelles)
Actions relatives à l'information des familles sur l'offre d'accueil petite enfance	- Simplifier les étapes du parcours de la demande (réunions d'information, affiches, communication, avec la présence des assistantes maternelles et repérage du RPE). - RDV au guichet unique petite enfance pour obtenir les informations relatives aux modes d'accueil petite enfance
Actions relatives à l'accessibilité des familles à	- Communication sur le Portail Famille

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le



ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

l'offre d'accueil petite enfance	
Moyens mis en œuvre et mobilisés pour la réalisation des actions et l'atteinte des objectifs	- Développer l'observatoire de la petite enfance, partager les informations et avoir une approche prospective du territoire

Thématique : Enfance

Constats	<ul style="list-style-type: none"> - Une tendance à la baisse de la population depuis 2015, due à une démographie moins dynamique. - Un profil d'habitants essentiellement familial (42 % des ménages sont des familles avec enfant). - Une forte hausse des familles monoparentales entre 2015 et 2021. - Un indice jeunesse moins élevé que sur le reste de la Métropole qui traduit un vieillissement de la population plus marqué. - Une part de 3/11 ans supérieure à la moyenne d'agglomération, dont + de 80 % sont scolarisés sur la commune. - Une part de bénéficiaires de l'AEEH supérieure à la moyenne de la Métropole. - Un niveau d'offre d'accueils de loisirs qualitatif qui répond bien à la demande et doit être conforté. - Une offre à la fois généraliste et thématique qui répond aux besoins de loisirs des enfants corbasiens. - Un début de déploiement du CLAS en élémentaire. - Des difficultés de recrutement qui persistent sur le périscolaire. 	
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la communication en direction des nouveaux arrivants, - Poursuivre le déploiement du projet inclusion, - Continuer de répondre aux besoins des familles en proposant une offre de loisirs de qualité, - Renforcer les projets partenariaux et transversaux, visant à faciliter la continuité éducative tout au long de la vie de l'enfant, - Fidéliser, former et stabiliser les effectifs d'animateurs. 	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser un cadre propice à une évolution positive de l'enfant, - Conforter l'offre d'accueil existante en améliorant la communication pour les nouveaux arrivants, - Renforcer le partenariat pour un meilleur accueil et orientation des familles, - Poursuivre les passerelles petite enfance-enfance / enfance-adolescence - Renforcer les capacités d'inclusion et l'information aux familles. - Poursuivre le déploiement du projet inclusion (professionnalisation des équipes, développement du réseau de partenaires...) - Favoriser l'articulation Éducation Nationale / Ville sur l'inclusion des enfants sur toute la journée, - Participer et animer les projets municipaux (carnaval, animation Noël...) - Renforcer l'accompagnement et lien des accueils enfance avec le CMEJ - Pérenniser les équipes d'animation pour améliorer les conditions de travail des équipes en place et maintenir la qualité des accueils péri et extra-scolaires. - Consolider l'offre d'accompagnement à la scolarité - Inscrire l'enjeu des usages numériques dans le renouvellement du PEDT 	
Actions	Réalizations à conduire	Date début - Date butoir de réalisation
	Renouveler le PEDT en y intégrant la Petite Enfance et l'adolescence	2027-2029
	Développer les passerelles entre les Alouettes et la Petite Enfance, la jeunesse ainsi que les écoles thématiques (sports, musique, arts plastiques) en proposant des temps communs en fin d'année scolaire	2025-2029
	Déployer sur les accueils périscolaires les interventions des associations	2025-2029

	Maintenir et renforcer les capacités inclusives des 12 ans de la commune. L'élargir aux autres tranches d'âges (petite enfance, adolescence...)	
	Valoriser les projets de l'ACM les Alouettes, les associer aux projets Éducation Nationale, en lien avec l'axe du PEDT « Éducation à la condition terrestre »	2025-2029
	Poursuivre la montée en compétences des agents dans le domaine de l'inclusion en proposant des formations régulières	2025-2029
	Développer le réseau partenarial dans le champ de l'inclusion pour un meilleur accueil des enfants et une meilleure orientation des familles selon leurs besoins : - Lien avec les équipes enseignantes/ direction d'école (participation des directions périscolaires aux ESS) - Lien avec le PIAL / PAS - Rencontres des professionnels intervenant sur le territoire	2025/2029
	Organiser des rencontres partenaires pour favoriser l'interconnaissance afin de mieux orienter les familles	2025 -2029
	Déployer le CLAS élémentaire dans les 3 écoles en fonction de l'évolution des besoins	2026 - 2029
	Développer les actions de prévention autour des usages numériques : collaboration avec la médiatrice numérique du Polaris	2026 - 2029
Territoire d'intervention	Ville de Corbas	
Indicateurs de suivi et de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions passerelles entre les Alouettes et les autres accueils - Nombre d'actions par les associations sur les temps périscolaires - Nombre de parcours inclusion ayant mobilisé conjointement famille / EN / Ville / partenaires extérieurs - Nombre d'agents formés sur la thématique inclusion - Nombre de projet en partenariat avec l'Éducation Nationale - Signature du PEDT 2027/2029 - Nombre d'animateurs ayant quitté les ACM - Nombre de rencontres partenaires - Nombre de groupe CLAS 	
Pilotage	2 coopérateurs CTG 1 coordinateur Enfance-Jeunesse Comité Technique et Comité de pilotage CTG + coordinations spécifiques à cette thématique : revues de projet, COPIL PEDT, COPIL Inclusion, petite-enfance/enfance, commissions de suivi avec EN, etc.	
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Éducation Nationale - Polaris - Écoles municipales (sports, arts plastiques, musique) - PAJ/PIJ - EAJE, RPE, LAEP - Établissements médico-sociaux - CAF - Maison de la Métropole - Associations locales - Parents et représentants de parents d'élèves 	

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le



ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

Thématique : Jeunesse

<p style="text-align: center;">Constats</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une démographie peu dynamique, mais un profil d'habitants familial (42 %des ménages sont des familles avec enfants). - Un nombre de familles monoparentales en augmentation. - Une légère augmentation de la part des 15/24 ans depuis 2010. - Une grande part (74 %) des familles interrogées satisfaite de l'offre d'accueil de loisirs. - Une attente des familles sur les « jobs d'été » et les solutions d'aide à la mobilité ? - Constat que la difficile mobilité des jeunes est un frein important pour le recours aux soins. - Une offre d'accompagnement des jeunes en développement, déjà diversifiée, allant de l'accueil de loisirs à l'information jeunesse, en passant par l'accompagnement et le soutien aux initiatives des jeunes - Une communication auprès des jeunes et de leur famille à renforcer, et un partenariat à consolider. - Une politique Jeunesse à clarifier.
<p style="text-align: center;">Enjeux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire davantage participer les jeunes, les impliquer en partant de leurs centres d'intérêts, - Mieux informer les familles sur les services existants : lever les freins rencontrés par certains parents pour laisser leurs enfants participer aux activités, - Concilier le double enjeu du gain d'autonomie des jeunes dans leurs déplacements à accompagner / et de la sécurisation de ces déplacements, - Travailler collectivement (entre professionnels et en incluant les jeunes) les représentations associées à ces déplacements et à la présence des jeunes dans l'espace public, - Travailler sur les représentations afin d'améliorer la connaissance du public jeune, - Renforcer les équipes, développer les partenariats, - Besoin d'interconnaissance des professionnels pour mieux orienter les jeunes et les familles, - Conforter la mise en cohérence de la politique et clarifier les frontières entre les différents intervenants, - Un besoin de coordonner les acteurs pour mieux toucher les jeunes, - Mieux capter les jeunes « invisibles » qui ne viennent pas dans les structures, - Identifier davantage les besoins en termes d'inclusion dans les accueils de loisirs, - Des enjeux forts autour de la santé mentale, et en particulier de la prise en charge des jeunes en souffrance, - Des actions de prévention et de soutien à conforter (Soutien à la scolarité, cellule CLSPD, PAEJ...).
<p style="text-align: center;">Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'ALSH 12 – 17 ans et ses projets annexes (séjours, activités thématiques, interventions sur le temps méridien au collège, etc.), - Approfondir le diagnostic jeunesse pour aligner l'organisation des services sur les objectifs, - Développer le pair-à-pair, pour que des jeunes / parents plus impliqués encouragent les autres à participer, - Accompagner les jeunes dans leurs déplacements à deux échelles : sur la commune (entre domicile et structures et entre les différentes structures) mais aussi pour sortir de la commune, - Renforcer la connaissance qu'ont les jeunes et leurs parents des structures existantes en termes de santé : mieux présenter cette offre d'accompagnement aux familles pour favoriser l'accès aux soins,

	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux difficultés à trouver des professionnels de santé (orthophonistes, psychologues...) en lien avec les contraintes de parents, -« Déstigmatiser » le recours à un psychologue, - Mieux communiquer entre structures sur les projets et interventions de chacun, afin de mieux se coordonner, - Améliorer l'interconnaissance des structures et des moyens dont chacune dispose, - Accroître l'accroche du public 16/25 ans, - Associer davantage les jeunes dans la préparation des événements les concernant, - Penser la place Charles de Gaulle comme un espace partagé et intergénérationnel, - Mieux capter les jeunes « invisibles », qui ne viennent pas dans les structures via des actions de médiation et d'animation, - Renforcer les capacités inclusives des accueils 12-17 ans de la commune, 	
Actions	Réalisations à conduire	Date début- Date butoir de réalisation
	Renouveler le diagnostic Jeunesse	2025-2026
	Renouveler le PEDT	2027-2029
	Développer les passerelles avec l'ALSH 3-12 ans, en ayant une attention renforcée pour les jeunes à besoins spécifiques	2026-2029
	Développer l'aller vers et les activités hors les murs pour aller chercher les jeunes présents sur l'espace public : proposer des animations, une programmation dédiée aux jeunes et réunissant différents partenaires (pour favoriser la mixité des publics, dépasser les représentations associées à certaines structures)	2026-2029
	Promouvoir les aides à la mobilité urbaine	2026-2029
	Renforcer la visibilité de l'offre du PAEJ.	2025-2029
	Étudier la faisabilité d'une permanence en santé mentale par le PAEJ sur la commune pour faciliter l'accès à l'offre de soin.	2025
	Mettre en place une coordination entre professionnels	2026-2029
	Initier des actions transversales (Ex : organisation d'une journée jeunesse avec les partenaires et les familles...)	2026-2029
	Promouvoir davantage la « Bourse aux Initiatives »	2025-2029
	Consolider le dispositif « Promeneurs du Net »	2025-2029
	Consolider le partenariat avec le Polaris (Ex : actions intergénérationnelles sur le numérique...)	2025 -2029
	Adapter l'offre en termes d'horaires pour mieux répondre aux contraintes de disponibilité des jeunes.	2026 -2029
	Consolider l'accompagnement à la scolarité	2025 -2029
Déployer la médiation sociale sur territoire	2025-2029	
Territoire d'intervention	Commune de Corbas	
Indicateurs de suivi et de	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'un diagnostic « Jeunesse » - Renouvellement du PEDT - Nombre de situations d'accueil traitées avec les familles dans le cadre de l'inclusion 	

réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une action « promeneur du net » - Nombre d'actions réalisées en pied d'habitations - Nombre d'événements thématiques (mobilité, emploi, numérique...) (Co)organisés - Nombre de projets menés dans le cadre de l'Initiative Jeunesse - Maintien du nombre d'agents formés au dispositif « Promeneur du Net » - Installation d'une permanence du PAEJ sur la commune - Organisation d'un temps d'échange entre partenaires - Effectifs des groupes CLAS - Nombres d'actions mises en place en partenariat avec le Polaris - Intervention d'un service de médiation sociale sur le territoire
Pilotage	<p>2 coopérateurs CTG 1 coordinateur Enfance-Jeunesse Comité Technique et Comité de pilotage CTG + coordinations spécifiques à cette thématique : revues de projet, copil CEL-PEDT, copil Inclusion, petite-enfance/enfance, commissions de suivi avec EN...</p>
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Éducation Nationale - Polaris - Écoles municipales (Sports, Arts Plastiques, Musique) - Accueil de loisirs les Alouettes - Mission Locale - Espace Emploi - Établissements médico-sociaux - CAF - Maison de la Métropole - Associations locales - Parents, représentants de parents d'élèves - PJJ - Autres services municipaux : PM, CTM, CCAS... - PAEJ

Thématique : Parentalité

Thématique : Parentalité		
Constats	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la population entre 2015 et 2021 - 42 % des ménages sont des familles avec enfants - Une augmentation du nombre de familles monoparentales (représentent 11 % des ménages) - Des familles qui ne savent pas où s'adresser quand elles ont besoin de conseils sur la parentalité - Un sentiment de solitude et d'isolement pour les nouveaux parents (1^{er} enfant) - Les lieux ressources sur la parentalité (LAEP, RPE...) ne sont pas toujours bien identifiés - Des attentes des parents sur l'accompagnement à la scolarité, la santé, le bien-être et la socialisation - Une offre riche mais segmentée en direction des familles qui peut parfois être méconnue des parents et des partenaires - Un manque de dispositifs d'accompagnement à la parentalité pour les parents d'enfants de + de 4 ans - Le Point Accueil Écoute Jeune est trop éloigné géographiquement - Des parents qui ont du mal à se rendre disponibles (physiquement et psychologiquement) - Difficultés des acteurs institutionnels à toucher tous les parents - Les parents d'enfants à besoins spécifiques ont du mal à partager leurs difficultés, souvent par peur du jugement 	
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - S'orienter vers une approche décloisonnée et pas forcément par tranches d'âge lorsqu'on s'adresse aux parents. - Mieux faire connaître l'offre communale par les partenaires afin de faciliter l'orientation des familles. - Mieux faire connaître l'offre existante aux familles - Proposer une offre d'accompagnement à la parentalité sur le territoire - Développer l'aller vers en direction des familles - Accompagner les familles autour des enjeux du numérique - Trouver de nouvelles manières d'aller à la rencontre des familles que le format de conférence - Favoriser le regroupement et l'échange entre parents - Rassurer les parents sur les possibilités d'accueil des enfants à besoins spécifiques - Accompagner les nouveaux parents 	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la pair-aidance et les échanges entre pairs - Développer les actions hors les murs - Accompagner les parents dans l'usage du numérique en fonction de l'âge des enfants - Renforcer les actions parents-enfants au sein des accueils municipaux. - Mieux faire connaître la politique de la collectivité en matière d'inclusion - Accompagner les familles dans la reconnaissance du handicap de leur enfant - Développer le partenariat associatif - Renforcer les temps d'échanges avec les parents - Soutenir les parents dans leur parentalité par la mise en place de lieux ressources - Mieux communiquer en direction des nouveaux parents, rompre l'isolement 	
Actions	Réalisations à conduire	Date début- Date butoir de réalisation
	Développer les ateliers collectifs et thématique pour les parents et / ou parents - enfants	2026 - 2029
	Développer les actions en partenariat avec la médiathèque autour de	2026 - 2029

	l'usage des écrans. (Ex : ateliers thématiques / expo, e	
	Renforcer le lien parents-enfants avec des actions autour du jeu de société en s'appuyant sur les ressources du territoire (Associations, Médiathèque...)	
	Poursuivre et consolider les actions parents enfants en place sur le péri et l'extrascolaire (« Vis ma vie », petits déjeuners aux Alouettes, soirées grand jeux en famille...)	2025 - 2029
	Développer la connaissance du projet inclusif de la commune (présence lors des réunions parents / communication sur le portail famille)	2025 - 2029
	Mise en place d'actions de sensibilisation sur les thématiques de la santé pour libérer la parole (Ex : soirée débat en partenariat Polaris, etc.)	2025 - 2029
	Mise en place d'un « forum parentalité »	2027
	Développer les « cafés des parents »	2026 - 2029
	Mise en place d'un Conseil Local de Parentalité	2026 - 2029
	Maintenir le LAEP et les liens avec le Relais Petite enfance	2026 - 2029
Territoire d'intervention	Ville de Corbas	
Indicateurs de suivi et de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ateliers parents-enfants organisés. - Nombre d'actions sur l'usage des écrans mises en place. - Nombre de participants à ces actions - Nombre de sollicitations des familles pour l'accueil et l'accompagnement de leur enfant à besoins spécifiques - Publication sur le portail famille du projet inclusif de la commune - Nombre d'actions de sensibilisation organisées ayant pour thème la santé - Organisation d'un forum parentalité - Création d'un Conseil Local de la Parentalité - Nombre de cafés des parents organisés 	
Pilotage	2 coopérateurs CTG 1 coordinateur Parentalité Comité Technique et Comité de pilotage CTG + coordinations spécifiques à cette thématique : revues de projet, copil PEDT, copil Inclusion, petite-enfance/enfance, commissions de suivi avec l'EN...	
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Education Nationale (écoles primaires et collège) - Accueils de loisirs enfance et jeunesse - EAJE - RPE et LAEP - Ecoles municipales (Sports, arts plastiques, musique) - Polaris - CAF - Maison de la Métropole - Associations locales - Parents et représentants de parents d'élèves 	

Thématique : Accompagnement social et accès

Constats

Le diagnostic a fait apparaître des besoins sociaux de plus en plus complexes qui demandent de plus en plus de temps d'accompagnement.

Le CCAS joue un rôle clé car il a reçu près de **7000 personnes** en 2023 et **3500** à l'espace emploi insertion dans les mêmes locaux : chiffre en hausse depuis 2018.

L'assistante sociale de polyvalence du CCAS suit près de 180 personnes en moyenne par an dont près de 70 % de personnes seules.

Deux tiers des accompagnements concernent le budget (secours alimentaires, aides aux transports et gestion de dettes principalement), devant le logement et la santé.

On est passé de **7 domiciliations en 2012 à 45 en 2023.**

En septembre 2023, 320 bénéficiaires du RSA à Corbas contre 178 en 2019.

Les associations d'accès aux droits présentes au sein des locaux du CCAS accompagnent **près de 450 personnes par an** principalement sur des ouvertures de droits sociaux, en santé, des accompagnements administratifs, numériques, juridiques et budgétaires.

On comptait **681 demandeurs d'emploi Catégorie ABC en 2023** chiffre en hausse depuis 2018.

L'espace emploi via la Mission Locale, Léo Lagrange formation et L'association Estime ont **accompagné 328 personnes** pour cette même période. Soit plus de la moitié.

3027 allocataires de la Ville de Corbas ont contacté en 2022. La Caf dans le cadre de leur offre de service, majoritairement les contacts se sont réalisés par téléphone ou mails. Les interventions sociales ont été conduites sur la séparation, décès d'enfant, de conjoint, impayé de loyers et parent seul hors bénéficiaire du RSA, les travailleurs sociaux Caf ont conduit principalement des accompagnements en direction des familles monoparentales.

Des aides financières individuelles ont été accordées par la CAF : aide à la Vie de Famille, aides d'urgence, aides aux vacances enfants ou familles, aides aux transports, des ouvertures de droit, et des accompagnements ont eu lieu dans le cadre des impayés de loyer. La CAF participe à l'instance territoriale de prévention des expulsions locatives.

Les partenaires du territoire (travailleurs sociaux, resto du cœur, centre sociaux...) sont invités à assister aux présentations annuelles du règlement intérieur d'action sociale de la Caf du Rhône, ainsi qu'à la journée dédiée à la présentation de la politique vacances de la Caf du Rhône.

1745 ménages ont été reçus à la MDML de Corbas et 193 ménages ont été accompagnés en 2022 (pour un total de 471 entretiens sociaux) : des chiffres en augmentation, avec une part croissante de ménages reçus plusieurs fois (16% ont été reçus plus de 4 fois). 73% des ménages ont des enfants, 38% sont des familles monoparentales ce qui représente un poids fort des accompagnements concernant le logement (30%), l'accès aux droits (28%) et le budget (27%). 7% des accompagnements concernent des difficultés familiales.

Une hausse du nombre d'enfants ayant bénéficié du bilan de santé 3-4 ans de la PMI : 245 en 2021 contre 188 en 2019. Les équipes constatent une majoration des situations médico-sociales précaires sur la commune. Une hausse des informations préoccupantes enfance est également observée : 22 IP ayant fait l'objet d'une évaluation en 2022 contre 11 en 2019.

Une prise en compte de plus en plus importante de l'accompagnement des victimes de violence intrafamiliales avec une hausse des plaintes et un besoin accru

	d'écoute, d'orientation et d'accompagnement par que des possibilités de relogement d'urgence.	
Enjeux	<p>1/ Face à la précarisation de la population de Corbas, à la complexification des situations sociales et à la montée du non recours aux droits, il y a un enjeu important de maintien des actions d'accompagnement des services de proximité du CCAS, de la MDLM, de la CAF, des associations d'accès aux droits et de l'espace emploi permettant à une partie des corbasiens de bénéficier d'un accompagnement global financier, social, administratif, juridique, d'aide d'urgence et d'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>2/ Face à la montée des difficultés psychiques, du nombre de victimes de violence intrafamiliales, des deuils, du vieillissement de l'isolement, des addictions rencontrées par les public fragilisés, vulnérables, il est important de prévoir des lieux d'écoute spécifique, d'orienter vers des professionnels spécialisés et d'entretenir des liens étroits avec les partenaires en santé mentale, et de tout partenaire pertinent permettant d'apporter une réponse.</p> <p>3/ Le renforcement de la présence de l'ensemble des structures de proximité en particulier de la Métropole (MDM, PMI) est déterminante pour répondre à tous les besoins en particulier celui des familles et d'éviter les effets de guichet.</p>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre le non-recours aux droits - Lutter contre l'isolement - Accompagner l'ensemble des corbasiens dans leur projet de vie - Éviter les effets de guichet en fluidifiant les accompagnements sociaux pluriels et globaux - Développer des partenariats permettant d'apporter des réponses adaptées aux différents besoins 	
Actions	Réalizations à conduire	Date début- Date butoir de réalisation
	Poursuivre l'accompagnement et le suivi social de proximité des travailleurs sociaux CCAS / MDM / CAF.	2025-2029
	Dispositif de prise en charge des violences intrafamiliales : accueil inconditionnel, nuitées d'hôtel, logement d'urgence, orientations, relogement, accompagnement juridique, lien avec la MDM et les associations. Animation du groupe de travail CLSPD sur les violences intrafamiliales Semaine de sensibilisation sur les violences intrafamiliales.	2025-2029
	Formation des professionnels pour une meilleure prise en charge des publics : l'accompagnement des victimes, premiers secours en santé mentale, mieux appréhender les problèmes d'addiction, etc.	2025-2029
	Ateliers collectifs liés aux problèmes rencontrés par les personnes accompagnées : précarité énergétique, sensibilisation santé mentale, information logement social, violences intrafamiliales, atelier petit budget, atelier alimentation, accès aux droits et aux soins, ateliers recherche d'emplois, ateliers numériques, coaching etc.	2025-2029
Travail de partenariat avec les associations de solidarité sur l'alimentation : partenariat avec l'Entraide Majolane pour des colis alimentaires, les restos du cœurs, le secours populaire et mise en	2025-2029	

	place de paniers solidaires avec le Polaris de Corbas, l'association les jardins de Lucie Partenariat avec Corbas solidarité pour des mises en relation pour des dons.	
	Poursuite des ateliers sociolinguistiques	2025-2029
	Dispositif de soutien psychologique pour les personnes en souffrance psychique : orientations CCAS, MDML et espace emploi.	2025-2029
	Actions communes MDML, associations intervenant dans le champ de l'accès aux droits et en coordination avec l'espace emploi insertion : ateliers alimentation, santé bus info santé, petit budget, etc.	2025-2029
	Créneau spécifique de l'animateur numérique pour accéder à Culture pour tous	2025-2029
	Permanences mutuelle communale	2025-2029
	Permanences du conciliateur de justice	2025-2029
	Mise en place d'un Contrat Local de Santé et d'un CLSM en lien avec Feyzin 4 axes : - Accès aux soins et droits - Prévention et promotion de la santé - Santé mentale - Santé environnementale	2025-2029
	Actions CAF <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du règlement intérieur d'action sociale de la Caf du Rhône : <ul style="list-style-type: none"> ○ Webinaire annuel ○ Présentation sur les territoires • Présentation annuelle de la politique vacances de la Caf du Rhône lors d'une journée à destination des partenaires locaux Participation à des forums et/ou journées thématiques organisés sur les territoires	
Territoire d'intervention	Ville de Corbas	
Indicateurs de suivi et de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes suivies par les travailleurs sociaux - Orientations vers les dispositifs spécifiques - Ateliers collectifs mis en place - Participation aux ateliers et aux permanences 	
Pilotage	CCAS/Ville de Corbas	
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - CCAS - MDM - CAF - Associations d'accès aux droits : UDAF, AMELY, FNATH, VIFFIL, Le Mas, conseiller numérique MMIE - Psychologue - Conciliateur de justice - France Travail - Mission Locale 	

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le



ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

- Léo Lagrange Formation
- Estime
- Restaurants du cœur
- Secours populaire
- Croix rouge
- Entraide Majolane
- Les jardins de Lucie
- Corbas solidarité,
- Ville de Feyzin,
- Les bailleurs sociaux, Safore,- Etc.

Thématique : Logement

<p>Constats</p>	<p>A Corbas + de 70 % des résidents ont le statut de propriétaire. La ville compte 729 logements sociaux au 1^{er} janvier 2023 contre 539 en 2020. On compte 529 demandeurs actifs et 55 % des demandes concernent des T2/T3 en 2023. Près de 20 % des logements ont été construits avant 1970 et près de la moitié entre 1971 et 1990. 67 personnes ont été accompagnées sur des questions de logement au CCAS, 49 pour une aide à la constitution du dossier de demande, 45 domiciliations contre 7 en 2012, 25 pour de la prévention des expulsions, 22 dossiers de demande de priorisation, 21 demandes d'hébergement temporaire, des ouvertures de droits, etc. La CAF œuvre également sur la prévention des expulsions et la lutte contre l'habitat indigne en participant aux instances locales de prévention des expulsions locatives et de lutte contre l'habitat indigne. Les logements étant vieillissants, Corbas est saisi par une dizaine d'usagers par an sur le volet indécence en lien avec la Métropole via Histologe, l'ARS et le réseau local. Le CCAS travaille en étroite collaboration avec EDF pour prévenir les impayés d'énergie, près de 40 situations par an et 4 foyers ont bénéficié d'une aide de maintien dans leur logement via SOLHIA.</p>	
<p>Enjeux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Forte pression avec une demande importante de logements sociaux particulièrement des T2 et T3 en PLAI pour des décohabitants, des personnes séparées ou des jeunes couples. Comment répondre à des besoins de travailleurs précaires sur le territoire ou des personnes en situation vulnérable (violences intra familiales, etc.) : pas de logement temporaire à Corbas. - Maintenir l'équilibre et la cohésion sociale entre anciens habitants et nouveaux arrivants. - Maintenir un partenariat de qualité avec les bailleurs sociaux, la Métropole et les réservataires des logements sociaux pour répondre à des besoins spécifiques du territoire. - Plus de 80 % de Corbasiens ont un véhicule : il y un enjeu de mobilité sur le territoire. - Le guichet d'enregistrement au CCAS permet de récolter les besoins des familles et des ménages corbasiens. - Sur le logement indécet : Contribuer et s'inscrire dans le partenariat avec la Métropole, l'ARS, la CAF, le réseau de lutte contre l'habitat indigne, les bailleurs sociaux pour repérer au mieux les situations d'indécence. - Travailler sur la précarité et la prévention des expulsions. 	
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins non couverts sur le territoire en termes de logement - Lutter contre l'habitat indigne - Prévenir les risques liés à la santé ou à la sécurité des occupants - Prévenir les expulsions et favoriser le maintien dans le logement des personnes vulnérables 	
<p>Actions</p>	<p>Réalisations à conduire</p>	<p>Date début-Date butoir de réalisation</p>
	<p>Participation de la commune à la Conférence communale du logement, à la CIL au PPGID et à la CIA</p>	<p>2025-2029</p>
	<p>Guichet d'enregistrement n° 2 dans le cadre de la convention unique relative au dispositif de Service</p>	<p>2025-2029</p>

	d'accueil et d'information des demandeurs et partagée de la demande de logement social attributions	
	Utilisation de PELEHAS	2025-2029
	Participations aux instances locales de l'Habitat : CSTL, Commissions de maintien dans le logement et les CLOA	2026 - 2029
	Participation au dispositif métropolitain de lutte contre l'habitat indigne et suivi des situations via Histologe Action CAF : <ul style="list-style-type: none"> Intervention auprès des élus et partenaires sur la thématique des impayés de loyer et/ou de l'indécence Présentation des circuits auprès des bailleurs Participation aux instances locales de prévention des expulsions locatives et de lutte contre l'habitat indigne 	2025-2029
	Ateliers collectifs autour de la précarité énergétique avec EDF	2025-2029
	Développement d'un partenariat renforcé avec les bailleurs sociaux	2025-2029
	Partenariat avec SOLIHA	2025-2029
	Partenariat avec les bailleurs sociaux, la CAF et l'instance de prévention des expulsions	2025-2029
	2 logements d'urgence à Corbas pour les situations de violences intrafamiliales et les sinistres ainsi que des nuitées d'hôtel dans le cadre des aides facultatives du CCAS	2025-2029
	Favoriser l'accueil des nouveaux arrivants pour favoriser la cohésion sociale	2025-2029
Territoire d'intervention	Ville de Corbas	
Indicateurs de suivi et de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de logements adaptés à la demande - Qualité de suivi et d'amélioration des situations d'indécence - Mise en place d'ateliers collectifs et participation des usagers - Qualité du partenariat et des suivis des parcours : relogement, prévention des expulsions, solutions sur des situations de relogement temporaire, situations d'indécence - Bonne cohésion sociale 	
Pilotage	Ville et CCAS de Corbas	
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Métropole de Lyon - CAF - ALPIL - SOLIHA - les bailleurs sociaux - EDF 	

Thématique : Pilotage et coopération

Constats	<p>Le passage du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) à la Convention Territoriale Globale (CTG) a mis en lumière la nécessité de mettre en place des personnes référentes sur des thématiques spécifiques.</p> <p>La CTG 2020-2024 a permis de montrer également l'importance et la nécessité des postes de pilotage pour avoir une vision précise et un suivi des actions en cours. Cela a également amplifié la coordination avec le réseau des partenaires et en interne à la ville de Corbas, facilitant ainsi la coordination globale et l'évaluation des actions en cours</p> <p>Fort de la précédente CTG, nous avons pu constater que le pilotage et la coopération doivent pouvoir embrasser l'ensemble des thématiques de la CTG 2025-2029. Pour cela, une coopération partagée au sein de deux directions (DEJS & CCAS) nous permettra d'appréhender l'ensemble des champs d'actions spécifiques ou transversaux, validés avec la CAF.</p>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux principaux de la CTG incluent le pilotage à l'échelle inter-service et la mise en place de la politique sociale et familiale globale. • La CTG de Corbas couvre l'ensemble des thématiques définies par la CAF du Rhône, ouvrant de nouvelles perspectives d'actions sur le territoire. <p>⇒ La mise en œuvre et la coordination des orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement et de coordination du territoire sont essentielles pour répondre aux besoins des acteurs de se retrouver régulièrement afin de partager les enjeux liés aux politiques publiques</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Assister et conseiller les élus du territoire et les différents partenaires des comités de pilotage : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Accompagner la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG. • Établir un état des lieux des dispositifs et des acteurs du développement territorial : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial, ◦ Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants, ◦ Synthétiser les attentes et les besoins des partenaires, ◦ Développer des partenariats pour collecter des données et de l'information permettant des évaluations plus précises, ◦ Suivre les actions et la coordination des projets thématiques • Développer et animer la contractualisation, les partenariats et les réseaux de professionnels du territoire : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Organiser et animer les relations avec la population, ◦ Suivre et coordonner les différents coopérateurs thématiques, ◦ Contribuer à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre. • Créer des liens entre coopérateurs et harmoniser les pratiques entre techniciens. • Rendre compte des bilans et évaluations des actions à la CAF du Rhône.

Réalisations à conduire

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
 Reçu en préfecture le 09/07/2025
 Publié le
 ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

Réaliser des diagnostics, suivre l'évolution des indicateurs et analyser les besoins. Date début-
Date de fin
Date de réalisation
S2LOW

Consolider les postes de coopérateurs thématiques en :
 - développant un demi-poste de coopérateur CTG transversal sur l'inclusion
 - renforçant le poste parentalité par un 0,5 d'ETP

Mettre en place les comités de pilotage CTG sur toute la durée de la CTG 2025-2029.
 Initier des groupes de travail / comités techniques thématiques les comités techniques.

Mettre en place une gouvernance transversale PEDT / CTG / CLS / action sociale, etc.
 ⇒ Selon les thématiques des groupes de travail, les diagnostics, plans d'actions et évaluations pourront alimenter les Copil de ces différents dispositifs

Actions

Indicateurs de suivi et de réalisation

- Nombre de partenaires présents dans le COPIL et groupes de travail.
- Nombre de projets et d'actions réalisées par thématique.
- Nombre de points d'étape entre coopérateurs (pilotage et thématiques).
- Nombre de réunions de coordination : Suivi des réunions de coordination avec les partenaires et en interne.
- Nombre de diagnostics territoriaux réalisés : Suivi des diagnostics territoriaux et thématiques.
- Nombre de projets d'établissement et pédagogiques coconstruits avec les agents et les parents et leur suivi.
- Nombre de familles accompagnées et suivies dans la prise en charge des enfants à besoins spécifiques.
- Déploiement des outils de suivi des familles, des enfants et des jeunes : observatoire de la petite enfance, orientation scolaire, suivi de la déscolarisation, ouvertures / fermetures de classe, orientation des enfants à besoins particuliers, accompagnement vers la formation et l'emploi.
- Taux de participation aux instances de gouvernance et couverture effective de l'ensemble des thématiques dans la gouvernance transversale construite.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le



ID : 069-216902734-20250626-VILLE_2025DL059-DE

ANNEXE 4

PLAN D' ACTIONS ET INDICATEURS D' EVALUATION

CHAMPS D'INTERVENTION	Actions prévisionnelles	ECHÉANCE	PORTAGE
PETITE-ENFANCE	Simplifier les étapes du parcours de la demande Développer l'observatoire Petite enfance Mettre en perspectives les besoins et adapter l'offre	2025- 2029	CCAS- RPE
	Renforcer les missions du RPE Renforcer l'information aux familles Poursuivre les missions d'accueil, d'information et d'accompagnement des assistantes maternelles	2025- 2029	RPE-CCAS
	Réalisation du projet d'établissement et projets pédagogiques Mise en œuvre du Service Public petite Enfance Mise en conformité Partenariat avec l'association « lire et faire lire » Actions passerelles avec l'enfance : crèche et RPE avec les écoles et le centre de loisirs - Participation au contrat local de santé intercommunal Corbas-Feyzin	2025- 2029	CCAS-RPE- Crèches- DEJS
	Sur la base du volontariat, des parents référents dans les crèches - Utilisation du blog « Toute mon année.com » par l'ensemble des structures petite enfance - Ouverture du RPE aux familles 5 samedis par an - Sorties 1 fois par trimestre	2025- 2029	CCAS-RPE-Crèches
ENFANCE	Renouveler le PEDT en y intégrant la Petite Enfance et l'adolescence	2027-2029	DEJS Copil PEDT
	Développer les passerelles entre les Alouettes et la Petite Enfance, la jeunesse ainsi que les écoles thématiques en proposant des temps communs en fin d'année scolaire	2025- 2029	DEJS : Alouettes avec écoles thématiques, PAJ (Groupe 11-13 ans) CCAS-RPE- Crèches Copil PEDT
	Déployer sur les accueils périscolaires les interventions des associations	2025- 2029	DEJS - Service Education
	Maintenir et renforcer les capacités inclusives des accueils 3-12 ans de la commune. L'élargir aux autres tranches d'âges (petite enfance, adolescence...)	2025 -2029	DEJS - Service Éducation / CMPEI
	Valoriser les projets de l'ACM des Alouettes, les associer aux projets Éducation Nationale, en lien avec l'axe du PEDT « Éducation à la condition terrestre »	2025 -2029	DEJS - Service Education Copil PEDT
	Poursuivre la montée en compétences des agents dans le domaine de l'inclusion en proposant des formations régulières	2025 -2029	DEJS - Service Education
	Développer le réseau partenarial dans le champ de l'inclusion pour un	2025 -2029	DEJS - Service Éducation / CMPEI

	meilleur accueil des enfants et une meilleure orientation des familles selon leurs besoins : - Lien avec les équipes enseignantes / direction d'école (participation des directions périscolaires aux ESS) - Lien avec le PIAL / PAS - Rencontres des professionnels intervenant sur le territoire		
	Organiser des rencontres partenaires pour favoriser l'interconnaissance afin de mieux orienter les familles	2025 – 2029	DEJS - Service Education
	Déployer le CLAS élémentaire dans les 3 écoles en fonction de l'évolution des besoins	2026 – 2029	DEJS - Service Education Copil PEDT
	Développer les actions de prévention autour des usages numériques : collaboration avec la médiatrice numérique du Polaris	2026 – 2029	DEJS - Service Education Copil PEDT
JEUNESSE	Renouveler le diagnostic Jeunesse	2025 – 2026	DEJS
	Renouveler le PEDT en y intégrant la Petite Enfance et l'adolescence	2027 – 2029	DEJS Copil PEDT
	Développer les passerelles avec l'ALSH 3-12 ans, en ayant une attention renforcée pour les jeunes à besoins spécifiques	2026 – 2029	DEJS – PAJ et Alouettes Copil PEDT
	Développer l'aller vers et les activités hors les murs pour aller chercher les jeunes présents sur l'espace public : proposer des animations, une programmation dédiée aux jeunes et réunissant différents partenaires (pour favoriser la mixité des publics, dépasser les représentations associées à certaines structures)	2026 – 2029	DEJS – PAJ et PIJ, en lien avec les temps forts de la Ville (animation de la vie sociale, Polaris...)
	Promouvoir les aides à la mobilité urbaine	2026 – 2029	DEJS – PAJ et PIJ
	Renforcer la visibilité de l'offre du PAEJ.	2025 -2029	DEJS
	Étudier la faisabilité d'une permanence en santé mentale par le PAEJ sur la commune pour faciliter l'accès à l'offre de soin	2025	DEJS – PAJ et PIJ
	Mettre en place une coordination entre professionnels	2026 - 2029	DEJS – Service Jeunesse et CMPEI
	Initier des actions transversales (Ex : organisation d'une journée jeunesse avec les partenaires et les familles...)	2026 -2029	DEJS – PAJ
	Faire d'avantage connaître la « Bourse aux Initiatives »	2025 -2029	DEJS – PAJ
	Consolider le dispositif « Promeneurs du Net »	2025 -2029	DEJS – PAJ et PIJ
	Consolider le partenariat avec le Polaris (actions intergénérationnelles sur le numérique...)	2026-2029	DEJS – PAJ et PIJ
	Adapter l'offre en termes d'horaires pour mieux répondre aux contraintes de disponibilité des jeunes.	2026 -2029	DEJS – PAJ et PIJ

	Consolider l'accompagnement à la scolarité	2026 -2029	DEJS – PAJ Copil PEDT
	Déployer la médiation sociale sur territoire	2026	Chargée de mission sécurité publique
PARENTALITÉ	Développer les ateliers collectifs et thématique pour les parents et / ou parents - enfants	2026 - 2029	Service générale de la Ville : Chargée de mission parentalité
	Développer les actions en partenariat avec la médiathèque autour de l'usage des écrans. (Ex : ateliers thématiques / expo, etc.)	2026 - 2029	Service générale de la Ville : Chargée de mission parentalité
	Renforcer le lien parents-enfants avec des actions autour du jeux de société en s'appuyant sur les ressources du territoires (Associations, Médiathèque...)	2026 -2029	Service générale de la Ville : Chargée de mission parentalité
	Poursuivre et consolider les actions parents enfants en place sur le péri et l'extra scolaire (« Vis ma vie », petits déjeuners aux Alouettes, soirées grand jeux en famille...)	2025 - 2029	DEJS – Service Éducation
	Développer la connaissance du projet inclusif de la commune (présence lors des réunions parents / communication sur le portail famille)	2025 - 2029	DEJS - CMPEI
	Mise en place d'actions de sensibilisation sur les thématiques de la santé pour libérer la parole (Ex : soirée débat en partenariat Polaris, etc.)	2025 - 2029	Service générale de la Ville : Chargée de mission parentalité Copil CLS
	Mise en place d'un « forum parentalité »	2027	Service générale de la Ville : Chargée de mission parentalité
	Développer les « cafés des parents »	2026 - 2029	Service générale de la Ville : Chargée de mission parentalité
	Mise en place d'un Conseil Local de Parentalité	2026 - 2029	Service générale de la Ville : Chargée de mission parentalité
	Maintenir le LAEP et les liens avec le Relais Petite enfance	2026 - 2029	CCAS – Service Petite Enfance
	ACCÈS AUX DROITS ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	Poursuivre l'accompagnement et le suivi social de proximité des travailleurs sociaux CCAS / MDM / CAF	2025-2029
Dispositif de prise en charge des violences intrafamiliales		2025-2029	Ville de Corbas – CCAS – MDM – Viffil – Le Mas
Formation des professionnels pour une meilleure prise en charge des publics		2025-2029	Ville et CCAS
Ateliers collectifs liés aux problèmes rencontrés par les personnes accompagnées		2025-2029	CCAS- Insertion emploi
Travail de partenariat avec les associations de solidarité		2025-2029	CCAS
Poursuite des ateliers sociolinguistiques		2025-2029	Espace emploi insertion de la Ville

	Dispositif de soutien psychologique pour les personnes en souffrance psychique	2025-2029	CCAS
	Actions communes MDML, associations intervenantes dans le champ de l'accès aux droits et en coordination avec l'espace emploi insertion	2025-2029	CCAS – MDM – Espace emploi insertion
	Permanences pour Culture pour tous	2025-2029	CCAS
	Permanences du conciliateur de justice	2025-2029	CCAS
	Mutuelle communale	2025-2029	Ville de Corbas
	Mise en place d'un Contrat local de santé et d'un CLSM en lien avec Feyzin	2025-2029	CCAS Corbas et Feyzin
LOGEMENT	Participation de la commune à la Conférence communale du logement, à la CIL au PPGID et à la CIA	2025-2029	Ville de Corbas et Métropole de Lyon
	Guichet d'enregistrement n° 2 dans le cadre de la convention unique relative au dispositif de Service d'accueil et d'information des demandeurs et de gestion partagée de la demande de logement social et des attributions	2025-2029	Ville de Corbas et CCAS
	Utilisation de PELHAS	2025-2029	CCAS
	Participations aux instances locales de l'Habitat : CSTL, Commissions de maintien dans le logement et les CLOA	2025-2029	Ville de Corbas et CCAS
	Participation au dispositif métropolitain de lutte contre l'habitat indigne et suivi des situations via Histologe	2025-2029	Ville de Corbas et CCAS
	Ateliers collectifs autour de la précarité énergétique avec EDF	2025-2029	CCAS
	Développement d'un partenariat renforcé avec les bailleurs sociaux	2025-2029	Ville de Corbas et CCAS
	Partenariat avec SOLIHA	2025-2029	CCAS
	Partenariat avec les bailleurs sociaux, la CAF et l'instance de prévention des expulsions	2025-2029	CCAS
	2 logements d'urgence à Corbas pour les situations de violences intrafamiliales et les sinistres ainsi que des nuitées d'hôtel dans le cadre des aides facultatives du CCAS	2025-2029	Ville de Corbas et CCAS
	Favoriser l'accueil des nouveaux arrivants pour favoriser la cohésion sociale	2025-2029	Ville de Corbas

CHAMPS D'INTERVENTION	Indicateurs d'évaluation	COMMENTAIRE ¹	SEUIL DE RÉUSSITE FIXÉ	ECHÉANCE / FRÉQUENCE DE LA MESURE	E-INDICATEUR	RÉFÉRENT DE L'INDICATEUR
PETITE-ENFANCE	Adéquation besoins et offre de garde à travers l'observatoire PE		Taux de couverture de 70 %	Sur 2 ans	Coordnatrice PE	Coopératrice PE
	Hausse des contrats pour les assistantes maternelles		Plannings PMI des AM	Sur 3 ans	Animatrice du RPE	Coopératrice PE
	Rédaction des supports pédagogiques		Mise à disposition du projet d'établissement et pédagogiques aux familles	annuelle	Directrices et responsable du RPE	Directrice CCAS
	Participation des familles aux projets des structures, sur le territoire de Corbas		Participation d'au moins 10 parents aux projets	Sur deux ans	Coordnatrice PE et directrices des structures	Directrice CCAS
ENFANCE	Nombre d'actions passerelles entre les Alouettes et les autres accueils	EMS, EMM, EAP,EAJE, RPE, ALSH 11-13 ans	1 par équipement	annuelle	Programme d'activités et projets Alouettes	Responsable Enfance
	Nombre d'actions par les associations sur les temps périscolaires	Nombre d'actions en référence à la précédente CTG	Nombre d'actions > Nombre d'actions moyen 2020-2024	annuelle	Référénts périscolaires	Responsable Enfance
	Nombre de parcours inclusion ayant mobilisé conjointement famille / EN / Ville / partenaires extérieurs		50 % des enfants identifiés	annuelle	Référénts périscolaires / EN	Chargée de mission Inclusion
	Nombre d'agents formés sur la thématique inclusion		2/3 des permanents 1/3 des vacataires	annuelle	Bilan FPT RH	Responsable Education / Responsable Enfance
	Nombre de projet en partenariat avec l'Éducation Nationale	Nombre d'actions en référence à la précédente CTG	Nombre d'actions > Nombre d'actions moyen 2020-2024	annuelle	Référénts périscolaires / EN	Responsable Education
	Signature du PEDT 2027/2029		Elaboration d'un PEDT co-construit avec les partenaires	2027 / pluriannuelle	Délibération	Chargée de mission politiques éducatives
	Nombre d'animateurs ayant quitté les ACM		- 40 % des effectifs	annuelle	Référénts périscolaires / directeur des Alouettes	Responsable Education/ Responsable Enfance



	Nombre de rencontres partenaires		Au moins 1 par an	annuelle	A définir	Responsable Enfance / CMPEI
	Nombre de groupe CLAS	Niveau élémentaire	1 par groupe scolaire	2029/ annuelle	Bilan annuel	Chargée de mission Politiques éducatives et inclusion
JEUNESSE	Production d'un diagnostic Jeunesse	Dans le cadre d'une convention ingénierie avec mobilisation d'un prestataire extérieur	Diagnostic complet établi	Mars 2026	Cabinet mandaté pour réaliser le diagnostic	Responsable Jeunesse
	Signature du PEDT 2027/2029		Elaboration d'un PEDT co-construit avec les partenaires	2027 / pluriannuelle	Délibération	Chargée de mission politiques éducatives
	Nombre de situations d'accueil traitées avec les familles dans le cadre de l'inclusion		50 % des enfants identifiés	annuelle	Animateurs et directeurs PAJ	Chargée de mission Inclusion
	Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une action « passerelle » enfance – jeunesse		Au moins la moitié des enfants fréquentant les Alouettes sur la tranche d'âge des 9/12 ans	annuelle	Directeur des Alouettes	Responsable Jeunesse
	Nombre d'actions réalisées en pied d'habitations	Compris comme une action « hors les murs »	5	annuelle	Bilan PS jeunes	Responsable Jeunesse
	Nombre d'événements thématiques (mobilité, emploi...) (co)organisés		2	annuelle	Bilan PS jeunes	Responsable Jeunesse
	Nombre de projets menés dans le cadre de l'Initiative Jeunesse		A minima 5	annuelle	Bilan PS jeunes	Responsable Jeunesse
	Maintien du nombre d'agents formés au dispositif Promeneur du Net		3	annuelle	Bilan PS jeunes	Responsable Jeunesse
	Installation d'une permanence du PAEJ sur la commune		1	2025	PAEJ	Responsable Jeunesse
	Organisation d'un temps d'échange entre partenaires		1	annuelle	Copil CTG	Responsable Jeunesse
	Effectifs des groupes CLAS		8	annuelle	Bilan CLAS	Responsable

	Nombres d'actions mises en place en partenariat avec le Polaris		2	annuelle	Bilan PS Jeunes	Responsable Jeunesse
	Intervention d'un service de médiation sociale sur le territoire		1	2025 / annuelle	Chargée de mission sécurité publique	Chargée de mission sécurité publique
PARENTALITÉ	Nombre d'ateliers parents-enfants organisés.	A l'échelle des différentes structures d'accueils collectifs en lien avec les parents : EAJE, ACM, RPE, LAEP, Ecoles, Polaris (médiathèque, médiation culturelle, etc.)	1 par structure	annuelle	Structures d'accueils collectifs en lien avec les parents	Chargé de mission parentalité
	Nombre d'actions sur l'usage des écrans mises en place		2 à l'échelle de la Ville	annuelle	Structures d'accueils collectifs en lien avec les parents	Chargé de mission parentalité
	Nombre de participants à ces actions		N > N-1	annuelle	Structures d'accueils collectifs en lien avec les parents	Chargé de mission parentalité
	Nombre de sollicitations des familles pour l'accueil et l'accompagnement de leur enfant à besoins spécifiques		N > N-1	annuelle	Chargé de mission parentalité	Chargé de mission parentalité
	Publication sur le portail famille du projet inclusif de la commune		Disponibilité du projet sur le portail familles	2026	Portail famille	CMPEI
	Nombre d'actions de sensibilisation organisées ayant pour thème la santé		3	annuelle	CLS	Chargé de mission CLS
	Organisation d'un forum parentalité		1	2027 / annuelle	Programmation annuelle des manifestations de la Ville	Chargé de mission parentalité
	Création d'un Conseil Local de la Parentalité		1	2025 / annuelle	Chargé de mission parentalité	Chargé de mission parentalité
	Nombre de cafés des parents organisés		N > N-1	annuelle	Structures d'accueils collectifs en lien avec les parents	Chargé de mission parentalité
	Nombre de personnes suivies		Près de 200	Annuelle	CCAS-MDM	CCAS



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE & ACCÈS AUX DROITS ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	par les travailleurs sociaux		ménages			
	Orientations vers les dispositifs spécifiques				Annuelle	
	Ateliers collectifs mis en place		3 par an		Annuelle	Associations CCAS-MSM-Bailleurs, EDF, promotion santé, etc
	Participation aux ateliers et aux permanences		Minimum 10 personnes par atelier		Annuelle	CCAS
LOGEMENT	Augmentation du nombre de logements adaptés à la demande		Adéquation offre et demande		Pluriannelle	Ville de Corbas
	Qualité de suivi et d'amélioration des situations d'indécence		Suivi partenarial avec histologue et clôture des suivis		Annuelle	Ville de Corbas et CCAS
	Mise en place d'ateliers collectifs et participation des usagers		2 ateliers par an avec minimum 10 participants		Annuelle	CCAS
	Qualité du partenariat et des suivi des parcours : relogement, prévention des expulsions, solutions sur des situations de relogement temporaire, situations d'indécence		Bon maillage territorial		Annuelle	CCAS
	Bonne cohésion sociale		Peu de conflits entre population ancienne et arrivants		Annuelle	CLSPD-CCAS

1. Il peut s'agir du mode de calcul de l'indicateur (si mon indicateur est un taux de recours j'explique quelle est ma population de référence par exemple), de l'objectif de l'indicateur : ce qu'il va révéler. Bref, de toute information utile à la compréhension de l'indicateur.
2. La personne/structure qui doit transmettre l'information